



**Conseil de Communauté**

**Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la  
C.A.G.B. le 02/07/09

**Séance du jeudi 25 juin 2009  
qui s'est déroulée à la C.C.I.D du Doubs**

Visé par :  
Le Directeur Général  
Adjoint des services,  
Laurent VAN  
HERREWEGHE

**PRESENCES**

- **liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 25 juin 2009 à 18 heures 00 à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

**0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Pierre CONTOZ comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 27 mai 2009.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 105            Contre : 0            Abstention : 0

## 0.2 - Modifications de délégués

### I. Installation d'un nouveau délégué suppléant de la commune de Novillars

A l'unanimité, le Conseil de Communauté installe M. Michel STEGRE comme délégué suppléant de la commune de Novillars.

### II. Modification de représentants de la CAGB à l'AUDAB et au SMSCoT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- désigne M. Frédéric ALLEMANN comme représentant de la CAGB à l'AUDAB, à la place de M. Jean-Louis FOUSSERET,
- désigne Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA comme représentante de la CAGB au SMSCoT en tant que suppléante de M. Jean-Louis FOUSSERET, à la place de Mme Françoise FELLMANN.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 105                    Contre : 0                    Abstention : 0

## **Commission n°01 - Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC**

### Finances

#### 1.1.1 - Compte de gestion 2008

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la concordance entre le Compte administratif 2008 du budget principal et des budgets annexes Transports, CRR, Déchets et Zone d'activité du Noret du Grand Besançon et le Compte de gestion 2008 du budget principal et des budgets annexes.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 124                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### 1.1.2 - Compte administratif 2008

Le Conseil de Communauté élit M. Gabriel BAULIEU comme Président de séance.

M. Jean-Louis FOUSSERET, Président, participe à la discussion puis se retire et ne prend pas part au vote.

A la majorité, 6 contre, 2 abstentions, le Conseil de Communauté adopte le Compte administratif 2008 du budget principal et des budgets annexes.

Rapport adopté à la majorité :                    Pour : 115                    Contre : 6                    Abstention : 2

#### 1.1.3 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2008 par la CAGB

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2008 par la CAGB.

#### 1.1.4 - Affectation des résultats 2008 sur le Budget 2009

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions d'affectation de résultat 2008 sur le budget 2009, au titre du budget principal et des budgets annexes.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 124                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### ↳ 1.1.5 - Décision Modificative n°1

A la majorité, 6 contre, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adoption de cette proposition de Décision Modificative n°1 au titre du budget 2009 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité :            Pour : 116                    Contre : 6                    Abstention : 2

#### ↳ 1.1.6 - Constitution d'une provision pour la garantie d'emprunt portée par la Société Foncière Habitat et Humanisme

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la constitution pour l'exercice 2009 d'une provision de **1 552,90 €** pour la garantie d'emprunt portée par la Société Foncière Habitat et Humanisme.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 122                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### ↳ 1.1.7 - Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (avril 2009)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la nouvelle demande de garantie d'emprunt, en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunts de la Communauté d'Agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 122                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### ↳ 1.1.8 - Demande de garantie d'emprunt Habitat de la SAIEMB Logement

Mme MENETRIER et MM. FOUSSERET et LOYAT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la nouvelle demande de garantie d'emprunt, en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunts de la Communauté d'Agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 118                    Contre : 0                    Abstention : 0

### Ressources Humaines

#### ↳ 1.2.1 - Régime indemnitaire - Evolution

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :

- sur l'ensemble des modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire applicable aux agents de la CAGB rappelant les décisions antérieures dans ce domaine, sur les ajustements réglementaires et sur les modifications proposées,
- sur l'inscription de la dépense en DM2 (une fois les calculs exacts finalisés).

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 122                    Contre : 0                    Abstention : 0

## **Commission n°02 - Transports, Infrastructures et Déplacements**

### **↳2.1 - Projet de convention de travaux avec RFF pour la réalisation de l'Infrastructure Ferroviaire Nord**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention entre RFF et le Grand Besançon pour la phase réalisation de l'aménagement de la ligne Besançon-Viotte pour la mise en œuvre d'un service de transport ferroviaire entre Besançon Viotte et Besançon Franche-Comté TGV devant desservir trois nouvelles haltes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention,
- autorise Monsieur le Président à négocier avec RFF une participation financière conformément aux dispositions de l'article 4, relatif aux missions et aux statuts de RFF, du décret n°97-444 du 5 mai 1997.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 118            Contre : 0            Abstention : 0

### **↳2.2 - Extension du dépôt de bus de Planoise : passation de 2 avenants**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 18 juin 2009, les avenants aux marchés relatifs à l'extension du dépôt de bus de Planoise à Besançon pour les montants suivants :
  - Lot 1 « Désamiantage », entreprise TILAN : 896,00 € HT,
  - Lot 3 « Gros œuvre », entreprise DE GIORGI : 39 137,60 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces avenants, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 118            Contre : 0            Abstention : 0

### **↳2.3 - TCSP : attribution du marché EOQA**

A l'unanimité, 6 abstentions, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces marchés (2 lots),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 111            Contre : 0            Abstention : 6

### **↳2.4 - TCSP : attribution du marché de maîtrise d'œuvre Centre de Maintenance**

A l'unanimité, 6 abstentions, le Conseil de Communauté :

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du centre de maintenance du TCSP à DRLW pour un montant total de 1 528 350,00 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce marché,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 109            Contre : 0            Abstention : 6

### **↳2.5 - TCSP : mise en place et signature de conventions au titre des dévoiements de réseaux**

A l'unanimité, 5 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'objet et les principes de ces conventions liées au dévoiement des réseaux, nécessaire à la construction de la 1ère ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions avec chacun des concessionnaires concernés et toutes pièces nécessaires à leur mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 5

### **Commission n°03 - Economie, Emploi et Insertion**

#### **3.1 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence : Pôle des Microtechniques - Contrat de performance 2009/2011 et soutien au fonctionnement pour l'année 2009**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au fonctionnement de l'Association du Pôle des Microtechniques à hauteur de 15 000 € pour l'année 2009,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le Contrat de performance Pôle des Microtechniques.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

#### **3.2 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence : Pôle Véhicule du Futur - Contrat de performance 2009/2011 et soutien au fonctionnement pour l'année 2009**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au fonctionnement de l'Association du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 15 000 € pour l'année 2009,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le Contrat de performance Pôle Véhicule du Futur.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

#### **3.3 - Fonds Régional d'aide à l'Innovation : convention triennale 2009/2011 Région, CAGB et OSEO**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un abondement par la CAGB du Fonds Régional d'aide à l'Innovation (FRI) à hauteur de 150 000 € en 2009,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention triennale à intervenir et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

3.4 - Fonds d'Intervention Economique : ABRIPLUS - Implantation Parc de l'Echange - ZAE Eurespace - SMAIBO

MM. BAULIEU, BODIN, B. GAVIGNET, MARTIN et PREIONI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution au SMAIBO d'une aide de 37 500 € nécessaire à la réalisation du projet permettant l'implantation et le développement de la société ABRIPLUS, avec obligation du maintien de l'activité et des emplois ainsi aidés pendant 3 ans sur le territoire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 107                    Contre : 0                    Abstention : 0

3.5 - Etude paysagère de l'accès à la gare d'Auxon, subvention à la SNCF

A l'unanimité, 6 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à hauteur de 30 % sur le projet d'étude paysagère à réaliser par la SNCF pour la bande d'accès à la gare Besançon Franche-Comté TGV située à Auxon-Dessus, dans la limite de 15 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la SNCF pour le versement de cette subvention, ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rapportent.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 107                    Contre : 0                    Abstention : 6

3.6 - Subvention 2009 au Service d'Amorçage de Projets (SAP)

MM. FELT et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement d'une participation de 46 000 € à Rive Boutique de Gestion de Franche-Comté pour le financement du dispositif Service Amorçage de Projets au titre de l'année 2009,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 111                    Contre : 0                    Abstention : 0

3.7 - Convention entre la CAGB et l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 160 000 € à l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 112                    Contre : 0                    Abstention : 0

## **Commission n°04 - Développement durable, Environnement et Cadre de vie**

### **4.1 - ATMO Franche-Comté**

Mme BULTOT et MM. GUILLEMET et HUOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 164 000 € à l'association ATMO Franche-Comté au titre de l'année 2009,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention cadre de mise à disposition de personnels et les conventions de mise à disposition individuelles.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 109                    Contre : 0                    Abstention : 0

### **4.2 - Fonds "Centres de village" : actualisation du critère de richesse et programmation de subventions**

MM. CAYUELA, LOUISON et VALLET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'octroi d'une subvention pour les projets d'aménagement suivants :
  - o un cheminement dédié aux modes doux à Morre pour un montant de 7 957,62 €,
  - o l'aménagement de la route de Moncey à Chaudefontaine pour un montant de 19 884,88 €.
- l'actualisation du critère de richesse.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 109                    Contre : 0                    Abstention : 0

### **4.3 - Cit'ergie : cotisation et convention avec l'ADEME**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'ADEME,
- se prononce favorablement sur le versement des droits annuels d'usage de la méthode du label Cit'ergie (soit 280 € / an), pour les années 2008 et 2009, ainsi que pour la durée de la convention,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les aides financières de l'ADEME pour effectuer les visites annuelles Cit'ergie.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 112                    Contre : 0                    Abstention : 0

### **4.4 - Semaine de l'astrophysique**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 500 € à l'Université de Franche-Comté pour la réalisation de son opération.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 112                    Contre : 0                    Abstention : 0

### **4.5 - Actualisation du plan de financement de l'étude de valorisation et protection des collines de la vallée du Doubs**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le nouveau plan de financement,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions identifiées.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 111                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### ↳ 4.6 - Plan Climat Energie Territorial

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le programme de réalisation du Plan Climat Energie Territorial,
- se prononce favorablement sur le lancement des démarches nécessaires pour la réalisation du Plan Climat Energie Territorial,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès du FEDER et de l'ADEME.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 111                            Contre : 0                            Abstention : 0

### **Commission n°05 - Culture, Tourisme et Sports**

#### ↳ 5.1 - Cité des Arts et de la Culture : passation des marchés de travaux de démolition et de terrassement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation du lot I,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché du lot I pour un montant maximum de 649 000 € HT (valeur septembre 2008 le cas échéant actualisée selon la variation de l'indice BT01),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 111                            Contre : 0                            Abstention : 0

#### ↳ 5.2 - Fixation des tarifs du Conservatoire du Grand Besançon pour l'année scolaire 2009-2010

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les tarifs du Conservatoire du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'ANCV.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 111                            Contre : 0                            Abstention : 0

#### ↳ 5.3 - Donations de Jacques Kreisler, Mackenzie Renaud et Michel Woronoff au Conservatoire du Grand Besançon

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces donations.

#### ↳ 5.4 - Gestion du port d'agglomération : état d'avancement et amendement des tarifs 2009

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'état d'avancement des travaux et de la gestion des équipements fluviaux communautaires du Grand Besançon (haltes de Besançon port fluvial et moulin Saint-Paul et halte communautaire de Deluz),
- se prononce favorablement sur la révision des tarifs 2009 applicables aux trois sites du port fluvial d'agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 111                            Contre : 0                            Abstention : 0



#### ↳ 5.5 - Programme d'actions 2009 en faveur du patrimoine et de la démarche UNESCO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme d'actions 2009 en faveur du patrimoine et de la démarche UNESCO,
- se prononce favorablement sur les attributions de **subvention** dans le cadre du fonds d'aides « JEP », pour un montant total de 11 820 €,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % du montant total avec un plafond de subvention de **15 000 €** à la Ville de Besançon pour la mise en place de panneaux touristiques sur l'A36, suite à l'inscription UNESCO,
- autorise **un transfert de crédits** de la section de fonctionnement vers la section d'investissement lors de la DM2 à l'automne 2009.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 111                            Contre : 0                            Abstention : 0

#### ↳ 5.6 - Fonds d'aide aux manifestations et actions culturelles et sportives 2009 : attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces attributions de subventions d'un montant total de 3 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 111                            Contre : 0                            Abstention : 0

#### ↳ 5.7 - Attribution d'une subvention au Centre International de Séjour

Mme S. JEANNIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € au Centre international de Séjour de Besançon pour le développement et la mise à niveau de ses outils et actions de promotion et de communication,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec le CIS permettant le versement de cette subvention.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 110                            Contre : 0                            Abstention : 0

### **Commission n°07 - Habitat, Politique de la Ville**

#### ↳ 7.1 - Subventions du Grand Besançon à des associations agissant dans le domaine du logement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 3 605 € à l'AIVS,
- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 40 000 € à l'ADIL,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention relative au partenariat avec l'ADIL.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 122                            Contre : 0                            Abstention : 0

#### ↳ 7.2 - Financements CAGB - Logements locatifs publics (programmation PCS 2008)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les subventions d'équilibre et les subventions au titre de la surcharge foncière pour les opérations figurant dans la programmation 2008 dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 122                            Contre : 0                            Abstention : 0

### 7.3 - Signature de la convention de partenariat relative au Programme de Rénovation Urbaine de Planoise

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention locale de partenariat relative au Programme de Rénovation Urbaine de Planoise,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la dite convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

### **Commission n°08 - Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes**

#### 8.1 - Cession de terrain au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) d'une assiette foncière sur la commune de Chalezeule pour l'implantation du Centre d'Incendie et de Secours sur l'est de l'agglomération

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la cession de l'assiette dédiée à l'implantation du CIS Est,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

#### 8.2 - Réalisation d'un diagnostic accessibilité suivi de propositions pour l'ensemble des communes de la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'opportunité d'engager cette étude pour l'ensemble des communes,
- les modalités de mise en œuvre,
- l'inscription éventuelle des crédits nécessaires en Décision Modificative n°2.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

### **Commission n°09 - Gestion des déchets ménagers et assimilés**

#### 9.1 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2008

Le Conseil de Communauté examine le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

#### 9.2 - Projet de mandat : point d'étape et demande globale de subventions

A la majorité, 1 contre, 3 abstentions, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de ces partenaires techniques et financiers,
- prend connaissance de l'avancement du projet de mandat,
- inscrit les recettes à percevoir au PPIF 2009/2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 1 Abstention : 3

### 9.3 - Marché de pré collecte (fourniture de bacs) de 2009 à 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de cette consultation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés et toutes pièces nécessaires à leur bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

### 9.4 - Passation de marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de cette consultation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés et toutes pièces nécessaires à leur bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

## **Questions diverses**

### 10.1 - Bilan des travaux de la CCSPL en 2008

Le Conseil de Communauté prend connaissance des travaux réalisés en 2008 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

### 10.2 - Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la CAGB et le CCAS pour l'assurance de leur flotte automobile

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

### 10.3 - Remise de pénalités de retard

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la remise totale des pénalités de retard.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

### 10.4 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

### 10.5- Motion - La fermeture de la papeterie de Novillars

A l'unanimité, le Conseil de Communauté du Grand Besançon entend manifester :

- son soutien aux salariés et à leurs représentants dans leur action responsable pour le maintien de l'activité papetière à Novillars,
- son aide et sa participation à toutes initiatives, en lien avec les collectivités territoriales, l'Agence Régionale de Développement, en faveur d'une reprise viable de l'entreprise,
- sa participation à toutes initiatives en faveur de la réalisation de la chaufferie,
- son soutien à la commune de Novillars dans ses démarches pour le maintien d'activités sur son territoire.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 10.6 - Motion - Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires du Réseau Routier National 2009 - 2014 et Voie des Mercureaux

A l'unanimité, 1 abstention, le Conseil de Communauté demande à M. le Préfet d'engager très rapidement une concertation avec tous les acteurs concernés, collectivités, élus, Association « Pour la Route Nationale 57 Besançon », afin que les études préalables et le démarrage des travaux d'achèvement de la voie des Mercureaux soient réalisés dans le cadre du PDMI 2009 – 2014.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 110                    Contre : 0                    Abstention : 1

# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 25 juin 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Etaient présents :** **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU (représentée par Gabriel MOLLIER) **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Teddy BENEDEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 9.1), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au rapport 1.1.5), Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 8.1), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 8.1), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 2.3), Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 9.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.1), Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par Francis MISSEMER), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME (à partir du rapport 1.1.1) **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (représenté par Jacky LOUISSON) **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.2) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 3.2), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 9.1) **Deluz :** Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **François :** Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT jusqu'au rapport 9.1) **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.1) **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.6) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE (représenté par Marie ADAM-NORMAND), Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY (jusqu'au rapport 2.2) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 4.4) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.3).

**Etaient absents :** **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Torpes :** Bernard LAURENT.

**Secrétaire de séance :** Pierre CONTOZ

**Procurations de vote :**

**Mandants :** S. RUTKOWSKI, F. BRANGET, B. CYPRIANI, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN (à partir du rapport 9.2), D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAI (à partir du rapport 1.1.1), P. GONON, L. HAKKAR, V. HINCELIN, J.-S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), Y.-M. DAHOUI, A. MENETRIER (à partir du rapport 8.2), C. MICHEL (à partir du rapport 8.2), M. OMOURI, D. POISSENOT, E. SASSARD (à partir du rapport 2.4), J. SCHIRRER (à partir du rapport 9.2), R. REYLE (à partir du rapport 2.3), F. GILLET, D. PARIS, M. COTTINY.

**Mandataires :** Y. GUYEN, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, J.-C. ROY, J. PANIER (à partir du rapport 9.2), J.-P. GOVIGNAUX, J.-S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), O. FAIVRE-PETITJEAN, C. MICHEL, C. TISSIER, F. GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), M. LOYAT, S. JOLY (à partir du rapport 8.2), S. WANLIN (à partir du rapport 8.2), E. SASSARD, E. DUMONT, C. GELIN (à partir du rapport 2.4), M.-N. SCHOELLER (à partir du rapport 9.2), F. MISSEMER (à partir du rapport 2.3), C. PREIONI, D. JOLY, A. BLESSEMILLE.

**Grand  
Besançon**



# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

Conseil de Communauté  
Séance du 25 juin 2009  
à la CCI du Doubs

## Ordre du jour :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon _____	18
Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté _____	18
Rapport n°0.2 – Modifications de délégués _____	19
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC _____	19
Finances _____	19
Rapport n°1.1.1 – Compte de gestion 2008 _____	19
Rapport n°1.1.2 – Compte administratif 2008 _____	19
Rapport n°1.1.3 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2008 par la CAGB _____	29
Rapport n°1.1.4 – Affectation des résultats 2008 sur le Budget 2009 _____	29
Rapport n°1.1.5 – Décision Modificative n°1 _____	30
Rapport n°1.1.6 - Constitution d'une provision pour la garantie d'emprunt portée par la Société Foncière Habitat et Humanisme _____	32
Rapport n°1.1.7 – Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (avril 2009) _____	32
Rapport n°1.1.8 – Demande de garantie d'emprunt Habitat de la SAIEMB Logement _____	32
Ressources Humaines _____	33
Rapport n°1.2.1 – Régime indemnitaire – Evolution _____	33
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville _____	35
Rapport n°7.1 – Subventions du Grand Besançon à des associations agissant dans le domaine du logement	35
Rapport n°7.2 – Financements CAGB – Logements locatifs publics (programmation PCS 2008) _____	35
Rapport n°7.3 – Signature de la convention de partenariat relative au Programme de Rénovation Urbaine de Planoise _____	36
Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes _____	36
Rapport n°8.1 – Cession de terrain au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) d'une assiette foncière sur la commune de Chalezeule pour l'implantation du Centre d'Incendie et de Secours sur l'Est de l'agglomération _____	36
Rapport n°8.2 – Réalisation d'un diagnostic accessibilité suivi de propositions pour l'ensemble des communes de la CAGB _____	38

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés _____	39
Rapport n°9.1 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2008_	39
Rapport n°9.2 – Projet de mandat : point d'étape et demande globale de subventions _____	40
Rapport n°9.4 – Passation de marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés _____	44
Rapport n°9.3 – Marché de pré collecte (fourniture de bacs) de 2009 à 2012 _____	45
 Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements _____	 45
Rapport n°2.1 – Projet de convention de travaux avec RFF pour la réalisation de l'Infrastructure Ferroviaire Nord _____	45
Rapport n°2.2 – Extension du dépôt de bus de Planoise : passation de 2 avenants _____	47
Rapport n°2.3 – TCSP : attribution du marché EOQA _____	48
Rapport n° 2.4 - TCSP : attribution du marché de maîtrise d'œuvre Centre de Maintenance _____	48
Rapport n°2.5 – TCSP : mise en place et signature de conventions au titre des dévoiements de réseaux__	50
 Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion _____	 50
Rapport n°3.1 – Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence : Pôle des Microtechniques – Contrat de performance 2009 / 2011 et soutien au fonctionnement pour l'année 2009	50
Rapport n°3.2 – Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence : Pôle Véhicule du Futur – Contrat de performance 2009 / 2011 et soutien au fonctionnement pour l'année 2009 _____	51
Rapport n°3.3 – Fonds régional d'aide à l'innovation : convention triennale 2009 / 2011 Région, CAGB et OSEO _____	51
Rapport n°3.4 – Fonds d'intervention économique : ABRIPPLUS – Implantation Parc de l'Echange – ZAE Eurespace – SMAIBO _____	52
Rapport n°3.5 – Etude paysagère de l'accès à la garde d'Auxon, subvention à la SNCF _____	52
Rapport n°3.6 – Subvention 2009 au Service d'Amorçage de Projets (SAP) _____	53
Rapport n°3.7 Convention entre la CAGB et l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	54
 Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie _____	 54
Rapport n°4.1 – ATMO Franche-Comté _____	54
Rapport n°4.2 – Fonds "Centres de village" : actualisation du critère de richesse et programmation de subventions _____	55
Rapport n°4.3 – Cit'ergie : cotisation et convention avec l'ADEME _____	55
Rapport n°4.4 – Semaine de l'astrophysique _____	56
Rapport n°4.5 – Actualisation du plan de financement de l'étude de valorisation et protection des collines de la vallée du Doubs _____	56
Rapport n°4.6 – Plan Climat Energie Territorial _____	56



Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports _____	58
Rapport n°5.1 – Cité des Arts et de la Culture : passation des marchés de travaux de démolition et de terrassement _____	58
Rapport n°5.2 – Fixation des tarifs du Conservatoire du Grand Besançon pour l'année scolaire 2009-2010 _____	58
Rapport n°5.3 – Donations de Jacques KREISLER, Mackenzie RENAUD et Michel WORONOFF au Conservatoire du Grand Besançon _____	59
Rapport n°5.4 – Gestion du port d'agglomération : état d'avancement et amendement des tarifs 2009 _____	59
Rapport n°5.5 – Programme d'actions 2009 en faveur du patrimoine et de la démarche UNESCO _____	59
Rapport n°5.6 – Fonds d'aide aux manifestations et actions culturelles et sportives 2009 : attribution de subventions _____	63
Rapport n° 5.7 – Attribution d'une subvention au Centre International de Séjour _____	63
Questions diverses _____	64
Rapport n°10.1 - Bilan des travaux de la CCSPL en 2008 _____	64
Rapport n°10.2 – Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la CAGB et le CCAS pour l'assurance de leur flotte automobile _____	64
Rapport n°10.3 – Remise de pénalités de retard _____	64
Rapport n°10.4 – Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	65
Motion : La fermeture de la papeterie de Novillars _____	65
Motion : Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires du Réseau Routier National 2009 – 2014 et Voie des Mercureaux _____	66

**Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

**Conseil de Communauté**

Séance du 25 juin 2009

*(La séance est ouverte à 18 h 05 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET,  
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)*

- : - : - : - : - : - : -

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

**M. LE PRESIDENT.-** Alors, le secrétaire de séance, qui pourrait être secrétaire de séance ? Quelqu'un... Pierre ? Pierre CONTOZ. En tout cas tu parles bien ! Je propose... mais en plus comme tu sais qu'il n'y a strictement rien à faire, cela va te convenir, donc je propose que Pierre CONTOZ soit secrétaire de séance.

Est-ce que... il n'y a pas d'opposition ?

Je vais donc annoncer les pouvoirs reçus aujourd'hui :

DEMONET pour ROY

HINCELIN pour TISSIER

CYPRIANI pour GUILLEMET

OMOURI pour SASSARD

RUTKOWSKI pour GUYEN

GILLET pour PREIONI

PARIS pour JOLY

POISSENOT pour DUMONT

HAKKAR pour MICHEL

GENDRAUD pour GOVIGNAUX

LEUBA pour GERDIL

GONON pour FAIVRE-PETITJEAN,

Françoise BRANGET à ROSSELOT,

Martine JEANNIN à Mireille PEQUIGNOT,

Madame BARASSI étant excusée, et Monsieur LANDRY aussi.

Conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vais vous indiquer que deux points urgents ont été inscrits à l'ordre du jour de la séance : le PDMI et la fermeture de la Papeterie de Novillars, et je proposerai donc que nous puissions dire un mot sur ces deux points à la fin de la séance, entre autres avec des motions. Voilà.

Il n'y a pas d'opposition par rapport à cela ?

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport au procès-verbal de la séance du 27 mai ? Je n'en vois pas.

## Rapport n°0.2 – Modifications de délégués

**M. LE PRESIDENT.-** Modifications de délégués. Je vous propose d'installer Monsieur Michel STEGRE comme délégué suppléant de la Commune de Novillars à la place de Monsieur RUFFION. Je ne sais pas si Monsieur STEGRE qui est suppléant est là ? Il n'est pas là, mais bon, c'est normal d'ailleurs qu'il ne soit pas là puisqu'il est suppléant, mais enfin, quelquefois les suppléants venant, on aurait pu le visualiser.

D'autre part, la CAGB... installation d'un nouveau délégué, voilà.

Modification de représentants de la CAGB à l'Audab. J'étais le représentant à l'Audab, désormais c'est Frédéric ALLEMANN qui sera le représentant à ma place.

Et modification d'un représentant de la CAGB au SMSCOT, la nouvelle... je suis titulaire et j'avais comme suppléante Françoise FELLMANN, je reste titulaire et le suppléant sera en l'occurrence une suppléante, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA.

Je vous demande donc de désigner Frédéric ALLEMANN comme représentant de la CAGB à l'Audab à ma place, et de désigner Marie-Odile CRABBE-DIAWARA comme représentant de la CAGB au SMSCoT en tant que suppléante de moi-même à la place de Françoise FELLMANN.

Il n'y a pas de remarque ? Non.

Gaby, point n°1.

## Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC

### Finances

## Rapport n°1.1.1 – Compte de gestion 2008

**M. BAULIEU.-** Sur le premier rapport, ils se suivent, enfin sur l'ensemble de ces rapports financiers nous allons essayer, compte tenu de l'ampleur de l'ordre du jour, de procéder de manière synthétique. On fonctionnera pour le compte administratif et les rapports suivants d'ailleurs sur la base d'une projection synthétique, vous avez les rapports, on essaiera d'aller à l'essentiel en termes d'explications, si vous le voulez bien, bien évidemment, l'Assemblée est souveraine, sous ton autorité, Président, quant à la durée des débats si vous voulez les animer longuement.

S'agissant du Compte de Gestion, une indication pour dire qu'il y a parfaite concordance entre nos comptes, notre compte administratif et le compte de gestion de notre Trésorier qui me le confirmait de vive voix il y a encore un instant, le Conseil est donc invité à prendre acte de cette concordance.

**M. LE PRESIDENT.-** Il n'y a pas de remarque ?

## Rapport n°1.1.2 – Compte administratif 2008

**M. BAULIEU.-** Le compte administratif qui sera tout à l'heure soumis aux votes, après retrait du Président...

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, oui.

**M. BAULIEU.**- Et qui aura bien évidemment assisté au débat, je vous l'indiquais il y a un instant, pour cette présentation, puisque vous avez un rapport que nous avons souhaité aussi exhaustif et explicatif que possible, à la fois sur l'explication du résultat en tant que tel, et puis après à la fois sur l'approche budgétaire et sur l'approche par compétence sur la réalisation des différentes actions.

Il y a un problème ? Il y a un problème de sono là ? Il y a peut-être un peu de bruit dans la salle.

**M. LE PRESIDENT.**- Alors si vous pouvez baisser un peu le niveau sonore dans la salle et écouter Gaby.

**M. BAULIEU.**- Ce rapport vous a permis d'avoir à la fois l'approche financière de l'exécution du budget principal et des budgets annexes en 2008, et également un exposé que je crois assez détaillé sur l'ensemble des réalisations et leur degré de réalisation précisément. Pour en faire la présentation, nous n'allons pas reprendre la structure complète de ce rapport, on va aller sur quelques éléments essentiels, et Laurence MORAGAS, notre directrice des finances, qui doit être à la technique va donc nous envoyer les premières projections, puisqu'il s'agit bien évidemment des résultats de l'exercice passé lorsqu'on examine le compte administratif 2008, et nous aurons un plan de présentation avec les principaux chiffres et ensuite les résultats financiers. Nous commençons donc par les chiffres du compte administratif 2008, avec un premier tableau de synthèse que vous avez dans votre rapport qui vous indique que les opérations réelles consolidées de 2008 s'élèvent à 120 M de dépenses et 132 M de recettes, vous avez les explications après qui conduisent donc à un résultat consolidé, tous budgets cumulés, à 2,58 M€, et donc les différentiels apparaissant au niveau des opérations d'emprunt revolving, puisqu'une opération a été reprise tardivement sur 2008 par rapport à 2007 et sur la reprise des résultats 2007 dont une partie a été reprise par affectation par délibération dans le budget 2008, et l'autre partie étant intégrée dans les résultats. Ce qui peut faire apparaître que les résultats 2007 auraient été négatifs, ce n'est pas le cas, mais ce qui reste à reprendre ce sont les 5,86 en dépenses et le 1,97 en recettes. C'est ainsi que nous avons ce résultat consolidé de pas tout à fait 2,6 M€ pour cet exercice 2008. Vous avez également un taux de réalisation, donc rapidement indiqué, pour les recettes et les dépenses.

Vous avez sur une vue suivante, ce sont des graphiques que vous avez dans le rapport, une vue par ce schéma de l'importance en quelque sorte dans les différents budgets pour pouvoir rendre les choses comparables, donc dans le budget principal il y a en quelque sorte des crédits qui sont repris donc à deux reprises, puisque dans le budget principal donc apparaissent également les subventions d'équilibre au budget annexe et qui sont reprises dans ces budgets annexes, donc un peu plus de 77 M€ au budget principal, 34,5 M€ au budget transports, 16 du déchets, 5 pour le Conservatoire et presque pour mémoire pour le budget annexe Noret.

Donc sans les subventions d'équilibre, les dépenses réelles consolidées s'élèvent à 120 M que nous venons donc de voir il y a un instant.

Nous nous proposons, dans les projections suivantes, de regarder très rapidement la ventilation à la fois des dépenses et des recettes, donc Marie-Odile, si tu veux en dire quelques mots.

**Mme CRABBE-DIAWARA.**- Vous avez à l'écran un diagramme qui vous donne à la fois les montants en valeur brute et en valeur relative des dépenses réelles, uniquement les dépenses réelles, affectées aux compétences et aux budgets annexes en fonctionnement et en investissement cumulés. C'est consolidé, c'est-à-dire sur tous les budgets fonctionnement plus investissement.

On peut peut-être rappeler ici qu'un montant sur une compétence n'est pas forcément en relation avec l'importance de cette compétence, il est quelquefois utile de se le rappeler.

En ce qui concerne les moyens opérationnels des compétences et de l'administration générale sur le budget principal, 10 M €, y compris les salaires affectés aux compétences hors les salaires sur les budgets annexes CRR et Transports. Sur le transport : 35 M, sur les infrastructures routières et ferroviaires : 7 M, sur l'économie : à peu près 5 M, le développement durable : 1,3 M, sur la culture, tourisme, sport : 8 M environ, en ce qui concerne la prospective on est presque à 1 M, et habitat et politique de la ville : 1,5 M, et les relations avec les partenaires, le SDIS en particulier pour lequel nous versons une contribution de 7 M, on est à 7,6 M. C'est ce qui concerne les dépenses.

En ce qui concerne les recettes, toujours sur la même échelle, c'est-à-dire consolidées, donc tous budgets confondus, et fonctionnement plus investissement. La fiscalité représente 46 M, je vous rappelle que sur ces 46 M, il y en a 24 qui sont reversés aux communes. Les ordures ménagères sont à 14 M, le versement transport et les recettes d'exploitation, mais qui représentent à peu près 500 000 €, sont à presque 21, la DGF à 22,5 M, les autres produits dont les subventions à 13 M, le fonds de compensation FCTVA à 1 M. Vous savez que la règle risque de changer et que ce fonds de compensation FCTVA risque de rentrer dans l'enveloppe normée. Les résultats antérieurs sont à 6,5 M, et vous avez les pourcentages, je vous laisse les lire.

**M. BAULIEU.**- Merci. Nous poursuivons avec un tableau que nous avons souhaité construire avec un travail...

**M. ROSSELOT.**- S'il vous plaît !

**M. LE PRESIDENT.**- Oui, Monsieur ROSSELOT ?

**M. ROSSELOT.**- Le compte administratif, maintenant ?

**M. LE PRESIDENT.**- Comment ?

**M. ROSSELOT.**- On peut intervenir sur le compte administratif 2008 ? On est en DMI ou quoi ?

**M. BAULIEU.**- Il y a une indication, non, ce n'est pas un gag, c'est simplement ce que nous allons présenter.

**M. ROSSELOT.**- Oui, mais avant ce que vous présentez ?

**M. BAULIEU.**- Non, non. On est dans la présentation du compte administratif, et donc il y aura à la fin de la présentation donc un temps de débat.

**M. ROSSELOT.**- J'ai cru que l'on passait déjà à la DMI.

**M. BAULIEU.**- Non, non, mais c'est simplement parce que...

**M. LE PRESIDENT.**- Non !

**M. BAULIEU.**- J'étais en train d'expliquer que nous avons souhaité dans le tableau qui va apparaître, après un travail de la commission des finances, essayer de nous livrer à une analyse précisément du passage du compte administratif des résultats 2008 à la DMI, c'est-à-dire à l'intégration des résultats dans leur ensemble, donc de l'exercice 2008 dans le budget 2009, précisément pour essayer de mesurer autant qu'il est possible, vous allez voir que ce n'est pas un exercice aisé. Dans vos budgets communaux vous essaieriez de vous livrer à l'exercice, c'est intéressant, mais nous souhaitons mesurer si, au sortir d'un exercice, nous étions plutôt en amélioration de situation financière ou en dégradation ou étale. C'est l'exercice que je vous propose tout simplement de regarder à l'écran. Nous ne sommes pas dans la présentation de la DMI, mais c'est vrai qu'on va en parler un peu mais en analysant ce compte administratif 2008 avec quelques grandes masses, bien évidemment, mais vous avez le tableau dans votre rapport, avec un renvoi au budget 2008 consolidé, et puis budget primitif plus les décisions modificatives. On en voit la structure, à la fois en termes de recettes et de dépenses, on en voit également la notion d'autofinancement. Je ne rentre pas dans la notion de la composition des différents grands modules, pour passer donc au compte administratif dont on vient de voir les éléments majeurs, et on se rend compte en lisant cela que dans un premier temps on est un peu interpellé, on dit : mais tiens, l'autofinancement qui était de 7,8, il est à 4,1. Mais il faudrait tout de suite aller dans l'analyse plus approfondie puisque vous l'avez vu donc dans l'analyse du compte administratif en termes de recettes, vous avez vu par exemple que, compte tenu du degré de réalisation d'investissements pour le TCSP, on a réintégré qu'une toute petite partie de provisions alors que nous en avons prévues bien davantage, donc en gros 300 000 sur 6,3 M, je crois que cela doit être l'ordre de grandeur. Nous avons donc 6 M de recettes que nous n'avons pas activés, et donc cela impacte forcément l'affichage de ce compte administratif, mais il n'y a pas d'expression de dégradation des choses à travers cela, à partir de l'explication que je viens de vous donner.

Nous avons le résultat de clôture que l'on vient de voir, à 2,6 M, et nous essayons, à partir de là, de regarder, s'agissant des investissements, ce qui a été fait, les 17 M et quelques, et surtout ce qui reste à faire, et est-ce que les choses ont été économisées ou est-ce que les choses vont aggraver la situation pour l'avenir ? Nous avons un résultat de 2,6 M, on s'aperçoit que s'agissant des investissements non réalisés, un certain nombre ont déjà été repris donc dans les AP / CP qui se conduisent sur plusieurs années, pour 13,2 M, et puis nous avons des investissements reportés et on va les reprendre dans la DM pour 8,3 M, et puis nous mettons en évidence qu'il y a des investissements non réalisés pour à peu près 2,5 millions. Sur les 2,5 M, quand on rentre un peu dans l'inventaire, il y a vraisemblablement des opérations qui n'ont pas été faites, on regardait par exemple le foncier en matière immobilière, etc., il est vraisemblable qu'on ne les réalisera pas, on a le même programme qui sera ouvert, qui est ouvert pour 2009, mais on ne va pas réactiver ces dépenses. On peut donc considérer que l'essentiel de ces 2,5 M sont des opérations qui étaient à réaliser, mais soit qu'elles ont coûté un peu moins cher, soit qu'elles n'ont pas eu de réalisation et puis on passera un autre volet l'année suivante, c'est donc une forme d'économie en quelque sorte en définitive. Et on voit, lorsqu'on passe ensuite à la notion de financement de ces investissements, que lorsqu'on reprend les recettes à réaliser pour 8,3 M moins les recettes qui sont attachées à ces investissements, donc essentiellement des subventions, qu'il y a à financer 7,4 M, ce qui est dans le petit tableau rose que vous avez sous les yeux, donc en bas de tableau à droite. On reprend les opérations, donc les 0,4 et 0,5 du budget annexe déchets en termes de réaffectations, parce qu'à la différence des mêmes opérations sur les autres budgets annexes, la correction se fait automatiquement par la minoration des subventions du budget principal au budget annexe, cela fait donc partie du résultat précédent, et nous intégrons bien évidemment que nous finançons une partie de cela avec le résultat de clôture, si bien que le besoin de financement par emprunt pour financer ces opérations reportées est de 5,7 M.

Donc 5,7 M qu'on ajoutent à ce qui était prévu en matière de recours à l'emprunt pour 2009, comparé à ce qui était prévu globalement sur 2008, et les 8,6 ou 7 qu'on a réalisés mettent en évidence que le recours à un financement supplémentaire est minoré par rapport à la situation que nous avons à connaître sur 2008, puisque nous avons 2,6 M de résultat, 2,5 d'économie, c'est donc à peu près l'ordre de grandeur de ce que nous avons comme amélioration de situation.

Voilà ce que nous souhaitons essayer de faire à travers ce cheminement qu'on essaiera peut-être d'améliorer d'ailleurs au fil du temps, mais c'est ce qui nous paraissait intéressant de regarder pour un passage entre deux exercices, parce que si on les découpe et si on ré-ouvre les crédits en 2009 sans regarder d'où cela provient sur 2008, il y aurait là une espèce d'occultation, peut-être de dérapage ou d'économie, comme c'est le cas-là, qui n'apparaîtrait pas aux yeux de chacun, et nous avons souhaité précisément essayer d'en prendre la mesure autant que faire ce peut, mais c'est vrai que c'est un exercice relativement difficile, voilà pourquoi nous l'avons affiché comme un passage du budget 2008 à la DMI 2009, puisque nous passons du budget 2008, résultat 2008, et inscription, intégration dans le budget 2009 au détour de la Décision Modificative n°1.

Voilà, nous vous indiquons, à partir de cette analyse, que 2009, DMI intégrée, met en évidence que notre situation, toute chose étant égale par ailleurs, est plutôt améliorée sur un plan financier puisque nous avons économisé à la fois de la dépense, de la dépense en matière d'investissement, et de la dépense également en matière de fonctionnement qui constitue l'essentiel de notre résultat. Le résultat, au demeurant, cela paraît peut-être plus loin, provenant, vous l'avez vu, essentiellement du budget annexe déchets, on en dira un mot.

Voilà ce que je voulais dire sur ce tableau. Les autres éléments, c'est simplement pour que lorsqu'on parle d'autofinancement entre les dépenses totales / recettes totales, y compris avec les opérations d'ordre à 4,1 M, on ne doit pas occulter la notion d'épargne brute et donc au compte administratif hors budget annexe déchets, sur les dépenses réelles et recettes réelles, puisque c'est un élément que vous avez en tête lorsqu'on analyse notre PPIF sur années successives, et que nous sommes encore habitués à avoir encore un élément à deux chiffres, et bien évidemment il peut y avoir une attention forte par rapport à cela.

S'agissant des résultats essentiels de ce compte administratif 2008, outre le résultat global que nous avons vu, vous l'avez vu dans le tableau, les investissements réalisés, tous budgets, à 17,3 M, d'autant qu'il y a 4,6 ou 7 en matière d'engagement infrastructure sur ligne grande vitesse, il s'est agi de quelques temps d'exécution sur début 2009 au lieu de 2008, donc on pourrait quasiment considérer que nous sommes à 22 M avec ces éléments-là, mais enfin ils sont bien évidemment sur 2009. Avec un endettement maîtrisé, ça vous est apparu également très clairement, donc 8,6 M de recours à l'emprunt dont 8,1 M sur le budget principal, un délai de désendettement qui reste modeste, qui reste court, mais il est important qu'il en soit ainsi dans la mesure où, bien évidemment vous le savez, nous sommes au seuil d'investissements importants et d'endettement correspondant, et tout cela malgré une ressource qui n'était pas particulièrement activée sur 2008 en matière fiscale. Nous pouvons donc bien évidemment qualifier ces résultats de satisfaisants, y compris après les quelques explications données sur le tableau précédent, mais bien évidemment on ne va pas se départir de la nécessaire grande attention que nous devons avoir sur la gestion de nos affaires avec le plan d'actions, le plan d'investissements que nous avons, nous savons que nous sommes dans un cadrage très serré et que les aléas pesant sur la recette doivent conduire à un pilotage très attentif, mais on se rend compte au sortir de 2008 que cette exécution est plutôt favorable, et y compris sur des indicateurs dont on aura relevé, pour 2008, qu'ils étaient très favorables avec une évolution de la base versement transport par exemple de 5,9. Nous signerions bien pour une reconduction longue de ces indications.

Et puis, sur l'attention à avoir, c'est le schéma, le graphique que vous avez au tableau, ne perdons pas de vue que si nous avons connu au détour de l'augmentation du versement transport en 2006 à 1,30 une augmentation de la recette, on voit bien qu'il y a un tassement de l'excédent brut courant, c'est toute la problématique de l'évolution de nos charges de fonctionnement, et vous l'aurez relevé dans la lecture du rapport, il ne s'agit pas d'autres éléments de fonctionnement que la problématique, nous savons que c'est ce qui mérite toute notre attention de l'évolution du montant des subventions du budget principal vers les budgets annexes transport et CRR pour être très précis. C'est là le challenge qui est le nôtre pour l'avenir que d'être extrêmement attentifs et de voir dans quelle mesure nous pouvons maîtriser, voire stabiliser ces subventions parce que c'est cela qui est source de préoccupations sur le plan de l'évolution de notre budget au fil des ans. Pour les autres dépenses, nous avons parfaitement maîtrisé les choses dans cet exercice 2008. Je crois que nous sommes à peu près à la fin de la présentation de ce compte administratif, Président, que nous avons souhaité synthétique, vous avez encore une fois l'ensemble des éléments dans le rapport.

**M. LE PRESIDENT.-** Avant de passer au débat, je vous propose que Gabriel BAULIEU soit le président de séance, vous savez que je ne peux pas présider, je peux intervenir mais pas présider, et je sortirai pour le vote, comme le veulent les articles du CGCT. Voilà, est-ce que vous êtes d'accord que Gabriel BAULIEU soit président ?

Gaby, je te passe les commandes.

**M. BAULIEU.-** Eh bien, Mesdames, Messieurs, vous souhaitez intervenir sur ce compte administratif ?

**M. ROSSELOT.-** Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai deux observations à faire de circonstance sur les dépenses de fonctionnement et les dépenses immobilières. Auparavant, je voudrais quand même dire ceci ; c'est important, la présentation. Sur la présentation que vous faites des documents budgétaires, parce que cela dépasse le compte administratif lui-même, qui peut donner à la lecture d'un document pareil, et encore, le travail, puisque c'est la règle, il faut présenter cela selon la nomenclature classique, mais qui peut donner du sens, qui peut donner du sens au sens politique le plus noble, si je puis dire, à un document comme celui-ci, qui est très bien fait sur le plan de la M 14 mais qui ne dit pas grand-chose, il faut tendre - je l'ai déjà dit dans une autre enceinte - à démocratiser la matière financière, non seulement pour nous, mais aussi pour nos concitoyens. Beaucoup d'agglomérations comme la nôtre se sont mises à moderniser la présentation des documents budgétaires, car encore une fois, en dépit de tous les efforts des services, de tous les efforts et performances d'éloquence de Gabriel BAULIEU, qui peut donner un sens politique noblement vu à un document de cette nature. Partout, dans les grandes agglomérations, on s'oriente vers une présentation du budget primitif par objectif calé sur les compétences. En même temps que les budgets primitifs sont votés, on assigne des objectifs, des projets de performance à la dépense publique, on évalue, on va aux résultats, lors justement du débat et du vote portant sur le compte administratif, et c'est ainsi que l'adoption du compte administratif qui est quelque chose d'assez procédurier devient un moment, un temps fort du temps budgétaire, car cela permet d'évaluer le compte administratif, les résultats d'une action qu'on a projetée l'année d'avant en termes d'amélioration des performances de l'action publique. Et quand on peut mesurer, à travers les indicateurs qu'on s'est donnés l'année d'avant, la performance de la dépense publique, à partir de là, et dans la foulée, et dans la foulée de l'adoption du compte administratif, on débat des orientations budgétaires.

Voilà une autre logique, une logique moderne qui tend à démocratiser la matière financière, dont je souhaite qu'elle inspire l'exécutif de notre établissement public de coopération intercommunale pour les années qui viennent.



Les deux petites observations que je voulais faire par ailleurs, le compte administratif, oui, c'est un document de report, mais c'est surtout la photographie de la gestion de l'ordonnateur pour une année écoulée. Je ne vais pas reprendre les débats qu'on a déjà eus, mais j'observe que les dépenses de fonctionnement sont toujours à un niveau... on va dire très élevé quand même, plus de 10 % à rebours de la tendance générale qui consiste à dire : baissions la dépense publique pour ne pas étouffer, alors qu'elles le sont déjà à moitié, nos entreprises. Or 11 %, d'accord, il y a des postes récurrents, etc., mais enfin chaque année cela s'ajoute à 2007, etc. Je vois des agglomérations comme celle de Metz qui viennent de réduire la voilure de leur exécutif, et aussi de leur personnel. Il y a quelques exemples, mais nous, on continue en sens inverse, comme si nous étions isolés dans la crise et dans l'étouffement relatif que subissent les entreprises. Donc c'est trop. Cette gestion écoulée 2008, c'est beaucoup trop, plus de 10 % d'augmentation des dépenses de personnel.

Sur le plan des dépenses de fonctionnement, écoutez, je sais que ce n'est pas énorme par rapport au budget au compte administratif lui-même, mais je lis que les dépenses de location pour nos services atteignent une certaine somme, puisqu'on loue 2 400 m<sup>2</sup> de locaux. Là aussi, je pense que... je veux dire deux choses, d'abord il faudrait mutualiser, comme toutes les collectivités le font, avec d'autres personnes morales, la Ville, le SYBERT, le CCAS, je n'en sais rien, mais pas seulement en mots, on a eu un rapport la dernière fois qui construisait une usine à gaz, ce n'est pas ça ! Il y a des agglomérations, maintenant, où il y a un seul directeur général pour une grande ville et pour l'EPCI lui-même, il faut aller plus loin dans la mutualisation.

Et puis mutualisation des locaux. Je trouve qu'il est de mauvaise gestion, il est de mauvaise gestion de louer depuis des années 2 400 m<sup>2</sup> de locaux. Alors je veux bien qu'il faille pallier les carences de location de la City qui devait être un quartier d'affaires, où les hommes d'affaires ne sont pas venus, mais les contribuables n'ont pas à être la variable d'ajustement. Il faut sortir de cette mauvaise gestion, il faut prendre modèle sur Monsieur REBSAMEN, Sénateur Maire socialiste de Dijon qui a placé les services administratifs dans des locaux, ce qui lui a permis... des locaux militaires, ce qui lui a permis de donner du travail aux artisans, ils n'ont pas pris d'architecte parisien, eux, des travaux qui exercent les constructeurs aux normes du développement durable. Je trouve qu'il est vraiment de mauvaise gestion que de louer, de continuer à louer 2 400 m<sup>2</sup> de locaux alors qu'on a toutes les potentialités pour restaurer, qui plus est, du patrimoine, pour rendre service aux élus et aussi aux citoyens de l'agglomération. Donc moi je vous demande d'étudier des possibilités de sortir de cette location, on n'est pas là pour faire, comme dirait très bien Annie MENETRIER, des cadeaux aux banques, on est là pour faire de la bonne gestion, et cette gestion-là, ce n'est pas de la bonne gestion. Les cadeaux aux banques, ce n'est pas de la bonne gestion. Ne pas chercher à rentrer en propriété, ce n'est pas de la bonne gestion. Ne pas donner du travail à nos artisans et aller chercher des architectes à Paris, ce n'est pas de la bonne gestion ! Moi, j'en appelle à votre bonne conscience, mes chers collègues et Mesdames, Messieurs les membres de l'exécutif, sur ce point-là.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Gabriel va répondre sur l'essentiel, je voudrais juste dire un mot, si vous me l'autorisez, Monsieur le Président.

**M. BAULIEU.**- Je vous en prie !

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je crois qu'il faut quand même arrêter cette démagogie, maintenant...

**M. ROSSELOT.**- Démagogie, démagogie !

**M. LE PRESIDENT.-** Monsieur ROSSELOT, vous permettez que je parle ? Il n'y a plus une seule séance à l'Agglomération du Grand Besançon ou au Conseil Municipal de Besançon où vous ne reveniez pas sur ce sujet-là. Cela fait sourire beaucoup d'entre nous, mais moi cela ne me fait plus vraiment sourire. Et puis dire, je le répète que c'est de la mauvaise gestion quand la location, c'est au contraire, quand on ne connaît pas les besoins dans les années futures, c'est plutôt de la bonne gestion, parce que nous ne savons pas de quoi sera fait demain, entre autres avec les réformes institutionnelles qui vont venir, et cela nous permet de nous préparer éventuellement à des changements, à des mutualisations supplémentaires pour lesquels la construction de nouveaux locaux serait un handicap.

Et puis nous reprocher cela à nous, alors que l'Etat, l'ensemble des collectivités, enfin l'ensemble des services de l'Etat plus exactement, envisage de se regrouper, par exemple sur la Gare Viotte, dans des immeubles qui sont en location, alors que les services de la DDASS, ici, sont en location au même tarif que nous d'ailleurs et chez le même propriétaire, je trouve tout de même que c'est un peu fort de café ! Que vous, vous vouliez maintenant être encore plus à gauche que le parti communiste, que mes amis MENETRIER, c'est très bien, je crois que cela ne trompera personne, vous avez maintenant, c'est votre dada, à chaque fois vous nous parlez de cela. Il se trouve que j'ai rencontré cet après-midi l'architecte de Vauban, puisque nous avons travaillé avec Michel LOYAT et Eric ALAUZET sur ce sujet-là, et je lui ai demandé de me faire un argumentaire très précis des raisons pour lesquelles il n'avait pas proposé cet argumentaire, je l'aurai prochainement, je vous le communiquerai, mais personnellement moi je ne vous répondrai plus sur ce sujet-là puisqu'à chaque fois vous intervenez en permanence, en permanence là-dessus, vous avez donné votre opinion, c'est bien normal, je vous ai répondu, c'est bien normal, nous l'avons loué à un prix tout à fait correct, et d'ailleurs ce ne sont pas des cadeaux aux banques, c'est une entreprise de Besançon que vous connaissez bien d'ailleurs, c'est JPR INVESTISSEMENTS, ce n'est donc pas du tout faire des cadeaux aux banques, mais à chaque fois vous revenez là-dessus alors que nous avons une attitude qui est celle de beaucoup de collectivités, qui est une attitude prudente, c'est-à-dire qu'on ne s'engage pas pour des années car nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait. Voilà ce que je voulais dire, après je l'ai déjà dit au Conseil Municipal de Besançon, je le redis à la Communauté, au Grand Besançon, après je n'interviendrai plus là-dessus, parce qu'à chaque fois... vous m'avez encore écrit une lettre, deux lettres, trois lettres, quatre lettres, vous avez certainement beaucoup de temps, pour dire toujours les mêmes choses, on vous fait toujours les mêmes réponses, j'ai répondu cette fois définitivement, je ne le ferai plus désormais.

**M. BAULIEU.-** Sur les deux thématiques abordées nous faisant grief d'être ringards et d'être mauvais gestionnaire, puisque cela résume le propos tenu. S'agissant de la présentation, il s'agirait de démocratiser les choses. Je nous invite, je t'invite, Jean, à bien vouloir accepter de regarder les efforts pédagogiques qui sont faits dans cet établissement et depuis longtemps pour que les élus, parce que c'est de cela qu'il s'agit, pour que les élus disposent de l'ensemble des éléments et disposent de l'ensemble des explications pour les bien comprendre, qu'on nous donne au moins acte de cet aspect des choses, et j'avouerai devant cette Assemblée que pour la responsabilité que j'en assume, que je veille attentivement à privilégier même le fond sur la forme parce que nous vivons une époque où, la forme privilégiant le fond, le citoyen ignore tout ce qui se passe, et à partir de ce que nous avons, de ce que vous avez dans les rapports, vous avez une lecture exhaustive et claire, lorsqu'on parlait budgets, des orientations, de nos projets, du sens dans lequel nous allons, des moyens que nous allons mobiliser pour le faire, et lorsque nous rendons compte en compte administratif c'est bien évidemment au regard de ce tableau de marche que nous nous exprimons, et si je devais prendre quelques minutes pour rappeler qu'elles sont les orientations de notre établissement, je crois que chacun pourrait se les remémorer, mais lorsque nous indiquons très clairement, et je ne suis pas en train d'inventer un propos de circonstance, reprenez les rapports successifs, que nous sommes attentifs, et j'y reviendrai, à maîtriser autant que faire se peut les fonctionnements, le coût de fonctionnement de cet établissement, pour privilégier autant qu'il est possible le service à l'utilisateur et

l'investissement avec les énormes projets que nous avons dans cette agglomération en direction de l'économie, en direction du transport, en direction de la culture... Non, mais il ne faut pas faire de geste, etc., c'est cela la réalité, et lorsqu'on dit qu'il faut donner du sens, le sens de notre action est là, et il est là avec un engagement responsable sur notre volonté d'actionner, d'activer comme il convient, ni plus ni moins, la ressource et en maîtrisant autant que faire se peut nos fonctionnements, et lorsqu'on fait valoir un pourcentage sans s'arrêter à comparer les choses, à périmètre égal, à périmètre constant, il y a là une petite atteinte à l'honnêteté intellectuelle. Et j'indique simplement que le débat sur le budget 2009 n'est pas si lointain, et quelles sont les agglomérations, quelles sont les collectivités, qui ont comme tableau de marche en matière d'évolution de la masse salariale 1,8 % ? 1,8 %, voilà notre objectif sur 2009, mais à périmètre constant bien évidemment. Là, n'interprétons donc pas mal les choses de manière plus ou moins honnête, il faut donc être là extrêmement prudents et extrêmement clairs dans les propos.

Sur la présentation, encore une fois, notre souhait, notre souci, notre préoccupation constante, c'est que l'ensemble des membres de l'Assemblée aient tous les éléments en main pour juger, évaluer ce que la collectivité a fait, comment et avec quoi. Dans ce rapport, tout y est. Lorsque nous faisons connaître nos éléments budgétaires en direction de la population, nous essayons aussi d'être aussi exhaustifs et pédagogiques que possible, et tout cela sans faire effectivement dans l'esbroufe, dans peut-être quelques moyens quelquefois utilisés. Je vous invite à être prudents là-dessus, et précisément ne pas nous laisser endormir par l'esbroufe qui a cours aujourd'hui à plus d'un endroit, et nous ne sommes pas animés par cela donc autour de cette table et dans cette salle. Si c'est ringard que d'être pédagogue, que de vouloir tout dire, j'assume notre ringardise, mais je ne la considère pas ainsi.

Quant à la mauvaise gestion, arriver au résultat que j'ai exposé tout à l'heure, je souhaite à tous les mauvais gestionnaires de ce pays, et il y en a quelques-uns par les temps qui courent, d'arriver à d'aussi mauvais résultats. Citoyen de ce pays, j'aimerais bien que partout, à tous les niveaux, on soit aussi mauvais que cela.

Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Parce que 1,8 d'augmentation de la masse salaires en intégrant le GVT, le Glissement Vieillesse Technicité, ce n'est pas bien, c'est mieux que cela, c'est très vertueux. Alors bien sûr, quand on ne parle pas sur le même périmètre, on peut dire n'importe quoi, et moi je voudrais à cet instant rendre hommage à Gabriel BAULIEU et à Marie-Odile CRABBE-DIAWARA et aux services, bien sûr, parce qu'ils font un immense travail et que tout cela n'est pas géré, comme pourraient le faire croire certains, à la petite semaine en ne tenant pas compte que c'est l'argent des contribuables, si, c'est géré de façon très précise parce que justement c'est l'argent des contribuables, et moi je ne peux pas laisser dire tout de même que nous ne sommes pas de bons gestionnaires.

**M. BAULIEU.**- Oui, et dans la remarque, il y a eu tout à l'heure une remarque sur l'exécutif, c'était allusif mais on l'a bien compris, en disant qu'une communauté avait réduit son exécutif, etc., je vous invite à vous reporter à la composition de l'exécutif de cette communauté et à son régime indemnitaire en matière de maîtrise des dépenses.

**M. ROSSELOT.**- Non, je ne veux pas allonger le débat, je n'ai pas employé des mots comme « ringardiser », je ne mets pas en cause un seul instant l'excellent travail dans le cadre de la nomenclature classique. Ce que je veux dire quand j'emploie le terme « moderniser », je n'ai pas dit que c'était ringard, parce que vous êtes obligés d'avoir la présentation classique en M14, mais parallèlement à cela, d'autres agglomérations, grandes agglomérations, se sont lancées, oui, dans la modernisation. Cela ne veut pas dire... il ne faut pas travestir ce que je dis, moi j'aurais aimé avoir en conclusion des idées innovantes sur un plan de relance à l'échelle de l'agglomération, sur des efforts en matière de compostage, etc. Voilà, c'est ça.

On va peut-être le voir en DMI mais je ne l'ai pas vu, donc je le dis. Je ne parle pas... ne travestissez pas, ne me faites pas dire ce que je ne dis pas, je dis que cela ne vous empêche pas, vous avez des manettes, cela ne vous empêche pas, tout en respectant la nomenclature classique, de faire des efforts de modernisation de la présentation budgétaire, et on en récolterait des fruits. Voilà ce que j'ai à dire, c'est tout, je n'en dis pas plus.

**M. BAULIEU.**- Ok, accorde-nous au moins ce que nous avons tenté de faire, ce sur quoi nous sommes arrêtés particulièrement, en matière d'analyse du résultat glissant d'un exercice sur l'autre qui n'est pas forcément... qui n'est pas dans la nomenclature M14 et puis dans les standards de l'analyse mais précisément pour éclairer les choses.

Quant à l'autre volet que j'ai cru comprendre, j'ai dit tout à l'heure que nous n'allions pas passer trop de temps à présenter les choses compte tenu de la richesse du rapport. Quant à ce qui a été fait, la manière dont cela a été fait, il y a eu une référence dans la problématique déchets, il y a un rapport là-dessus, il y a un rapport d'activité là-dessus qui précise, qui indique tout cela. Mais s'agissant du rapport du compte administratif par compétences, par commissions, vous avez dans le rapport l'ensemble des réalisations.

**M. ROSSELOT.**- Evidemment !

**M. BAULIEU.**- Alors on peut passer... mais peut-être, je me retourne vers le Président, on peut se dire qu'à l'avenir on consacrerait une séance exclusivement au compte administratif. Moi, cela ne me pose pas de problème, cela ne me pose pas de problème, et on ne parlera pas seulement des résultats sous l'angle financier, c'est la présentation que j'en ai faite, mais des résultats de l'exercice sur les réalisations, vous les avez dans le rapport, on peut s'y arrêter, on s'y était passablement arrêté en parlant de budget, on peut en faire un deuxième débat lors du compte administratif, si c'est le souhait, et là je parle sous le contrôle du Président.

**M. LE PRESIDENT.**- Je ne suis pas sûr que ce soit vraiment le souhait de l'Assemblée.  
Monsieur SASSARD. Non ? Vous aviez votre bouton qui claque, bon d'accord.

**M. BAULIEU.**- Non, c'est parce que le micro est allumé.

Y a-t-il d'autres interventions sur le compte administratif ? Bien.

Nous respectons les formes, le Président quitte la séance. Je mets ce compte administratif aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? 6 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? Il y a 2 abstentions. Nous avons bien enregistré, merci.

Ce compte administratif est adopté.

Monsieur le Président, tu peux nous rejoindre.

**M. LE PRESIDENT.**- Quel est le résultat, Monsieur le Président ?

**M. BAULIEU.**- N'est-ce pas, le compte administratif est adopté, 6 voix contre et 2 abstentions.

**M. LE PRESIDENT.**- Bien, tu me redonnes la présidence.

**M. BAULIEU.**- Je te rends la présidence, bien évidemment !

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Je vous remercie. Nous allons passer au point suivant, le bilan des acquisitions et des cessions foncières, Gaby.

Rapport n° I.1.3 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2008 par la CAGB

**M. BAULIEU.**- *Donc rapport très rapide, c'est une communication qui doit être faite devant l'Assemblée, et vous en avez au verso de la page 49 à la page 50, le résumé à la fois des acquisitions liées aux compétences politiques de la Ville sur les gens du voyage, et puis ce qui est nécessaire pour l'installation de casernes, Service Départemental d'Incendie et de Secours, et puis bien évidemment une session, nous en aurions souhaité davantage, sur le terrain du Noret.*

**M. LE PRESIDENT.**- *Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.*

**M. BAULIEU.**- Affectation des résultats, donc Marie-Odile prend la parole, avec également projection.

**M. LE PRESIDENT.**- Pardon ? Une abstention ? D'accord.  
Rapport suivant.

Rapport n° I.1.4 – Affectation des résultats 2008 sur le Budget 2009

**M. BAULIEU.**- Attention, ce rapport sur le foncier, c'est une information dont l'Assemblée est invitée à prendre connaissance.

Donc affectation des résultats 2008 sur le budget 2009, Marie-Odile.

**Mme CRABBE-DIAWARA.**- Donc devrait apparaître, voilà, vous avez à l'écran un tableau synthétique sur les résultats que nous venons d'adopter au budget. Vous avez donc les 2,6 M qui apparaissent tout en bas à droite, de résultat global, ensuite budget par budget, budget principal : un résultat excédentaire de 124 000 € en total. Ce qui est proposé, c'est d'affecter l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement.

Sur les budgets annexes transports et CRR, on va adopter la même méthode, nous avons deux résultats excédentaires en fonctionnement que nous conservons en fonctionnement, et en DMI, il sera proposé de diminuer d'autant la subvention d'équilibre versée du budget principal sur ces budgets annexes. En revanche, les résultats excédentaires en investissements, donc sur transports et CRR, sont conservés en investissements pour couvrir les investissements 2009.

En budget annexe déchets, le résultat excédentaire de fonctionnement est conservé en fonctionnement et celui d'investissement conservé en investissement.

Sur le budget annexe du Noret, on a un déficit de fonctionnement qui est très minime, comme vous pouvez vous en rendre compte, ce sera régularisé dans la DMI, et l'excédent d'investissement est conservé en investissement. Voilà ce qui vous est proposé.

**M. LE PRESIDENT.**- Est-ce qu'il y a des abstentions par rapport à ça ?  
Des oppositions ? Je n'en vois pas.  
C'est adopté.  
Rapport suivant, DM Gaby.

**M. BAULIEU.**- Le rapport suivant c'est la Décision Modificative n° I, nous veillons dans le cadre également de la rigueur de notre gestion budgétaire à ne pas ouvrir de crédits, bien évidemment, inconsidérément à l'occasion de Décisions Modificatives, c'est l'esprit qui a présidé à l'établissement de cette première Décision Modificative, donc ce qui veut dire nouveau crédit exceptionnellement s'il n'y a pas d'autre solution et s'il n'y a pas possibilité de faire un transfert d'une opération à l'autre, et cette DMI porte essentiellement sur ce qu'on vient de voir, donc l'intégration des résultats et le financement des restes à réaliser que nous avons évoqués dans le cadre du compte administratif 2008.

Vous avez un résumé important, puisque vous avez également tous les éléments dans le rapport, il s'agit bien évidemment de financer les restes à réaliser, les 7,4 M. Si vous vous souvenez, mais vous l'avez dans votre dossier, du tableau de synthèse que nous avons essayé de réaliser, vous avez ces éléments, avec la reprise des résultats de clôture de 2,6 M qui financent en partie ces restes à réaliser. L'affectation du résultat de fonctionnement, dépenses imprévues et la baisse du recours à l'emprunt, donc tout cela sur le budget annexe déchets puisqu'il n'y a pas ajustement par la subvention d'équilibre qui n'existe pas en relation avec ce budget annexe. Et nous avons une DMI qui conduit à une augmentation du recours à l'emprunt, c'était déjà dans le tableau de synthèse quand on avait l'intitulé du budget 2008 à la DMI 2009 à 5,7 M avec les éléments qui vous sont résumés sous les yeux, budget par budget, avec... j'ai envie de m'arrêter deux secondes sur le budget annexe déchets qui a un particularisme, c'est que par résultat antérieur nous avons un autofinancement de nos investissements importants, qui sont repris de cette manière sur 2009. Vous avez également en tête nos différents projets dans le cadre de notre projet de mandat en matière de déchets, sans perdre de vue du tout que l'exécution de l'exploitation 2008 n'offre pas de marge particulière. Je veux dire par là que le solde d'autofinancement ne doit pas être interprété comme ayant pu justifier une meilleure maîtrise, plus forte encore, de la redevance. Je pense que ce sera dit tout à l'heure s'agissant de ce rapport sur les déchets, mais il y a là une exécution qui est rigoureuse avec un ajustement de la redevance à due concurrence et pas davantage, mais il s'agissait bien de reconduire les crédits d'investissements qui se justifient au regard, encore une fois, des projets sur le plan de mandats en matière de déchets.

Voilà ce sur quoi je voulais attirer notre attention, je crois qu'il n'y a pas d'autre problème particulier. On retrouve bien évidemment les 5,7 M de recours à l'emprunt supplémentaires qui attestent d'une minoration de ce recours à l'emprunt, qui attestent de la bonne gestion de notre établissement au fil des ans et sur 2008 tout particulièrement, et le recours à l'emprunt total, vous l'avez sous les yeux, mais également à la page 62, nous avons 15,4 M d'inscrits au BP majorés donc des 5,7 M, nous avons les 21,114 M désormais après l'intégration de cette DMI si nous l'adoptons dans l'instant qui suit.

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur ROSSELOT.

**M. ROSSELOT.**- Juste un mot, je ne vais pas être long.

Comme son nom l'indique, la Décision Modificative reprend les résultats du CA et réoriente, dans une certaine mesure, les dépenses du budget primitif. Moi j'attendais, à cette occasion, une déclinaison locale de toutes les actions de relance économique que nos entreprises attendent, pour certaines qui sont en grande difficulté, locales et en synergie avec les autres collectivités. Qui donc, autre que la Communauté d'Agglomération, avec sa compétence très développée en matière économique, pouvait prendre cette initiative ? Moi j'attendais ça au milieu de cette année 2008. Bon, tant pis, on reste un peu là-aussi dans le classicisme.

**M. BAULIEU.**- Merci pour ce rappel qui me conduit à en faire un moi-même. Nous étions dans cette salle, encore une fois il n'y a pas si longtemps, sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget 2009. Je dirais qu'à votre endroit ou à votre rencontre, on a dû ferrailer un peu pour expliquer que nous ne souhaitions surtout pas baisser la garde en matière de détermination pour l'avenir sur notre engagement à investir pour équiper, moderniser notre agglomération, et pour ainsi aussi offrir du travail, de la ressource aux entreprises, même sur les grands chantiers, même s'il y a peut-être des groupes qui seront attributaires de marchés, on sait ce qu'est la sous-traitance locale dans ce genre de circonstances. Nous sommes précisément... notre détermination est acharnée dans ce sens, et nous avons, devant cette salle et avec le soutien de la quasi-totalité des élus, affirmé notre détermination, encore une fois, à ne pas céder par anticipation à quelques frilosités sur l'activation de la ressource, et à ne pas céder non plus à ce qui aurait pu être une sinistrose générale pour être moins engagés, être moins engageants sur l'investissement. Nous gardons notre cap. S'il y a des revers majeurs, le Président l'a maintes fois dit, nous procéderons aux ajustements mais nous sommes déterminés, nous sommes peut-être en avance sur les recommandations qu'on nous adresse de toutes parts, nous sommes au rendez-vous et à la différence d'autres, nous sommes au rendez-vous comme toutes les collectivités avec l'ardente obligation de maîtriser nos comptes. Et donc c'est là tout le challenge que nous avons, c'est tout le sens de l'énorme travail de prospective que nous avons fait dans cette Agglomération, plus que dans beaucoup d'autres, pour précisément avoir un tableau de marche clair. C'est ce que nous avons, c'est ce que chacun connaît, c'est ce que chacun a eu en main et en tête pour voter. Nous sommes une assemblée déterminée, entreprenante, engagée pour soutenir, pour activer l'économie, l'activité des entreprises, pour moderniser notre territoire dans cette Agglomération du Grand Besançon. Nous l'avons dit, nous l'avons répété, nous l'avons voté à une immense majorité, j'ai l'occasion ce soir de le rappeler, je le fais bien volontiers.

**M. LE PRESIDENT.**- Oui, parce que je crois, Gaby vient de le dire, on a peut-être eu tort d'avoir raison trop tôt, on aurait pu présenter un budget 2009 qui était un budget atteint par la sinistrose, par la morosité. Au contraire, nous avons voulu un budget volontaire, puisque je rappelle quand même que les grands investissements que nous avons en portefeuille, c'est bien sûr le tramway : 210 M€, c'est la zone des Marnières, c'est Témis, c'est Témis Santé, c'est l'échange, on en parlait encore ce matin avec Bernard GAVIGNET, c'est les Portes de Vesoul, c'est Marchaux / Chaufontaine, j'espère que bientôt nous pourrions ensemble avancer avec nos amis de Marchaux / Chaufontaine, c'est les deux gares, c'est la liaison entre les deux gares, et nous aurions pu effectivement, lorsque nous étions en période budgétaire, dire : attention, calmons le jeu, soyons prudents, et nous avons tous dit, Gabriel l'a dit, j'ai dit moi-même, qu'il ne fallait justement pas ajouter à la sinistrose ambiante et avoir un budget volontaire, avoir de l'ambition pour ce budget tout en étant prudents, parce qu'effectivement, nul ne peut dire quelle sera la situation dans quelques mois. Mais quand même, on y va, c'est cela qu'on a dit, en avant, ne nous arrêtons pas, parce qu'on sait très bien que tous les investissements que je viens d'évoquer, qui vont démarrer cette année, je n'ai pas encore parlé de la Cité des arts et de la culture, tout cela, il y a des retombées évidentes sur l'économie locale. Alors, est-ce qu'on aurait dû... en fait on aurait peut-être dû faire un budget moins important, moins ambitieux, rajouter à la sinistrose, et aujourd'hui venir vous proposer quelque chose en accompagnement.

Moi, je crois que ce n'était pas notre volonté, nous sommes au contraire aux côtés des entreprises, parce que je ne laisserai pas croire, encore ce soir, qu'il n'y a que certains ici qui s'occupent des entreprises, les entreprises, on les rencontre... Jean-Pierre MARTIN, ici, peut en témoigner, on les rencontre tous les jours, journallement, on a encore parlé de problèmes industriels pas plus tard que ce matin dans mon bureau avec Jean-Pierre et ses collaborateurs, c'est donc aussi notre souci, parce que vous savez il n'y a pas que celui-ci qui pense que l'entreprise est nécessaire et les autres qui penseraient que c'est quelque chose d'inutile.

Je crois que tout le monde ici est d'accord qu'il faut des entreprises, qu'une entreprise elle fonctionne bien, qu'elle gagne de l'argent, et qu'actuellement elles sont en difficulté. Je pense que justement tous les investissements que je viens de citer, ce sont des investissements qui sont faits aussi en grande partie pour aider les entreprises, faire qu'elles soient dynamiques, qu'elles restent compétitives, qu'elles restent attractives, et qu'elles gagnent de l'argent. Pourquoi ? Pour pouvoir en redistribuer un peu à ceux qui travaillent à l'intérieur, et pour pouvoir maintenir l'emploi, c'est pour cela aussi que je vous proposerai tout à l'heure en fin de séance une motion pour dire que nous sommes disponibles par rapport à la papeterie de Novillars pour effectivement voir si nous pouvons intervenir par rapport à cette catastrophe industrielle. Voilà. Après, vous pouvez bien sûr toujours en rajouter.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques par rapport à ça ?

Je vais donc mettre cette DMI au vote.

Quels sont ceux qui s'y opposent ? 6.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2.

Les autres sont pour.

Je vous remercie.

Rapport n° I.1.6 - Constitution d'une provision pour la garantie d'emprunt portée par la Société Foncière Habitat et Humanisme
--

**M. LE PRESIDENT.-** Gaby.

**M. BAULIEU.-** Il s'agit là d'une procédure formelle puisque pour les organismes s'engageant dans l'habitat et demandant nos garanties qui ne sont pas portées par des institutions publiques, nous procédons au système de provision. Il y a là application de la règle que nous nous sommes fixée, et nous proposons donc d'affecter 1 552,90 € pour cet exercice en provisions.

**M. LE PRESIDENT.-** Madame POISSENOT Danièle, tu ne fais pas partie... tu n'es pas au Conseil d'administration de ça ? Non, de la Foncière ? Non.

Donc il n'y a pas d'opposition ?

Par contre, le rapport suivant, Danièle POISSENOT et Valérie HINCELIN ne prendront pas part au vote, des garanties d'emprunt pour la compétence Habitat, Néolia.

Rapport n° I.1.7 – Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (avril 2009)
--

**M. BAULIEU.-** Nous avons donc deux dossiers, 687 840 € à garantir pour une opération Néolia sur le secteur de Montjoux, donc vérification des ratios prudentiels, du respect des règles que nous nous sommes fixées, etc., et donc avis favorable de la Commission et du Bureau puisque tout cela est respecté.

**M. LE PRESIDENT.-** Pas de remarque ?

Tout le monde est d'accord.

Rapport n° I.1.8 – Demande de garantie d'emprunt Habitat de la SAIEMB Logement
--

**M. BAULIEU.-** Sur le rapport suivant I.1.8, c'est une opération habitat également pour la SAIEMB, sur 352 500 € sur le remplacement de différents composants de la restauration / réhabilitation de logements.



**M. LE PRESIDENT.-** Donc Jean-Louis FOUSSERET, Michel LOYAT, Valérie HINCELIN, Annie MENETRIER, Danièle POISSENOT, Philippe GONON ne prennent pas part au vote.

Les autres, quels sont ceux qui sont opposés ?

Qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas.

### Ressources Humaines

#### Rapport n° I.2.1 – Régime indemnitaire – Evolution

**M. BAULIEU.-** Le rapport suivant, régime indemnitaire, évolution donc rapport I.2.1. C'est un rapport qui fait suite à un dossier que nous avons évoqué à plusieurs reprises, page 77, puisqu'il fait suite au débat que nous avons eu avec nos personnels, avec leurs représentants, depuis l'an dernier, vous savez que nous avons connu quelques difficultés, quelques préoccupations, notamment dans le secteur de la collecte des déchets, et dans ces échanges nous avons pris l'engagement de porter une attention particulière en direction des rémunérations les plus modestes en travaillant sur le régime indemnitaire. C'est donc la préoccupation et l'engagement que nous avons pris ici, à l'Agglomération. Dans un autre cadre et sur d'autres approches, les mêmes intentions avaient été exprimées au sein de la Ville et au sein du CCAS, et donc nous avons travaillé sur ce dossier de manière cohérente, donc les trois instances, et en partenariat avec une intersyndicale qui a conduit avec nous un travail et des négociations. C'est donc le résultat de ce travail qu'il s'agit maintenant de valider, avec cette volonté que nous avons eue, y compris dans un contexte, c'est vrai, difficile, de porter une attention particulière sur les rémunérations les plus basses dans nos établissements et collectivités, avec également le souci de procéder à quelques ajustements sur des situations anormales puisque incohérentes par rapport à d'autres.

Et puis enfin, il semblait opportun, puisque nous nous étions penchés sur ce dispositif de régime indemnitaire, de pouvoir toiler, comme l'on dit, l'ensemble de notre dispositif indemnitaire pour y intégrer les ajustements résultant d'évolutions réglementaires. S'agissant des différents volets, concernant l'établissement de coopération intercommunal que nous sommes, et s'agissant des évolutions proposées pour la revalorisation des agents de catégorie C, l'engagement que nous vous proposons de prendre, portera sur 2009 à un coût de 45 000 € en année pleine, mais 25 400 € pour 2009, pour poser une idée de grandeur assez précise, avec 122 agents concernés, dont 70 à la direction des déchets, et les cadres d'emplois concernés sont adjoints administratifs, adjoints techniques et adjoints du patrimoine, hors fonctions d'encadrement.

Et pour vous donner une indication, vous avez cela mais de manière ventilée dans le rapport complet, les évolutions, s'agissant des grades : sur le premier grade nous avons un ancien montant d'indemnités à 442 €, nous portons ce montant à 900 €.

**M. LE PRESIDENT.-** Annuels.

**M. BAULIEU.-** Annuels, bien évidemment. Sur le deuxième grade on passe de 456 € à 930 €, le troisième grade : de 456 à 1 000, le quatrième grade : de 468 à 1 013.

Sur les modifications pour les catégories B, sur quelques agents en particulier, nous ne sommes pas concernés à la CAGB, mais chez nos collègues de la Ville ou du CCAS, il en va différemment. Et sur modifications pour la catégorie A, nous aurons un coût de 798 € en année pleine pour deux agents concernés, il s'agit d'un conseiller socio-éducatif et d'un bibliothécaire au sein du Conservatoire. Il s'agit là, sur le premier grade, de passer d'un ancien montant à 1 820 à 2 300. Sachant que dans l'engagement que nous avons pris, l'accord passé entre les trois entités et l'intersyndicale, suspendu à la validation par les trois Assemblées, que ce dispositif nouveau prendrait effet au 1<sup>er</sup> juin 2009, et bien évidemment ce sont les Assemblées qui sont souveraines pour en décider.

Les autres modifications qui nous concernent sont majoritairement des ajustements rendus nécessaires par des changements réglementaires, excepté deux points : les astreintes, il s'agit d'une harmonisation avec le dispositif de la Ville et le CCAS avec quelques ajustements mineurs, mais sans conséquence sur le champ d'application, donc services concernés identiques en ce qui concerne notre établissement.

Et puis quelques indemnités ou primes liées à des suggestions particulières prévues par les textes, mais non encore remises dans une délibération, donc d'un montant faible, et concernant quelques agents, donc aspects accessoires.

Les autres points modifiés concernent ou la Ville ou le CCAS, mais j'ai tenu, dans ce résumé, à attirer votre attention sur les points nous concernant. Ce dossier, bien évidemment, dans son exhaustivité est très technique, donc nous avons mobilisé l'ensemble de nos ressources, la DGA chargée des ressources humaines dans le pôle mutualisé qui fonctionne désormais entre Ville, Agglomération et CCAS. Vous savez que nous aurons délibéré là-dessus, donc ce pôle mutualisé est personnifié ce soir dans notre Assemblée, avec Mireille TOITOT, avec Benoît GOUYER qui a bénéficié d'un transfert, certes moins brillant qu'au Réal Madrid, mais il était bien quand même, et qui prend une direction au sein de ce pôle. Nous conservons près de nous Sophie LEGAIN qui assure l'articulation entre nos services et ce pôle mutualisé, tout cela, pour ce qui nous concerne, sous houlette de notre nouveau DGA Laurent VAN HERREWEGHE, puisque c'est de sa compétence que cela relève. Tout le dispositif, la dream team des ressources humaines, est là ce soir pour vous répondre s'il y a des questions techniques pointues.

**M. LE PRESIDENT.**- Je ne sais pas si c'est la dream team ou la task force, mais enfin...

Donc voilà, Gaby l'a résumé, l'a dit, je vais le résumer en un mot, c'est prendre attention aux salaires les plus bas et puis faire en sorte qu'il y ait une gestion qui soit harmonisée. Je rappelle que ce n'était pas le cas puisque... et cela posait d'ailleurs des problèmes lorsqu'il y avait des passerelles entre la Ville, l'Agglomération ou le CCAS, désormais tout le monde a le même régime, cela a été fait après de longues discussions, cela a duré quand même assez longtemps, mais avec les organisations syndicales qui ont donné leur accord. Voilà.

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ?

Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Des votes contre ? Je n'en vois pas.

C'est donc adopté.

Je te remercie, et je joins mes remerciements à ceux de Gabriel, parce que c'est vrai que l'ensemble des équipes du Grand Besançon, du CCAS et de la Ville ont bien travaillé ensemble pour trouver quelque chose qui soit une solution qui soit juste.

Maintenant, habitat politique de la Ville.

**M. BAULIEU.**- Il faut voter.

**M. LE PRESIDENT.**- Je l'ai fait, j'ai dit : est-ce qu'il y a des abstentions, de votes contre. Ça a été fait, unanimité. Je l'ai fait ? Tu me fais douter !

Le point suivant, POISSENOT et HINCELIN ne prennent pas part au vote. Robert, subvention du Grand Besançon à des associations agissant dans le domaine du logement.

## Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

### Rapport n°7.1 – Subventions du Grand Besançon à des associations agissant dans le domaine du logement

**M. STEPOURJINE.-** Page 99, le rapport 7.1. En effet, depuis de nombreuses années, le Grand Besançon aide l'Agence Immobilière à Vocation Sociale, qui s'appelle AIVS, pour des missions de gestion de logements à loyers modérés pour le compte de propriétaires privés ou des communes. Nous vous proposons le versement d'une subvention de 3 605 € à AIVS pour l'année 2009.

Ensuite, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement, l'ADIL, nous a aidés en 2008 dans notre réflexion relative à l'accession sociale, et en 2009, vous le savez, l'ADIL est un passage obligé pour les foyers qui souhaitent bénéficier du Pass-foncier. Afin de concrétiser et de valider le partenariat entre l'ADIL et le Grand Besançon, il vous est proposé de verser une subvention de 40 000 € concernant les exercices 2008 et 2009, donc 20 000 € en 2008 et 20 000 € en 2009.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des remarques ?

C'est adopté.

Le point suivant, Danièle POISSENOT et Valérie HINCELIN ne prennent pas part au vote.

### Rapport n°7.2 – Financements CAGB – Logements locatifs publics (programmation PCS 2008)

**M. STEPOURJINE.-** Le rapport suivant, c'est le rapport 7.2 page 101, logements locatifs publics, financement des opérations qui ont été programmées et votées par cette Assemblée en 2008.

Alors la programmation 2008 du plan de cohésion sociale se répartissait ainsi ; pour Néolia : 6 opérations, soit 75 logements, Habitat 25 : 2 opérations, soit 30 logements, Grand Besançon Habitat : 2 opérations, soit 29 logements, et enfin Habitat et Humanisme : 1 opération de 2 logements.

Au total, on a programmé et vous avez voté pour 136 logements sur les 257 qui étaient prévus au niveau du PCS.

Compte tenu des règles de subventionnement des PLAI et des PLUS, le Grand Besançon verserait 728 375 € au bailleur, mais pour permettre l'équilibre de certaines opérations, nous vous proposons également de prendre exceptionnellement en charge une partie des demandes des bailleurs dans le respect, bien entendu, de l'AP / CP, soit 176 391 € au titre de la surcharge foncière sur les crédits PLH et 88 115,50 € au titre du soutien à l'acquisition. De manière synthétique le financement des opérations programmées en 2008 et approuvées bien entendu par le Conseil Communautaire s'établit ainsi : 1 116 961,50 € de participation financière de la Communauté d'Agglomération, 1 120 080 € de l'Etat gérés par le Grand Besançon en tant que délégataire.

Dans le rapport, vous avez une très intéressante comparaison entre les différents financements sur les trois exercices précédents.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ?

C'est adopté à l'unanimité.

Il n'y a pas de remarque.

Rapport n°7.3 – Signature de la convention de partenariat relative au Programme de Rénovation Urbaine de Planoise

**M. STEPOURJINE.**- Alors le rapport 7.3 page 105, convention de partenariat PRU. Le 19 février 2009, la convention cadre relative au programme de renouvellement urbain de Planoise a été signée entre la Ville et l'ANRU. La convention de partenariat proposée à la signature du premier Vice-Président définit la participation du Grand Besançon et des autres collectivités.

Pour la période 2009-2013, donc les 4 prochaines années, le Grand Besançon interviendra à hauteur environ de 2 M€ pour la réhabilitation de plus de 2 000 logements et pour les opérations de démolition / reconstruction de 503 logements publics. Le Grand Besançon intervient également de manière complémentaire pour les opérations suivantes : 25 logements réalisés à Auxon-Dessous par Habitat 25 à hauteur de 150 000 €, le Grand Besançon soutiendra également Grand Besançon Habitat pour la reconstruction du Forum à hauteur de 660 000 € pour 117 logements, et enfin, 400 000 € seront débloqués par la Communauté d'Agglomération pour la réhabilitation de Planoise pour les 4 prochaines années. Il est à signaler que, durant ces 4 années, le Conseil Régional, le Conseil Général et la Ville de Besançon devraient également débloquer chacun 400 000 € pour ce renouvellement urbain.

Je dois le signaler, on a inauguré cette semaine de magnifiques bâtiments sur Clairs-Soleils en renouvellement urbain, c'est une très belle opération. Je crois que cela a le mérite d'être signalé et surtout visité pour vous montrer ce qu'on est capable de faire aujourd'hui, ce qui permet notamment de faire des économies d'énergie et de diminuer de façon sensible bien entendu les charges locatives.

**M. LE PRESIDENT.**- Bien, merci Robert.

Est-ce qu'il y a, par rapport à cela, des remarques ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

On va passer au poste suivant, à la page 110, Jean-Pierre GOVIGNAUX.

**Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes**

Rapport n°8.1 – Cession de terrain au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) d'une assiette foncière sur la commune de Chalezeule pour l'implantation du Centre d'Incendie et de Secours sur l'Est de l'agglomération

**M. GOVIGNAUX.**- Il s'agit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Incendie et de Secours et conformément aux décisions qui ont déjà été prises par le Conseil de Communauté, il s'agit aujourd'hui de céder pour l'euro symbolique au SDIS l'assiette foncière destinée à recevoir, à accueillir le Centre d'Incendie et de Secours de l'Est de l'agglomération, donc sur la commune de Chalezeule.

Je vous rappelle que le schéma adopté au printemps 2007 par le SDIS comprend un Centre d'Incendie et de Secours pour Besançon Ouest qui est situé sur la commune de Besançon, un pour Besançon Est qui est situé à Chalezeule, et un Centre de Première Intervention renforcée sur la commune de Saône.

**M. LE PRESIDENT.**- Donc on a la Communauté d'Agglomération... oui, Monsieur LIME.

**M. LIME.**- C'était simplement une question technique. Pourquoi on ne fait pas un bail emphytéotique sur ce type de chose-là ? Parce que d'habitude, quand on met à disposition, on ne sait jamais ce qui peut se passer, pour que ça revienne au propriétaire.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, on aurait pu se poser la question. Je ne sais pas.

**M. BAULIEU.-** Il peut y avoir une clause de retour, je ne sais pas, mais indépendamment d'un bail emphytéotique, il peut y avoir une clause de retour.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est vrai que par exemple sur les terrains, la caserne Louise Michel, il y a un bail emphytéotique, ce qui n'est quand même pas inintéressant puisque les terrains vont revenir à la Ville, ce qui veut que dans un siècle peut-être les terrains... c'est marqué ?

**M. BAULIEU.-** L'acte de vente à intervenir, c'est tout à la fin du rapport.

Jean-Pierre, à la page III, juste avant le dispositif décisionnel, le dernier tiret : l'acte de vente à intervenir, etc., comprendra en cas d'abandon par l'acquéreur de sa mission de service public sur le site vendu, celui-ci sera alors rétrocédé par l'usus au profit de la Communauté d'Agglomération de Besançon pour l'euro symbolique.

**M. LE PRESIDENT.-** La seule différence c'est que... je le dis quand même, parce que des fois on nous fait quelques petits reproches, mais je dis cela de façon amicale, c'est que la Ville de Besançon a donné le terrain et qu'elle n'a pas demandé à l'Agglomération de l'acheter, donc c'est quand même une économie importante pour l'Agglomération puisque nous n'avons pas acheté le terrain pour le donner au SDIS, c'est la Ville qui en a fait cadeau au SDIS. Parce que l'autre jour, un collègue m'a fait une remarque, mais je le dis quand même. Dans les équilibres financiers, ce terrain qui était valorisé à plusieurs centaines milliers d'euros a été mis gratuitement... je n'ai pas voulu... quand on est président c'est quelquefois mieux, je n'ai pas voulu le vendre à la CAGB pour le redonner au SDIS, soucieux de bien défendre... voilà, c'est ça. Mais c'est une bonne opération qu'effectivement il y ait cette caserne qui se construise à Chalezeule ou Thise, parce que je ne sais jamais si c'est Thise ou Chalezeule.

**M. REYLE.-** Chalezeule, c'est des terrains privés.

**M. LE PRESIDENT.-** Il me semble que tu m'as déjà une fois repris de volée là-dessus en me disant que c'était Chalezeule.

Bien, je mets au vote.

**M. REYLE.-** Jean-Louis, je peux dire quelque chose ?

**M. LE PRESIDENT.-** Je n'aurais rien dû dire !

**M. REYLE.-** Juste, je voulais dire quand même que si Chalezeule n'a pas mis à disposition comme la façon élégante de Besançon, c'est parce qu'il s'agissait de terrains privés, voilà.

**M. LE PRESIDENT.-** Ce n'est pas cela que je voulais dire.

**M. REYLE.-** Mais c'est ça que tu as dit !

**M. LE PRESIDENT.-** Non, je voulais dire que le terrain, bien sûr, il aurait pu être vendu à la CAGB comme étant un terrain comme on peut vendre un terrain, mais nous ne l'avons pas fait en parfait accord pour soutenir la politique du Conseil Général en matière de sécurité, voilà.

Bien, tout le monde est d'accord là-dessus, c'est très bien.

Réalisation d'un diagnostic accessibilité suivi de propositions pour l'ensemble des communes de la CAGB, Jean-Pierre.

**M. GOVIGNAUX.-** Effectivement, la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité rend obligatoire une étude de diagnostic sur la voirie et les établissements recevant du public. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est de trouver l'efficacité dans la solidarité, c'est-à-dire que l'Agglomération prenne en charge et finance cette étude pour l'ensemble des 58 communes hors Besançon puisque Besançon a déjà mené son étude. Sachant que chaque commune sera ensuite responsable du financement et de la programmation de ses propres travaux. Là, il s'agit de mener le diagnostic, l'étude de diagnostic, avec un cahier des charges commun aux 58 communes. L'étude est évaluée pour l'instant environ à 150 000 €, le financement pouvant être obtenu par environ 50 000 € sur le fonds d'aide aux études pré-opérationnelles pour les projets structurants, une participation de chaque commune à raison de 1 € par habitant, ce qui ferait un total de 55 000 €, le solde de 45 000 € étant à rechercher auprès des partenaires habituels. Une fois que chaque commune aura donné son accord ou son avis, le marché pourrait être passé fin 2009 ou début 2010 pour une réalisation du diagnostic en 2010.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce que tout le monde... oui, Pierre.

**M. CONTOZ.-** Pour les Vice-Présidents et la Commission n°8 c'est un dossier très important, mais c'est également très important pour la commission d'accessibilité que tu présides et dont Jean-Jacques DEMONET est Vice-Président, parce qu'après les travaux engagés sur les transports, sur le thème transport par Jean-Claude ROY au titre de la compétence de l'Agglomération, il est clair que ce dossier est un dossier compliqué pour les maires des moyennes et petites communes, très compliqué, parce que d'une part la multiplication de bureaux d'études dans chaque commune faisait et allait faire un coût très important pour l'Agglomération, collectivement, pas pour l'Agglomération en tant que collectivité, mais pour notre Agglomération en termes de mobilisation de fonds publics qui est important. A travers cela, on donne un sens à la commission de Jean-Jacques DEMONET, un sens supplémentaire de travail avec les associations d'handicapés, on leur a présenté le projet il y a quelques jours, ils étaient ravis. On donne un sens fort au service d'aide aux communes parce que c'est le premier dossier qui va être un dossier fédérateur et où l'ensemble des communes vont bénéficier de la même étude, sauf la Ville de Besançon qui bien sûr, ou malheureusement, mais elle a anticipé, a engagé avec ses services cette étude, mais c'était un cas particulier. C'est une contribution indéniable financière de l'Agglomération, d'une part avec l'économie d'échelle, mais avec la participation puisque, pour faire simple, on évalue que pour une commune de 2 000 habitants l'étude allait coûter, une étude individuelle allait coûter entre 8 à 10 000 €. Là, vous avez compris que c'était ramené à 2 000 € pour la commune, donc c'est important en contribution.

Alors sur le plan du financement, peut-être qu'il faudra y revenir à un moment donné, Jean-Pierre, dessus, parce que si l'appel d'offres n'est pas conforme à ce qu'on envisage, mais également si le montant subventions est inférieur, peut-être qu'il faudra demander aux communes de mettre quelques centimes supplémentaires en contribution et que ce ne soit pas l'Agglomération qui le fasse, voilà.

**M. LE PRESIDENT.-** Non, mais c'est important que cette étude elle soit faite globalement, cela nécessite beaucoup de compétences, beaucoup de temps. Ce qui ne veut pas dire qu'ensuite ce n'est pas l'Agglomération qui financera les travaux, mais c'est indiqué dans le rapport d'ailleurs, on pourra mettre en place des groupements de commandes et faire en sorte que toutes les communes puissent, si elles le désirent effectivement, faire un certain nombre de travaux pour améliorer l'accessibilité sur leur territoire.

Gérard.

**M. GALLIOT.-** Oui, j'adhère complètement à ce qui vient d'être dit par Pierre et je voterai bien sûr ce rapport. Seulement, ce que je regrette un petit peu, c'est la discrétion avec laquelle il est arrivé, et un certain nombre de communes avaient déjà réfléchi aussi à leur plan accessibilité, et c'est sûr que si nous avions été prévenus un peu plus tôt, cela aurait facilité les choses. Et puis nous ne pourrions pas répondre dans les temps, alors ça aussi, c'est un regret, uniquement un regret de ne pas pouvoir, en tant que collectivité, répondre dans les temps.

J'ai un troisième regret, mais peut-être peut-il être rattrapé, c'est que quand on parle d'accessibilité, il me semble qu'il est important d'associer les populations, notamment dans les zones rurales. Je n'imagine pas qu'on arrive avec des solutions toutes faites, même si bien évidemment les spécialistes vont nous aider, mais je crois qu'il est important que nous ayons des échanges avec un certain nombre de populations puisque le handicap c'est important de le traiter aujourd'hui, on sait que c'est un passage non seulement obligé, mais socialement obligé, bien sûr, et ça se fait avec les gens. Est-ce que les bureaux d'études ou le bureau d'études qui sera recruté nous permettra d'avoir des discussions, des échanges, avec des personnes des communes notamment ?

**M. LE PRESIDENT.-** Pierre, qui a suivi cela, puisque vous savez que notre ami DEMONET va mieux, mais étant absent, c'est Pierre qui a suivi cela au niveau de la commission.

Vas-y Pierre.

**M. CONTOZ.-** Il est clair que ce que vient de dire Gérard GALLIOT est pris en compte, y compris dans le cahier des charges, l'obligation du bureau d'études de travailler d'une part avec les communes, il est hors de question de déposséder ou de mettre de côté les élus, au contraire, il y aura un investissement moral, intellectuel et physique obligatoire des communes. L'Agglomération ne se substitue à eux qu'une part de financement, mais pas le restant. Ils auront le service d'aide aux communes à leurs côtés, et lors de la réunion qu'on a eue avec les associations, on a passé un moment important à dire aux associations qu'il faudrait qu'elles se mobilisent avec leurs représentants locaux, avec les handicapés locaux, avec les personnes âgées locales, pour que le projet dans chaque commune corresponde à des besoins effectifs locaux. Voilà.

**M. LE PRESIDENT.-** Ça répond à ta question, Gérard ?

Bien. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Je n'en vois pas.

Rapport suivant, 9.1, Jean-Pierre, page 117. Jean-Pierre TAILLARD.

## Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

### Rapport n°9.1 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2008

**M. TAILLARD.-** Chaque année, la Communauté d'Agglomération publie un bilan concernant les déchets. Vous avez tous noté que la Communauté a pris cette compétence déchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Vous avez été destinataires d'un rapport assez complet qui a été présenté il y a quelques semaines au comité consultatif des services publics locaux. Je ne vais donc pas en commenter la globalité, ce serait probablement trop long pour ce soir. Ceux qui n'auraient pas pris le temps de regarder certains chiffres, je vous invite simplement à la page 31, si vous regardez quelques éléments caractéristiques : le volume des déchets résiduels collectés par habitant, si on le compare avec Dijon, Montbéliard ou Belfort, montre que la CAGB est mieux située que ces trois autres EPCI. Sur la quantité de déchets recyclables, les résultats sont aussi meilleurs sur la CAGB que sur les EPCI voisins, et vous voyez que pour la collecte du verre, le profit est meilleur sur la CAGB que ces trois autres EPCI. Donc voilà quelques chiffres.

Par ailleurs, on aurait pu espérer voir une courbe, qu'on avait fait préparer et visionnée en Bureau, qui illustre que le coût moyen du service comparé à l'inflation avait évolué moins vite que l'inflation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Malheureusement, cette courbe n'a pas été projetée, elle vous sera transmise dans un prochain document. On l'a vue en Bureau.

**M. LE PRESIDENT.**- Il y a des remarques ? Non, il n'y a pas de remarque.

Il a été présenté à la commission locale, je te remercie, Jean-Pierre, rapport suivant, point d'étape et demande globale de subvention.

Rapport n°9.2 – Projet de mandat : point d'étape et demande globale de subventions
--

**M. TAILLARD.**- Là, il s'agit du projet de mandat concernant le problème des déchets. Je rappelle en deux mots qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2010 nous allons marquer une première évolution qui conduira, sur toute la périphérie, à homogénéiser les éléments qui permettront de collecter les déchets, à harmoniser toute la partie collecte, et donc à avoir sur toute la périphérie au 1<sup>er</sup> juillet 2010 un seul geste de tri, une seule technique de collecte, et une approche des marchés qui sera optimisée avec des contrats passés sur la totalité de la périphérie. Cela veut donc dire que cette tarification unique établie sur un service unique, par exemple il n'y aura plus dans le secteur de Roche que des collectes chaque semaine des déchets recyclables, mais il y aura partout les mêmes rythmes de collecte, sur toute la périphérie, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Donc tarification unique et par ailleurs mise à disposition de bacs pour tous ceux qui n'en sont pas aujourd'hui équipés, et plus particulièrement de bacs identifiés qui permettront donc, par lecture directe et automatique au moment de la levée, d'établir une relation entre le bénéficiaire du contrat et celui qui exploite le service.

La proposition qui vous est faite ce soir, dans cette opération de conteneurisation, c'est de préparer l'opération par laquelle un certain nombre d'habitants vont se voir dotés en bacs alors qu'ils n'en ont pas aujourd'hui, opération par laquelle tous les bacs installés ou les bacs des particuliers actuels vont se voir équipés d'une étiquette à lecture automatique à distance qui permettra de les identifier en vue de préparer la phase suivante du projet. Vous avez compris que cette opération par laquelle des bacs actuellement en service vont être équipés d'un système d'identification à distance de lecture sans contact, cette opération consiste en l'acquisition d'éléments et à la mise en place sur les bacs des usagers. Cette opération qui va permettre d'identifier les bacs et de préparer ce qui se préparera en 2012, c'est-à-dire la redevance incitative telle que le veut le Grenelle de l'environnement, et bien cette perspective est bien sûr parfaitement en phase avec les politiques que défend l'ADEME au titre de la loi Grenelle sur l'environnement. Cela veut donc dire que la plupart des opérations de mise en place des bacs et de personnalisation des bacs pour les identifier peuvent faire l'objet de subventions, et qui arrivent justement en phase avec le projet de la CAGB.

Ce qui vous est demandé ce soir, c'est d'autoriser le lancement des procédures d'acquisition des bacs qui manquent, de lancer l'opération d'acquisition des systèmes qui permettent d'identifier à distance les bacs au moment de la levée sans contact, et d'encaisser les subventions qui seront associées aux dépenses de mise à niveau de ce parc des bacs de façon à ce que ça aboutisse au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Je donnerai simplement une information complémentaire, c'est qu'actuellement des réunions sont organisées par secteurs de façon à ce que tous les élus de tous les secteurs aient connaissance de toute la démarche pratique qui va permettre d'informer les habitants de nos villages ou de nos communes pour que l'opération de personnalisation et d'équipement en bacs se fasse dans les meilleures conditions.

Il y a déjà eu deux réunions de secteurs, une sur Auxon la semaine dernière et une sur le secteur de Roche il y a 2 jours, je crois, et donc ceci va se poursuivre après les congés d'été pour que chacun des élus soit bien au courant de la procédure très complète qui va être mise en place pour que chaque foyer soit équipé d'un bac identifié au 30 juin 2010.



**M. LE PRESIDENT.-** Peut-être une petite précision. Tu me dis si je me trompe, quand on dit un mode de tarification unique, cela ne veut pas dire un tarif unique, c'est-à-dire qu'un mode de tarification unique, c'est-à-dire que tout le monde aura, à service égal, tout le monde aura le même tarif, mais il pourra y avoir, d'après ce que j'ai compris, si par exemple vous avez un service complet ou pas, sur le nombre de ramassages par exemple pour les recyclables si c'est toutes les semaines ou tous les 15 jours, ce ne sera pas le même tarif. C'est la base, la structure, enfin c'est ce qu'on m'a expliqué, le système tarification unique.

**M. TAILLARD.-** Tarification unique veut dire un système qui est défini par les mêmes règles sur toute la périphérie.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est ça, on est bien d'accord. Cela ne veut pas dire que tout le monde paiera le même prix dans la Grande rue qu'à Auxon-Dessous.

**M. TAILLARD.-** Mais bien entendu, dans cette phase 2010 pour la périphérie, puisque là on parle de la périphérie, il sera assis sur les mêmes règles, mais un foyer qui a trois... enfin quand il y a trois personnes au foyer, eh bien le coût ne sera pas le même que pour 2 personnes, mais la règle est la règle générale que nous connaissons aujourd'hui.

**M. LE PRESIDENT.-** Non, mais voilà, j'insiste là-dessus pour ne pas qu'on dise que tout le monde n'aura pas le même tarif, mais les règles seront les mêmes.

**M. TAILLARD.-** Les règles sont uniques.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est une tarification unique mais pas un tarif unique.

**M. TAILLARD.-** Un foyer identique sur l'Est bisontin sera redevable de la même somme qu'un foyer identique sur l'Ouest bisontin.

**M. LE PRESIDENT.-** A condition qu'il y ait les mêmes prestations aussi.

**M. TAILLARD.-** Prestations égales et tarification égale.

**M. LE PRESIDENT.-** Voilà, d'accord.

Pierre.

**M. CONTOZ.-** Cela veut dire, Jean-Pierre, que ne seront ramassés que les bacs équipés de puces.

**M. TAILLARD.-** Il est clair que la procédure a pour objectif que quelques semaines après le 1<sup>er</sup> janvier 2010, on voudrait dire le lendemain si on voulait être exigeant, mais il faut comprendre les problèmes d'adaptation, l'objectif c'est que dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010, pardon, l'objectif c'est que dès ce 1<sup>er</sup> juillet tout un chacun soit équipé de ce bac identifié, et on comprend facilement que si cela n'était pas le cas, il faut qu'à terme bref cela soit résolu, sous peine d'imaginer que l'intéressé n'étant pas abonné, il ne puisse pas bénéficier du service. C'est bien entendu... chacun comprendra qu'une personne qui va être hospitalisée au mois de juin et qui n'aura pas su régler certaines formalités, bien que ces formalités s'exécuteront au printemps, on ne va pas lui couper le robinet instantanément, si je puis dire, du service, mais il y aura des notions d'adaptation, que ce soit pour les collectifs ou les particuliers lorsqu'ils sont de bonne foi, bien sûr.

Je ne sais pas si j'ai répondu, Pierre.

**M. LE PRESIDENT.-** Si, si. Et puis en plus si elle est hospitalisée, si elle n'est pas là, elle ne va même pas produire de déchets, en plus. Non, mais le principe, c'est qu'effectivement on ne ramasse les conteneurs que de ceux qui sont répertoriés et qui paient, c'est ça.

**M. TAILLARD.-** Il y a un petit élément que je vais corriger, parce qu'on devait rencontrer le Président ce lundi et cela a été reporté pour raison majeure. Donc le service sera le même pour tous les usagers de la périphérie, c'est-à-dire un bac déchets incinérables relevé chaque semaine, et un bac déchets recyclables relevé chaque quinzaine, voilà.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, on est d'accord.

**M. TAILLARD.-** Mais donc c'est ce même service-là pour les usagers de la périphérie.

Alors pour ceux qui s'inquiéteraient de savoir ce qu'il adviendra de la Ville, très simplement ce système d'identification des bacs va s'instaurer pour la Ville après le 1<sup>er</sup> juillet 2010, lorsque les services auront rempli leur mission sur la périphérie. Il faut leur laisser le temps, bien sûr, de mettre en pratique cette opération qui va toucher chaque foyer, donc qui est une opération qui, au plan logistique, est bien entendu naturellement lourde et un peu délicate.

**M. LE PRESIDENT.-** Tout le monde est d'accord là-dessus ?

Madame GELIN.

**Mme GELIN.-** Moi j'avais une petite question à poser.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, allez-y, madame.

**Mme GELIN.-** Il y a quelques années de cela, lorsque l'enlèvement des ordures avait été instauré à Besançon, nous avons deux ramassages par semaine, or pour le même prix, aujourd'hui, nous sommes à un ramassage par semaine. Là, je vois que vous faites des distinctions pour certains enlèvements à un tous les quinze jours, est-ce qu'à bac égal vous pensez que cela soit raisonnable ? Attendu que les bacs, en fait, c'est pour une équivalence de poids ou comment je vais dire, de volume, vous mettiez un bac vert, un bac jaune. Donc là, ça supposera que vous mettiez peut-être un bac de double volume pour le bac jaune, si c'est un enlèvement toutes les deux semaines. Comment vous régulerez tout cela, en tout cas ?

Et puis pour dire aussi une autre chose, c'est que la facture d'enlèvement d'ordures a sacrément augmenté en quelques années, donc quelle économie, quel avantage y retrouvera vraiment l'utilisateur ?

**M. LE PRESIDENT.-** Avant que Jean-Pierre réponde, je vais corriger quelque chose, quand vous dites « on ramassait deux fois par semaine », on ramassait deux fois un bac, ce qui faisait deux bacs. Là, on ramasse une fois par semaine, mais deux bacs, donc cela fait toujours deux bacs, il n'y a donc pas eu diminution du service, quand même, il faut le préciser.

**Mme GELIN.-** Mais, comment je veux dire, à volume égal de bacs nous avons un ramassage maintenant au lieu de deux.

**M. LE PRESIDENT.-** Non, non ! Quand vous ramassez deux fois 180 litres, deux fois dans la semaine, le lundi, le jeudi, deux fois 180 litres, ou le même jour deux fois 180 litres, ça fait toujours 360 litres. Il n'y a pas de changement.

Jean-Pierre.

**Mme GELIN.-** Oui, mais les bacs n'ont pas changé de volume.

**M. TAILLARD.-** Alors très clairement, pour ceux qui bénéficiaient jusque-là d'une collecte du bac jaune chaque semaine, on va évoluer vers une collecte du bac jaune une fois chaque quinzaine. Bien entendu, et on l'a évoqué dans le secteur de Roche il y a deux jours, celui qui aura un bac dont le volume est insuffisant du fait que la collecte des bacs jaunes se fait tous les quinze jours, va se voir doté d'un bac de volume plus important, et c'est chaque usager ou chaque représentant des usagers qui manifestera clairement son souhait, et il sera équipé très simplement en fonction de sa demande.

**Mme GELIN.-** Une autre petite question, c'est que le bac vert était de même contenance que le bac jaune, donc le tarif de l'enlèvement des ordures étant basé sur le bac vert, est-ce que si le volume du bac jaune est le double, le tarif sera-t-il le même ?

**M. TAILLARD.-** Je réponds pour les usagers de la périphérie et de la Ville, Madame GELIN. Alors, pour les usagers de la périphérie, et ceci jusqu'à 2012, on maintient le système de référence pour le calcul de la redevance qui prend en compte le foyer et le nombre de personnes au foyer, c'est pour la périphérie.

Pour la Ville, aujourd'hui c'est le volume du bac gris qui sert de référence au calcul de la redevance, le volume du bac gris. Tel est le système actuellement en vigueur qui sera en vigueur jusqu'à l'échéance 2012. Telle est la construction qui a été préparée, donc jusqu'en 2012, les systèmes tarifaires restent dans le même esprit avec une homogénéisation sur la périphérie et une évolution parallèle, de façon à ce qu'à l'échéance 2012, on ait cette fois-ci un mode de tarification unique sur l'ensemble de l'agglomération. Il s'agit donc d'un travail en deux étapes.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui.

**Monsieur JOSSO.-** Vous pouvez m'expliquer l'intérêt de mettre une puce si la tarification est au nombre de personnes dans le foyer ? En 2012, les puces auront en partie vieilli, il faudra les changer, alors pour générer moins de déchets, on va jeter 20 000 bacs, intéressant ! Qu'on m'explique l'intérêt de la chose.

**M. TAILLARD.-** On peut vous répondre de façon extrêmement précise. Je vais expliciter un élément du Grenelle, ne me demandez pas si j'en partage la raison, mais telle est la loi telle qu'elle a été définie ou telle qu'elle se prépare en termes d'arrêté et de décret, dans le Grenelle de l'environnement, il est dit très clairement qu'à terme proche les redevances d'ordures ménagères doivent être des redevances incitatives. Aujourd'hui, les membres de la commission des déchets n'ont pas encore eu le loisir de réfléchir et de choisir ou de proposer ce que sera la formule de redevance incitative, sur quels critères va-t-on l'asseoir ? Cela n'a pas été réfléchi et ce ne sera donc pas communiqué ce soir.

Par contre, ce qui est certain, c'est que les enjeux du Grenelle de l'environnement et les enjeux du coût du déchet amènent à penser de façon incontournable que le jour où une redevance incitative devra être mise en place, il faudra qu'elle puisse s'appliquer à un bac dont on pourra dire sans risque d'erreur qu'il est associé à un citoyen, ou à un groupe de citoyens ou gérants d'immeubles parfaitement identifiés. Je dirais en plaisantant aujourd'hui qu'un bac qui descend rapidement et par erreur un soir de grand vent une rue pentue de la ville, peut être utilisé par l'habitant qui est en bas de la rue, même s'il n'en est pas le propriétaire, il aura le confort du service de ce bac qui a roulé discrètement en bas de la rue, et c'est l'usager qui est au-dessus de la rue, qui a perdu un bac au pied de son immeuble, qui va payer la redevance. Certains pourraient dire que le vent peut être aussi violent dans la périphérie, donc aujourd'hui ce système se construit de façon à ce qu'à échéance brève, il y ait une association sûre entre le service rendu et celui qui va payer ce service. Donc le vent n'aura pas d'influence majeure, et il permettra de détecter ces dysfonctionnements certains.

Je vous rappelle que le législateur, dans son infinie sagesse, considère que dans la vente de tout service, il doit y avoir un critère sur lequel on calcule le prix du service qui est un critère que personne ne peut contester. Quand vous payez l'assainissement, vous le payez sur le volume d'eau consommé au compteur, et pourtant peut-être que vous stockez de l'eau chez vous, que vous allez en chercher dans la rivière, et pourtant le seul critère qu'on a trouvé pertinent à ce jour c'est le critère de l'eau consommée au compteur. Donc le législateur cherche un élément de référence, et donc le souci de préparer cette évolution ultérieure amène à penser qu'il faut que le bac soit identifié pour que le numéro du bac puisse être identifié à un numéro de contrat, telle est la motivation qui engendre cette évolution.

**M. LE PRESIDENT.**- En fait, il faut bien préciser aussi que c'est une évolution qui est obligatoire, qui est prévue par la législation.

Oui, Monsieur REYLE.

**M. REYLE.**- Je voulais dire que j'étais à la réunion à Thise il y a deux jours, cela ne signifie pas que les bacs actuels, par exemple de la zone Est, vont être détruits, comme vous pensiez l'être, ce sont des puces qui vont être installées sur ces bacs, à partir du moment où les bennes peuvent prendre les déchets il n'y aura pas de problèmes, ce n'est pas une destruction des bacs actuels pour les remplacer par d'autres, il faut bien avoir cela en tête.

**M. LE PRESIDENT.**- Bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je n'en vois pas.

Est-ce qu'il y a des oppositions par rapport à cela ? I, c'est une opposition, c'est cela ? C'est une prise de parole ou une opposition ? Opposition.

Des abstentions ? 3 abstentions.

Le reste sont pour.

Ensuite, Monsieur TAILLARD.

Rapport n°9.4 – Passation de marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés
--

**M. TAILLARD.**- Vous avez tous noté que les contrats précédemment négociés pour la collecte des différents types de déchets sur les différents secteurs arrivent à échéance au 30 juin 2010, il convient donc d'engager des consultations pour mandater des prestataires de collectes, aussi bien pour les déchets ménagers, les collectes des points d'apports volontaires que la collecte des cartons au centre-ville, ceci pour une période de 2 ans, donc la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et pour deux années, et on vous propose de lancer une consultation pour retenir des prestataires sur une période de 2 ans, un marché de 2 ans, éventuellement renouvelable une fois. Il s'agit donc d'accompagner cet équipement d'une consultation globalisée, cette fois-ci sur l'ensemble du périmètre de la périphérie de l'agglomération, en espérant que cette consultation groupée va permettre d'obtenir les meilleures conditions financières.

**M. LE PRESIDENT.**- Est-ce qu'il y a des remarques ?

Je crois qu'un certain nombre d'entre nous commencent à partir, donc je voudrais vous demander de rester, et je vais demander aux orateurs de préciser leurs propos parce qu'il y a déjà un certain nombre de collègues qui sont partis. Il faut qu'on garde le quorum, quand même.

Donc là, c'est adopté.

Rapport suivant, Jean-Pierre.

**M. TAILLARD.**- Je ne les ai pas exécutés dans l'ordre, je vous prie de m'excuser.

La dernière opération, vous l'avez compris, cet équipement en bacs requiert donc la consultation de deux fournisseurs pour acquérir ces équipements, équipements manquants, donc les bacs qui manquent par exemple dans le secteur de Boussières où aujourd'hui la collecte se fait par des sacs, dans d'autres secteurs il n'y a qu'un bac d'un type donné et tous les autres équipements.

**M. LE PRESIDENT.**- Donc là, on est sur le rapport 9.3, il a passé le 9.4 avant, c'est bien ça. Voilà, il a permuté, ce qui n'est pas grave.

Est-ce que, par rapport au 9.3, il y a des oppositions ? Je n'en vois pas.

Des abstentions ? Non plus.

C'est donc adopté.

Jean-Claude, en te demandant, comme d'habitude et comme ceux qui suivront, d'être complet mais concis.

## Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

### Rapport n°2.1 – Projet de convention de travaux avec RFF pour la réalisation de l'Infrastructure Ferroviaire Nord

**M. ROY.**- Il s'agit donc d'un dossier que vous connaissez bien, de passer une convention entre RFF et le Grand Besançon afin de préciser les modalités de financement d'exécution des travaux dans le cadre de la réalisation des travaux d'infrastructure, on est bien sur l'infrastructure, entre la gare Viotte et Besançon Franche-Comté TGV, pour la mise en œuvre d'un service ferroviaire desservant trois haltes nouvelles : Miserey-Salines, Ecole-Valentin et Portes de Vesoul. On ne parle pas de la superstructure, c'est la partie SNCF qui fera l'objet d'une convention ultérieure. Le coût global de l'opération est évalué à 7 378 000 € HT aux conditions économiques de janvier 2009, y compris les frais de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage. Les travaux de génie civil de la voie commençant fin juin, dans quelques jours, il est nécessaire de signer cette convention pour permettre le financement des travaux que demande le Grand Besançon. Cette convention qui est annexée à la page 261, s'inscrit bien dans la continuité de notre politique volontariste à travers la délibération du 9 novembre 2007, néanmoins cette convention prévoit, vous l'avez vu en annexe à l'article 11, la possibilité de substitution de la CAGB par un autre partenaire, et des discussions en ce sens sont en cours avec la Région de Franche-Comté.

Enfin, il conviendrait d'ajouter à cette délibération que le Président soit autorisé à négocier avec RFF une participation financière à cette infrastructure, il l'a déjà fait par ailleurs sur d'autres projets, conformément aux dispositions de l'article 4 du décret de création de RFF du 5 mai 1997. Voilà l'objet de ce rapport.

**M. LE PRESIDENT.**- Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur BONNET.

**M. BONNET.**- Je voudrais juste profiter de ce rapport pour dire qu'il serait intéressant qu'on ait un jour une présentation assez globale de ce qui se prépare quant à l'accueil de la LGV dans la mesure où il y a des questions de transports, il y a des questions de développement économique et que les maîtrises d'œuvre, les décisions politiques ne sont pas tous au même endroit. Certaines choses relèvent de l'Agglomération, mais tout ne se fait pas au niveau de l'Agglomération, même s'il y a un travail de gouvernance qui réunit les différents partenaires, on n'a pas ici forcément tous les éléments. Donc je pense qu'il serait intéressant qu'on ait un jour une présentation assez globale.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, je pense qu'effectivement, peut-être pas dans une séance, ce serait trop long, mais on peut organiser effectivement une présentation, j'y suis favorable, pour que chacun puisse se rendre compte effectivement que tout cela est coordonné. Il faudrait, Jean-Paul, que l'on réfléchisse à cela, comment on peut effectivement faire une présentation, peut-être un samedi matin, hein Jean-Paul ?

Marcel.

**M. FELT.-** Merci. Deux observations, juste, Monsieur le Président, la première, puisque je suis concerné par ce passage ferroviaire, et je suis sûr que mon collègue d'Ecole-Valentin va s'associer à ma démarche, puisque les deux haltes ferroviaires du secteur Nord, c'est Ecole-Valentin et Miserey, et donc je voudrais juste dire ici la satisfaction que nous avons de voir débiter ce chantier. Nous sommes concernés à Miserey par la construction d'un pont-rail pour la RD5 et c'est vrai que nous avons hâte que ces travaux se terminent pour pouvoir profiter de ces équipements dans l'avenir.

Je crois qu'on peut dire aujourd'hui et puis peut-être saluer l'engagement de la Communauté d'Agglomération depuis le vote en 2007, je crois, plus de 11 M€ pour la construction des haltes ferroviaires, et pour notre secteur, secteur en devenir, ce sera un équipement très appréciable. Et à nous, bien sûr, de faire en sorte... de transformer ceci dans nos PLU pour densifier aux abords des haltes ferroviaires. Ceci étant la première observation.

La deuxième, elle est peut-être un peu plus pessimiste parce que j'ai déjà eu l'occasion de le dire peut-être dans une autre enceinte, me semble-t-il, c'est que c'est vrai qu'on a un peu de difficultés à voir l'engagement de la Région dans cette opération. J'ai le sentiment, et il me semble, que la Région a vocation à intervenir sur ce dossier, et aujourd'hui on n'entend pas beaucoup de choses. Voilà, je voulais le préciser, et peut-être que s'il y a des gens ici qui peuvent nous répondre au titre régional, ils peuvent le faire.

**M. LE PRESIDENT.-** Ce que je peux dire, et d'abord nous sommes sensibles à la première partie de ton intervention, à tes remarques et pour ton satisfecit, effectivement, ce que je peux dire, c'est que ce problème a déjà été évoqué à plusieurs reprises par moi-même à la Présidente de la Région et que vous voyez qu'il peut même y avoir, c'est prévu, une substitution de la Région de Franche-Comté par rapport au Grand Besançon. Alors maintenant, c'est en discussion, je ne sais pas si quelqu'un de la Région peut dire un mot, peut-être Michel LOYAT. Tu veux intervenir ? Tu n'es pas mandaté pour ça peut-être ce soir.

**M. LOYAT.-** Oui, il y a des discussions qui sont prévues avec la Présidente, donc là je ne vais pas, naturellement, devancer le résultat de ces discussions.

Deux remarques quand même par rapport à la Région. Première remarque concernant les infrastructures, parce qu'inévitablement on pense à l'engagement de la Région concernant la réouverture de Belfort / Delle. Et ici il y a la liaison entre la gare Besançon TGV et la gare Viotte, mais en fait, dans les deux cas, il s'agit du lien entre la ligne à grande vitesse et puis le réseau ferroviaire classique. Dans les deux cas, la Région considère qu'il est très important, effectivement, qu'il y ait ce lien. Pour ce qui est de l'agglomération bisontine, rappelons quand même que le lien ferroviaire existe puisque des TGV viendront en gare Viotte, et donc qu'il n'est pas à établir ce qui est prévu ici, c'est un évitement supplémentaire et trois haltes permettant une desserte périurbaine plus importante. Belfort / Delle, au contraire, la réouverture n'existe pas et n'est pas prévue dans le cadre du programme TGV Rhin / Rhône, c'est prévu dans le cadre du contrat de projets, mais à ce jour ce n'est pas bouclé. Ce n'est pas bouclé parce qu'en termes financiers, cela va au-delà de ce qui est prévu dans le contrat de projets, et l'Etat ne s'est pas engagé à mettre une somme supplémentaire.

Par ailleurs, il y a le problème des passages à niveaux. S'il y a une application stricte, une application donc concernant les voies nouvelles, si c'est considéré comme une voie nouvelle, donc là il y aura une grande difficulté parce que pour chaque passage à niveau, il faudrait faire des ouvrages, soit pont, soit souterrain, donc un coût très élevé.

Deuxième point, alors concernant l'engagement financier sur cette infrastructure qui est indiquée ici, vous avez pu noter l'article 11 où effectivement il est mentionné la possibilité d'une substitution et il est mentionné également, c'est le paragraphe au-dessous, la possibilité d'un cofinancement. C'est bien comme ça dans l'article 11, il y a ces deux possibilités. Concernant le fonctionnement, parce qu'une infrastructure c'est important, mais après c'est le fonctionnement. La Région a indiqué dans le cadre déjà de son schéma régional d'infrastructures et de transports qu'il y aurait prolongement de TER, qu'il y aurait une desserte TER pour les gares nouvelles, dont cette gare Besançon / Franche-Comté. Nous étudions actuellement, enfin je dis « nous étudions », la Région étudie dans le cadre du cadencement, puisque l'objectif c'est un réseau cadencé, réseau TER cadencé en même temps qu'il y aura l'arrivée du TGV Rhin / Rhône, cette desserte de la gare Besançon TGV est étudiée dans le cadre de ce cadencement. Donc il y aura bien une desserte prise en charge par la Région pour cette gare nouvelle, alors après il y a des négociations, notamment sur une desserte plus intra-urbaine, mais en tout cas il y aura bien une desserte, il y a un engagement de la Région à assurer une desserte de la gare nouvelle et le lien entre le réseau ferroviaire classique et la gare Besançon TGV.

**M. LE PRESIDENT.-** (*Inaudible*) ...Nous n'avons pas revu ce sujet dernièrement, mais [la Présidente de Région] avait fait part publiquement d'ailleurs de sa volonté de financer cette infrastructure, et effectivement, c'est prévu dedans mais il faut qu'on en rediscute avec elle, mais elle s'était exprimée publiquement à ce sujet à au moins deux reprises.

Par rapport à cela, est-ce qu'il y a des abstentions ?

**M. ROY.-** On autorise le Président à négocier ?

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, vous ajoutez cela, redis ce que tu ajoutes.

**M. ROY.-** On autorise donc à la délibération le Président à négocier avec RFF une participation financière conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 5 mai 1997.

**M. LE PRESIDENT.-** D'accord. Tout le monde est d'accord ?

Il n'y a pas d'abstention ?

Pas d'opposition ?

Tout le monde est d'accord.

Extension du dépôt de bus de Planoise, deux avenants.

Rapport n°2.2 – Extension du dépôt de bus de Planoise : passation de 2 avenants
---

**M. ROY.-** Nous sommes dans les travaux, voilà, deux avenants. Au loin c'est des plaques de fibrociment qui ont été trouvées dans un mur, il faut les enlever, les travaux supplémentaires sur le dallage qui vont mettre en conformité avec les demandes, les préconisations de l'inspection du travail...

**M. LE PRESIDENT.-** Enfin c'est 4,92 - 5 % de travaux supplémentaires, c'est ce que l'on peut dire. Voilà. Et pour le gros œuvre, combien ?

**M. ROY.-** En tout, c'est un avenant de 40 033,60 € c'est 2,2 % mais on est loin d'atteindre l'autorisation de programme qu'on avait votée le 18 décembre 2008.

**M. LE PRESIDENT.-** Donc on est encore, malgré ça, en dessous.

Très bien. Est-ce qu'il y a des remarques ?

C'est adopté.

Attribution du marché EOQA.

#### Rapport n°2.3 – TCSP : attribution du marché EOQA

**M. ROY.-** C'est un marché des Experts ou Organismes Qualifiés Agréés. Il s'agit en fait de confier cette mission qui a pour objet d'assurer un deuxième regard indépendant, c'est important, sur le projet, et de fournir des rapports sur la sécurité des systèmes de transports guidés. Vous avez vu qu'il y avait deux lots, un lot 1 avec une mission principale, et un lot 2 une mission complémentaire qui est liée à la signalisation lumineuse et le trafic. Chaque lot fait l'objet d'une tranche ferme et de 4 tranches conditionnelles qui seront déclenchées après confirmation du projet. La commission d'appel d'offres présidée par Alain BLESSEMAILLE a attribué ces deux lots, le lot 1 au système global à CERTIFER pour 171 438 €, le lot 2 à Insertion Urbaine à ERA pour 108 800 €, toutes tranches comprises.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des remarques ? Non, je n'en vois pas.

Combien d'abstentions ? 6 abstentions.

#### Rapport n° 2.4 - TCSP : attribution du marché de maîtrise d'œuvre Centre de Maintenance

**M. ROY.-** Le dossier des rapports du Conseil Communautaire a été bouclé et vous a été adressé avant que le jury technique, réuni jeudi dernier, il y a une semaine, ne donne son avis, donc pour compléter ce rapport, je vous rappellerai que la Communauté d'Agglomération a lancé une consultation dans le cadre d'une procédure de marché négocié. Nous avons écarté, vous vous rappelez, le principe d'un concours, la collectivité voulant réaliser un centre de maintenance surtout fonctionnel au plus juste prix, et le marché a été composé d'une tranche ferme et de quatre tranches conditionnelles, le marché estimé à 1 200 000 €. Le déroulement de la consultation s'est fait ; appel à candidature en janvier, remise des candidatures le 24 février, et nous avons constitué spécialement un jury composé du Président, de 5 élus titulaires et suppléants, 2 personnalités désignées par le Président, 4 personnalités qualifiées, 2 membres à voix consultative, et ce jury a choisi... avait pour mission première de choisir les 3 candidats qui ont été retenus, qui étaient FERRAND SIGAL, ARCHI TECH et DRLW. Ils ont remis leur offre le 18 mai, les trois candidats ont été reçus en négociation avec le Président le 3 juin, et ils ont remis une offre définitive le 9 juin dernier. La Communauté d'Agglomération a souhaité, après négociations, présenter aux membres du jury qui avaient examiné les candidatures, l'analyse des offres le 18 juin dernier, et c'est donc cette analyse dont je vais vous faire part.

Donc cette analyse a été effectuée par les services techniques de l'Agglomération assistés par notre assistance à maîtrise d'ouvrage Territoire 38 et la SEDD, et cette analyse des offres a donc permis, en appliquant les critères de jugement prévus au dossier de consultation, de classer l'offre de la société DRLW en première position avec un montant de marché décomposé comme suit : c'est décrit dans votre rapport, mais je le dis rapidement : 1 194 850 € HT, mission complémentaire : 138 000 €, option : 195 500 €, total : 1 528 350 €, les travaux étant estimés par ce cabinet à 12 M, conformément au choix fait par la collectivité.



L'offre FERRAND SIGAL classée en deuxième position propose les éléments financiers suivants : mission de base 1 274 648 €, complémentaire : 205 606 €, option : 371 872 €, total : 1 842 126 €. Les travaux, selon cette offre, sont estimés à 11 862 000 € HT.

L'offre ARCHI TECH classée troisième, parce que des travaux qui étaient estimés par ce bureau d'études atteignaient et dépassaient les 14 M€, donc bien au-dessus de l'estimation réalisée.

Suite à cette présentation, le jury technique a classé l'offre du groupement FERRAND SIGAL en première position, et l'offre DRLW en deuxième position.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est l'inverse du jury précédent.

**M. ROY.-** Tout en soulignant la difficulté d'appréciation des offres sur le plan architectural, puisque là nous sommes dans un marché négocié et non pas un concours, nous n'avons pas de pièce graphique, et donc dans ce cadre-là, les offres de DRLW et de FERRAND SIGAL sont quasiment identiques et ont la même valeur technique, et sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation. Cependant, le montant de l'offre FERRAND SIGAL est supérieur à celle de l'offre de DRLW de plus de 314 000 €. Voilà le constat que nous avons fait à l'issue de ce jury le 18 juin dernier.

**M. LE PRESIDENT.-** Gaby.

**M. BAULIEU.-** Oui, et c'est la raison pour laquelle les choses ont été clairement présentées. Il ne s'agit pas de discuter les motivations des membres du jury qui ont voté, mais nous proposons ce soir à l'Assemblée de ne pas suivre l'avis du jury puisque l'évaluation technique des prestations, je vais dire des offres 1 et 2, je vais les appeler ainsi, peuvent être évaluées sur un plan technique de manière quasi-identique, personne n'a pu sortir de critère pour dire qu'il y a un distinguo, et il y en a une qui fait 314 000 € de plus, et le jury, par vote, sort celle-là en 1. Nous, nous proposons d'inverser le classement et de retenir l'offre de l'entreprise du bureau DRLW.

**M. LE PRESIDENT.-** Donc vous avez compris, un jury technique on met DRLW FERRAND SIGAL, un autre jury avec les experts qui analysent cela, un résultat quasi-identique mais quand même une préférence pour FERRAND SIGAL qui, lui, est plus cher de 314 000 € pour des dossiers tout de même quasiment identiques, me dit-on. Voilà, donc la proposition du Président de la commission de finances est de dire que l'on prend le moins cher. Ça, on peut voter là-dessus sur les deux, parce que là on n'a pas...

**M. BAULIEU.-** Il n'y a pas de vice de procédure à ce que nous proposons. Nous avons... c'est l'Assemblée qui décide, nous proposons de retenir l'offre la moins chère.

**M. LE PRESIDENT.-** Quels sont ceux qui sont d'accord pour qu'on retienne l'offre la moins chère ? Qu'ils lèvent la main. Attendez, je vais peut-être faire le contraire, ce sera plus facile !

Quels sont ceux qui sont d'accord pour qu'on retienne l'offre de FERRAND SIGAL ?

**M. BAULIEU.-** Qui est la plus chère des deux.

**M. LE PRESIDENT.-** Qui est la plus chère, un petit peu, pas énormément mais 314 000 € quand même. Non, mais par rapport aux 11 millions. C'est beaucoup, mais par rapport....

Alors, quels sont ceux qui sont pour qu'on retienne l'offre de FERRAND SIGAL qui est plus chère ? Qu'ils lèvent la main. Il n'y en a pas, donc tout le monde est d'accord pour qu'on retienne l'autre, celle de DRLW. Il y a 6 abstentions, d'accord.

Ensuite, TCSP : attribution du marché de... c'était ça, d'ailleurs, voilà, très bien. Dévoisement de réseaux.

**M. LE PRESIDENT.-** Rapport 2.4 page 139.

**M. ROY.-** Il est proposé la mise en place de conventions, là aussi avec les gestionnaires, occupants, permissionnaires afin de préciser les modalités techniques et financières des travaux de dévoiement de réseaux. Les concessionnaires sont énumérés, ces dévoiements de réseaux sont bien sûr à la charge des concessionnaires, et pour information, vous avez vu que la Communauté porte, elle, en charge financière et technique prévue au budget TCSP, uniquement la redevance d'archéologie préventive à hauteur de 70 000 € valable pour tous les travaux. C'est donc l'objet de ce rapport, en sachant qu'il y aura un groupement de commandes qui sera constitué entre la Communauté et les concessionnaires et que la Ville sera étroitement associée à cette organisation.

**M. LE PRESIDENT.-** Oppositions ?

Abstentions ?

C'est adopté.

Rapport suivant, 3.1 Economie, emploi, insertion.

**M. MARTIN.-** Il s'agit de se prononcer sur le soutien...

**M. LE PRESIDENT.-** Attends ! On me dit que quelqu'un demandait la parole, je n'ai pas vu qui. Levez la main, écoutez ! Levez la main ! Alors il y a six abstentions ?

**Un intervenant.-** Cela va de soi !

**M. LE PRESIDENT.-** Mais non, cela ne va pas de soi, non, non, je suis désolé ! Cela ne va pas de soi, d'abord je ne vois pas, levez la main, je ne vois pas 6 abstentions, déjà, levez la main, j'en vois 5 pour l'instant, non pas 6. Donc 5 abstentions.

Alors vas-y, Jean-Pierre, le rapport 3.1.

### Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 – Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence : Pôle des Microtechniques – Contrat de performance 2009 / 2011 et soutien au fonctionnement pour l'année 2009

**M. MARTIN.-** Le rapport 3.1, il s'agit de...

**M. LE PRESIDENT.-** S'il vous plaît, vous savez que c'est assez pénible pour suivre les débats si tout le monde parle. Si on essaie d'avancer un peu... je comprends que vous trouviez le temps long, mais c'est comme ça, ce serait bien que vous soyez attentifs.

**M. MARTIN.-** Il s'agit de se prononcer sur le soutien de la CAGB au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2009 dans le cadre du contrat de performances 2009 / 2011. Un rappel, lors du précédent contrat, nous avons apporté un soutien d'animation au fonctionnement du pôle pour un montant de 51 210 €. Il y a eu une phase d'évaluation nationale des pôles qui a été conduite en 2008, et 58 pôles de compétitivité ont été relabellisés pour une période de 3 ans, dont le Pôle des Microtechniques,

sachant que ces pôles doivent signer en juin 2009 un contrat de performance avec l'Etat et les collectivités territoriales impliquées. Ce contrat met en perspective les soutiens financiers dédiés à l'animation de leur pôle pour 3 ans, et en retour ceux-ci s'engagent sur des objectifs de performance à 3 ans sur la base de la feuille de route stratégique qu'ils ont élaborée. Donc, nous vous proposons d'apporter un soutien pour 2009 à hauteur de 15 000 €, sachant que l'an dernier il était de 30 000 € mais que cela ne changera rien pour le Pôle des Microtechniques, dans la mesure où il y a un croisement des financements avec la CAPM qui, elle, apporte pour la première année 15 000 €. Et puis il faut noter que pour la première fois le pays horloger apporte un soutien financier également à hauteur de 4 716 €.

Voilà Président. Nous devons donc nous prononcer sur le soutien de la CAGB au fonctionnement de l'association du Pôle des Microtechniques à hauteur de 15 000 € pour l'année 2009, et autoriser le Président à signer la convention.

**M. LE PRESIDENT.**- Bien, est-ce qu'il y a des remarques ?

Rapport n°3.2 – Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence : Pôle Véhicule du Futur – Contrat de performance 2009 / 2011 et soutien au fonctionnement pour l'année 2009

**M. MARTIN.**- Donc là, c'est les 15 000 € que nous ne donnons plus au Pôle des Microtechniques, que nous allons attribuer au Pôle Véhicules du Futur qui se positionne aujourd'hui sur un travail véhicules et technologies pour la mobilité urbaine.

**M. LE PRESIDENT.**- Donc il y a des financements croisés, on donne 15 000 et eux, ils nous redonnent 15 000, je crois, c'est donc pour marquer notre intérêt réciproque.

**M. MARTIN.**- C'est très intéressant.

**M. LE PRESIDENT.**- Il n'y a pas de remarque ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

C'est adopté.

Rapport suivant, 3.3.

Rapport n°3.3 – Fonds régional d'aide à l'innovation : convention triennale 2009 / 2011 Région, CAGB et OSEO

**M. MARTIN.**- Il s'agit de la convention triennale 2009 / 2011 entre la Région, la CAGB et OSEO. La Région de Franche-Comté a signé une convention avec OSEO-ANVAR le 13 juin 2006, dans le but de stimuler l'innovation dans tous les secteurs d'activité. La CAGB s'était associée à OSEO et la Région en octobre 2006, dans le but de favoriser l'émergence des projets innovants, tant individuels que collectifs, dans les entreprises, laboratoires de recherche, etc., du Grand Besançon. Donc un rappel pour mémoire, le Fonds Régional d'Intervention a été abondé par la CAGB à hauteur de 350 000 € en 2006, 450 000 € en 2007 et 400 000 € en 2008, donc le présent rapport rappelle les grandes lignes du dispositif FRI, présente le projet de convention 2009 / 2011 en vue d'abonder le FRI en 2009 à hauteur de 150 000 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

Suivant.

**M. MARTIN.-** ABRIPPLUS qui veut s'implanter sur le parc de l'échange. Dans le cadre du projet d'implantation sur la zone de l'échange de la société ABRIPPLUS spécialisée dans la location et la vente de chapiteaux et de stands démontables, il est proposé, selon la réglementation en vigueur et en fonction des éléments estimatifs du projet, de distribuer une aide au SMAIBO de 37 500 €, aide au plate-formage dans le cadre du fonds d'intervention économique, sachant que le Conseil général attribue la même aide dans le cadre du fonds départemental à l'aménagement à vocation économique.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien. Il n'y a pas de remarque non plus ? Je n'en vois pas, en tout cas.  
Etude paysagère de l'accès à la gare.  
Excuse-moi.

**M. LIME.-** Simplement, on ne demande pas, d'habitude, qu'ils restent sur place un certain nombre d'années, une obligation, et puis en termes d'effectifs.

**M. LE PRESIDENT.-** Si, si, normalement on le met toujours.

**M. LIME.-** Oui, mais là, c'est le SMAIBO qui... voilà.

**M. LE PRESIDENT.-** Non, mais nous, à partir du moment où on attribue l'aide au SMAIBO, on peut le marquer, nous, ça peut être une demande.

**M. LIME.-** Oui, la formule habituelle.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, ce qu'on met habituellement, oui, il faut le mettre. Je pense qu'on peut le mettre. Il est où, Bernard ? Ça ne pose pas de problèmes qu'on le mette ?

**M. LIME.-** En général, sur ce type d'aide-là, on les lie au fait qu'un minimum d'années, l'entreprise reste sur place, et on lie aussi sur les engagements d'emplois, qu'ils soient respectés, c'est-à-dire que les aides publiques soient quand même liées à un minimum de présence et à un minimum de respect des engagements en termes d'emplois.

**M. LE PRESIDENT.-** Donc on le rajoute s'il vous plaît. On le rajoute. Alors peut-être qu'on dira que concernant le SMAIBO, notre ami GAVIGNET ne prend pas part au vote, ainsi que ceux qui nous représentent au SMAIBO, ce serait mieux, entre autres toi, Jean-Pierre.

Les membres de l'Agglomération qui participent au SMAIBO ne prennent pas part au vote.  
"Etude paysagère de l'accès à la gare d'Auxon, subvention à la SNCF", ça fait bizarre !

**M. MARTIN.-** C'est l'étude paysagère de l'accès à la gare d'Auxon. On y va ?

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, vas-y.

**M. MARTIN.-** Il s'agit d'une bande de terrains déboisés le long de la voie d'accès de la gare Besançon Franche-Comté TGV qui est située dans la future zone d'activité concertée déclarée d'intérêt communautaire, donc cela nécessite l'établissement d'un projet paysager en cohérence avec les aménagements qualitatifs qui ont été réalisés par la SNCF pour la gare et ceux que nous réaliserons pour la zone d'activité. Il est donc proposé l'engagement d'une étude par la SNCF avec une subvention du Grand Besançon à hauteur de 30 % plafonnée à 15 000 €.

**M. LE PRESIDENT.-** Soyons clairs, l'intérêt c'est d'être dans le jeu pour pouvoir connaître l'étude et discuter avec la SNCF, c'est surtout ça.

Pierre.

**M. CONTOZ.-** Le rapport a évolué dans son contexte par rapport à la réunion de Bureau. En Bureau, on était nombreux à dire que c'était quand même un peu drôle, que si on ne sollicitait pas cette étude de la SNCF elle ne se ferait pas. Moi, je m'abstiendrai, parce que...

**M. LE PRESIDENT.-** On propose ce rapport-là comme ça, parce que l'intérêt, quand même, c'est que là il y a un aménagement... non, mais c'est pour cela que je dis : « ça fait drôle », à l'heure, de faire cela. L'intérêt c'est qu'on soit dans le jeu, que l'on puisse discuter pour pouvoir faire en sorte que cet aménagement-là soit un aménagement de qualité, c'est donc pour cela qu'on le propose.

**M. MARTIN.-** Sinon, ça nous coûterait peut-être plus cher.

**M. LE PRESIDENT.-** Pierre, tu t'abstiens, est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Alors attendez, alors il y a 6 abstentions.

Il y a des contres ? 7 avec Catherine. Je t'avais déjà comptée ? Alors 6 abstentions.

Des votes contre ? Il n'y en a pas.

C'est donc adopté.

Service d'Amorçage de Projets, Marcel FELT ne prendra pas part au vote.

Rapport n°3.6 – Subvention 2009 au Service d'Amorçage de Projets (SAP)
--

**M. MARTIN.-** Voilà, alors le rapport 3.6 porte sur le concours financier du Grand Besançon aux frais de fonctionnement du Service d'Amorçage de Projets. Un petit rappel : il a été créé en 2005 à l'initiative de la Ville de Besançon et son rôle est de sensibiliser la population des acteurs du quartier de Planoise à la création d'entreprise, de susciter et accompagner en amont l'émergence d'idées et de projets de création, d'impulser et faciliter l'orientation vers les structures d'accompagnement afin de concrétiser les projets.

Il y a un agent salarié qui assure ces missions SAP, il est salarié à Rive Boutique de Gestion de Franche-Comté et il y consacre la totalité de son temps de travail. Il y a une convention triennale entre la Ville de Besançon et Rive Boutique de Gestion qui a été signée le 28 juillet 2008, et dans le cadre de cette convention, conformément à l'article 5, eh bien nous devons attribuer une aide financière pour le fonctionnement de SAP à hauteur de 46 000 €.

**M. TARBOURIECH.-** TARBOURIECH, Thise, ne prend pas part au vote, pardon, merci Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.-** Pour des raisons évidentes. Donc notre ami ne prend pas part au vote. Vous le noterez.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?  
il n'y a pas d'abstention ?  
Pas d'opposition ?  
C'est adopté.  
Convention entre la CAGB et le PLIE.

Rapport n°3.7 Convention entre la CAGB et l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

**M. MARTIN.**- Voilà, de la même façon eh bien ce rapport porte sur le concours financier du Grand Besançon aux frais de fonctionnement du PLIE, PLIE qui a pour mission d'insérer durablement dans l'emploi des personnes en difficultés d'insertion professionnelle, de coordonner toutes les compétences disponibles, il est nécessaire de mobiliser les entreprises en ce sens. Donc pour permettre au PLIE de bien fonctionner, il faut lui attribuer une subvention de fonctionnement de 160 000 € au titre de l'année 2009.

**M. LE PRESIDENT.**- Est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y a pas d'opposition.  
Il n'y a pas d'abstention.  
ATMO, rapport 4.1, Nicolas.

**Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie**

Rapport n°4.1 – ATMO Franche-Comté

**M. GUILLEMET.**- La loi sur l'air reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Afin de vérifier le respect de ce droit, l'Etat assure avec le concours des collectivités territoriales la surveillance de la qualité de l'air au moyen d'un dispositif technique dont la mise en œuvre est confiée à des organismes agréés, c'est ATMO Franche-Comté. Ce rapport présente une convention de partenariat entre le Grand Besançon et ATMO Franche-Comté, une convention-cadre de mise à disposition de personnel et 3 conventions de mise à disposition individuelle.

**M. LE PRESIDENT.**- Je te remercie. Je propose que Martine BULTOT ne prenne pas part au vote, ainsi que toi, je pense, tu en fais partie.

**M. GUILLEMET.**- Oui, Daniel aussi.

**M. LE PRESIDENT.**- Et puis Daniel HUOT. Il faut que vous soyez bien vigilants, quand même, lorsque dans des organismes comme cela, on a des conseillers qui participent, il faut bien les noter. Là, par exemple, il y a Daniel, il y a Martine qui est la Présidente et Nicolas, merci de ne pas oublier de les noter, ce n'est pas fait systématiquement. Donc ils ne prennent pas part au vote, les autres sont d'accord. Enfin l'ATMO, ça a succédé à la l'ASQAB, vous le savez.

**M. GUILLEMET.**- Exactement.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est adopté.  
Fonds "Centres de village", Nicolas.

Rapport n°4.2 – Fonds "Centres de village" : actualisation du critère de richesse et programmation de subventions

**M. GUILLEMET.-** Rapport 4.2, ce rapport a pour objet d'examiner les projets des communes de Morre et Chaudfontaine qui ont sollicité une subvention dans le cadre du fonds « Centres de village ». Donc la commune de Morre, c'est un aménagement d'un cheminement dédié aux modes doux reliant le centre du village aux quartiers d'habitations périphériques de la commune, donc les critères de développement durable, c'est l'éclairage à base de luminaires à faible niveau énergétique, un revêtement perméable, l'adaptation de l'aménagement aux caractères et aux usages d'un périmètre large, et le cheminement est accessible aux personnes à mobilité réduite.

La subvention de la CAGB correspond à 33 % du reste à charge de la commune, soit un total de 7 957,62 €.

**M. LE PRESIDENT.-** Ensuite, Chaudfontaine.

**M. GUILLEMET.-** Chaudfontaine, c'est des travaux qui consistent en la requalification de la place de Fontaine, donc les critères développement durable c'est la réalisation d'une étude pré-opérationnelle, un projet accessible aux personnes à mobilité réduite et la perméabilité des pavés devant le lavoir de la fontaine. La subvention totale de la Communauté d'Agglomération correspond également à 33 % du reste à charge sur le poste requalification de la place de la Fontaine, et 10 % du reste à charge sur le poste aménagement de sécurité, soit un total de 19 884,88 €.

Je voulais également... par ailleurs, les critères de richesse utilisés pour pondérer l'attribution de subvention sont actualisés comme chaque année sur la base du volet social de la dotation de solidarité communautaire votée en 2009, donc ce nouveau critère de richesse s'appliquera de juillet 2009 à juillet 2010. Jusqu'à présent les dossiers qui ont été financés via le fonds « centres de village » sont tous des projets qui prévoient l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

**M. LE PRESIDENT.-** Très bien. Il n'y a pas de remarque pour Morre et Chaudfontaine ?  
Les deux maires ne prendront peut-être pas part au vote, je pense, c'est peut-être mieux.  
C'est adopté.

Rapport n°4.3 – Cit'ergie : cotisation et convention avec l'ADEME

**M. GUILLEMET.** Rapport 4.3, Cit'ergie. Donc le label Cit'ergie a été expérimenté sous le nom de Européen Energy Award avec le soutien de l'ADEME dans 8 collectivités en Franche-Comté et de Rhône-Alpes dans le cadre du projet REVE Jura Léman. Ce projet qui a débuté en 2005 et qui se finissait en 2007, le Grand Besançon a reçu le 18 décembre 2008 la reconnaissance CAP Cit'ergie. Aujourd'hui l'ADEME démultiplie le label en France et passe une convention avec les collectivités ayant expérimenté Cit'ergie. Nous vous proposons d'approuver les termes de la convention.

**M. LE PRESIDENT.-** Pas de remarque ?  
Semaine de l'astrophysique, Nicolas.

#### Rapport n°4.4 – Semaine de l'astrophysique

**M. GUILLEMET.-** Rapport 4.4. L'Université de Franche-Comté sollicite une subvention du Grand Besançon pour l'organisation de sa manifestation dans le cadre de la semaine de l'astrophysique organisée par l'Observatoire de Besançon, donc au-delà de l'intérêt scientifique de cette manifestation, il s'agit également d'un événement grand public.

Pour la réalisation de cette opération, l'Université sollicite la participation financière du Grand Besançon à hauteur de 4 000 €, une subvention à hauteur de 500 € afin de soutenir une conférence sur le changement climatique vous est proposée.

**M. LE PRESIDENT.-** Donc 500 €, tout le monde est d'accord.

C'est adopté.

Rapport suivant, ça coûte moins cher, là, l'étude.

#### Rapport n°4.5 – Actualisation du plan de financement de l'étude de valorisation et protection des collines de la vallée du Doubs

**M. GUILLEMET.-** Oui c'est ça, le rapport 4.5 c'est l'étude sur la valorisation et la protection des collines de la vallée du Doubs. Donc par délibération le 21 octobre 2008, le Conseil de Communauté a acté le lancement d'une étude visant à protéger et valoriser les collines de la vallée du Doubs du Grand Besançon. Le présent rapport vise à actualiser le montant de cette étude et un nouveau plan de financement, donc l'étude a été estimée à 240 000 €, elle était notifiée début 2009 pour un montant de 167 172,09 €.

**M. LE PRESIDENT.-** Donc ça coûte moins cher.

**M. GUILLEMET.-** Exactement.

**M. LE PRESIDENT.-** Donc quand on actualise dans ce sens-là, ça va toujours bien, en plus. Tout le monde est d'accord, j'imagine ?

**M. GUILLEMET.-** Je vous rappelle que cette étude est conduite de façon concertée avec François LOPEZ et Pierre CONTOZ. Nous avons rencontré l'ensemble des maires et des conseils municipaux concernés pour élaborer, avec le cabinet, la DIREN et l'ABF un diagnostic partagé qui permettra de faire des propositions de classement.

**M. LE PRESIDENT.-** Ok, tout le monde est d'accord.  
PCET.

#### Rapport n°4.6 – Plan Climat Energie Territorial

**M. GUILLEMET.-** Donc le Plan Climat Energie Territorial, le rapport 4.6. Donc le Grand Besançon copilote avec la Ville de Besançon la réalisation du Plan Climat Energie Territorial. Afin d'avoir des documents opérationnels pour 2010, une phase de concertation puis une phase d'élaboration doivent être planifiées en 2009 et 2010.



Le futur Plan Climat Energie Territorial s'attachera à mettre en valeur les deux volets suivants :

- premier volet : la lutte contre le changement climatique, donc c'est les objectifs 3 x 20,
- et le deuxième volet, c'est l'adaptation du territoire à des changements climatiques.

Afin de mobiliser le territoire, le Grand Besançon commence à mener des projets à l'attention de différents publics, donc les communes de l'Agglomération, le grand public, les scolaires et les acteurs socioéconomiques. On ne peut pas faire un Plan Climat seul, donc on essaie de mobiliser tout le monde.

La première partie, la sensibilisation des communes de l'agglomération. Le premier volet de cette partie, c'est l'élaboration de conseils en orientation énergétique, donc un appel à candidatures display a été fait courant 2006, donc 18 communes se sont portées volontaires pour cette démarche et ont priorisé les bâtiments à faire analyser. Il s'agit des communes d'Auxon-Dessus, de Châtillon-le-Duc, Dannemarie-sur-Crète, Deluz, Ecole-Valentin, Fontain, Grandfontaine, Mamirolle, Nancray, Noiron, Pelousey, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Serre-les-Sapins, Thise, Vaire-Arcier et Vaux-les-Prés. Une consultation sera donc prochainement lancée pour retenir un bureau d'études chargé d'analyser les bâtiments communaux et leur consommation énergétique. L'étude permettra de hiérarchiser les actions d'amélioration énergétique au regard de leur coût et au retour sur investissement. L'analyse comprendra également une estimation des actions à engager pour atteindre un objectif de rénovation énergie et BBC énergie. Le Grand Besançon éditera des affiches display correspondant aux bâtiments analysés.

Le deuxième volet, c'est la sensibilisation des élus. En septembre, les quatre réunions sur les thèmes du développement durable - septembre de cette année - seront organisées dans quatre secteurs du territoire, ces réunions permettront d'apporter une information généraliste sur le réchauffement climatique, les ressources locales et la solidarité. Elles serviront également d'information de mobilisation des élus pour l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial.

Le deuxième volet, c'est la sensibilisation du grand public avec une sorte de création d'un « Bruit de fond », donc l'organisation de soirées débat sur le thème du changement climatique, comme vous venez de voter également une conférence sur le réchauffement climatique dans le cadre de la semaine de l'astrophysique. La deuxième partie, c'est l'opération « 240 familles », donc le Grand Besançon et la Ville de Besançon ont fait le choix de former un noyau de 240 familles à la maîtrise de l'énergie. Ces familles, une fois formées, auront pour mission de devenir référentes auprès d'autres familles du territoire. L'objectif est de sensibiliser un noyau de familles qui deviendront des ambassadeurs de la maîtrise de l'énergie. La première phase est en cours, donc c'est 122 familles pour la Ville de Besançon et 118 familles pour le reste de l'agglomération. Ces familles seront sélectionnées cet été, et le panel sera représentatif des différentes catégories socioprofessionnelles, âge, composition de famille. Une première séance de formation des familles sera réalisée à travers la visite du logement « Fontaine-Eco », ensuite une période d'expérimentation dans leur foyer avec un conseiller espace info énergie qui réalisera une visite de la famille. Celle-ci aura pour objet de faire un diagnostic de l'habitat, de montrer par des outils visuels les dysfonctionnements en matière d'isolation, par exemple, et de mobilité, et la deuxième phase, c'est après le vote du Plan Climat Energie Territorial, les familles deviendront nos témoins locaux pour nous aider à montrer que chaque geste compte et que chacun peut être acteur à son niveau de l'atténuation du réchauffement climatique.

Le dernier volet, c'est la sensibilisation des acteurs socioéconomiques. On propose d'organiser un séminaire des acteurs, donc les acteurs importants de l'énergie, professionnels du bâtiment, des transports, des travaux publics, des professionnels ayant des process particulièrement énergivores, les grands employeurs également, l'hôpital, la faculté, mais également les pôles de compétitivité. Donc on va organiser un séminaire des acteurs afin de lancer une concertation pointue avec nos partenaires.

Vous trouvez en annexe 1 le calendrier prévisionnel de ce Plan Climat Energie Territorial d'aujourd'hui à septembre 2010, et en annexe 2 la liste non exhaustive des acteurs du Plan Climat Energie Territorial.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est quelque chose de très important qui doit être articulé avec notre Agenda 21, tout en étant un document autonome.

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ? Non, je n'en vois pas.

C'est adopté, j'imagine à l'unanimité ? Il n'y a pas d'abstention ?

Très bien.

Je te remercie, Nicolas.

Culture, tourisme, Jean-Yves PRALON dont c'est le grand retour en Assemblée, on l'a déjà vu à plusieurs reprises, donc on est heureux de te revoir en bonne santé, en excellente santé parmi nous après ton opération, voilà, il revient.

### Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports

#### Rapport n°5.1 – Cité des Arts et de la Culture : passation des marchés de travaux de démolition et de terrassement

**M. PRALON.-** Merci.

Le premier rapport concerne la Cité des arts et de la culture et notamment la passation d'un marché par anticipation qui concerne les travaux de démolition de terrassement. Si on veut respecter le timing qu'on s'est fixé, à savoir un démarrage des travaux d'ici la fin de l'exercice 2009 début 2010, on est obligé de lancer par anticipation la consultation sur le lot I pour un montant estimatif maximum de 649 000 € HT valeur septembre 2008. Il est bien entendu que nous avons tout intérêt à anticiper au maximum si on veut continuer à bénéficier des bons résultats des appels d'offres qui ont lieu actuellement, et si on veut espérer encore peut-être bénéficier du million d'euros qui nous est annoncé dans le cadre du plan de relance par l'Etat, donc j'allais dire le seul million d'euros qu'on nous a plus ou moins laissé entendre qu'on pourrait en profiter, donc tout intérêt à accélérer cette opération pour les raisons que je viens d'évoquer.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, je crois qu'il faut le faire. On a eu aujourd'hui une réponse à un appel d'offres, c'était pour la démolition, pas loin de 200 000 €, et c'est tombé à quasiment 50 % en dessous, à 100 000 €. C'est ça, Président ? Oui, pas tout à fait 50, mais 40 % moins cher. Voilà, donc c'est de la démolition.

Il n'y a pas de remarque ?

C'est adopté.

Fixation des tarifs du Conservatoire.

#### Rapport n°5.2 – Fixation des tarifs du Conservatoire du Grand Besançon pour l'année scolaire 2009-2010

**M. PRALON.-** Fixation des tarifs du Conservatoire du Grand Besançon pour l'année scolaire 2009-2010. Cette délibération a pour but de fixer ces derniers, et il vous est proposé quelques modifications et ajouts, l'augmentation notamment des droits d'écologie de 3 %, la révision des tranches du quotient familial dans le cadre de l'adaptation des droits d'écologie au revenu des familles - je crois que c'est cela qui est le plus important - afin de tenir compte des modifications faites en 2006 sur l'imposition sur le revenu, et enfin, la possibilité qui nous est offerte par la trésorerie du Grand Besançon de payer les droits d'écologie par chèques vacances, et cela concerne à peu près une quinzaine de familles.

**M. LE PRESIDENT.-** Pas de remarque ?

C'est adopté.

Rapport n°5.3 – Donations de Jacques KREISLER, Mackenzie RENAUD et Michel WORONOFF au Conservatoire du Grand Besançon

**M. PRALON.-** Le rapport 5.3, c'est une prise de connaissance par l'Assemblée délibérante des donations de Jacques KREISLER, Mackenzie RENAUD et Michel WORONOFF au Conservatoire de Besançon, qui concernent à la fois des documents, des instruments de musique, de telle façon que l'ensemble de ces donations, qui est estimé à 18 435 €, soit inscrit à l'inventaire.

**M. LE PRESIDENT.-** On remerciera chaleureusement les trois donateurs, Jacques KREISLER, Madame KREISLER, Madame Mackenzie RENAUD et le professeur Michel WORONOFF.

Bien, tout le monde est d'accord, n'oubliez pas de faire des lettres de remerciement, surtout aux deux derniers, le premier on l'a déjà fait, mais à Michel WORONOFF et Madame RENAUD.

Gestion du port.

Rapport n°5.4 – Gestion du port d'agglomération : état d'avancement et amendement des tarifs 2009

**M. PRALON.-** Donc gestion du port d'agglomération qui comprend 3 sites, comme vous le savez, le moulin Saint-Paul, le port fluvial et Deluz. Les travaux sont achevés, ils ont été réceptionnés, il y a d'ailleurs eu une inauguration de ces 3 ports, simplement on ne peut pas dire qu'ils soient encore mis en service pour ce qui concerne Deluz et le port fluvial puisque certains PV de réception sont actuellement à la signature. Cela devrait se mettre en service officiellement, je pense, à compter du 1<sup>er</sup> juillet au plus tard. Ce qui vous est précisé tout de même dans le cadre de ce rapport, c'est que nous avons trouvé un gestionnaire pour la gestion de ce site, donc gestion, c'est-à-dire l'accueil des plaisanciers, mais également tout ce qui concerne l'entretien des équipements, et c'est l'Esat (la Bergerie) qui a été retenu après 2 appels d'offres, le premier ayant été infructueux et c'est d'autant plus louable que l'Esat (la Bergerie) est un centre d'aide par le travail qui emploie des personnes handicapées. Cette instance est basée à Etalans, et apparemment ils n'ont qu'une envie c'est de réussir dans cette entreprise. Il y a également dans ce rapport, à la fin de ce rapport, une modification sur les tarifs qui sont demandés, notamment concernant Deluz, puisque Deluz on a ouvert la halte de Deluz pour du passage momentané, et du fait de la fermeture également à Deluz de la halte qui était communale. On essaie donc d'être complémentaire avec la halte communale de Deluz et non en concurrence.

On vous demande de prendre connaissance de l'état d'avancement, je vous l'ai dit, de ces équipements, et de vous prononcer sur la révision des tarifs 2009 qui vous sont donnés en page 201.

**M. LE PRESIDENT.-** Il n'y a pas de remarque ?

C'est adopté.

Rapport n°5.5 – Programme d'actions 2009 en faveur du patrimoine et de la démarche UNESCO

**M. PRALON.-** Le rapport 5.5 concerne le programme d'action 2009 en faveur du patrimoine de la démarche UNESCO. Il vous est rappelé que dans ce cadre-là, la Communauté d'Agglomération développe différentes interventions en lien avec les acteurs locaux concernés, à la fois sur l'investissement puisque vous avez dû retenir qu'on participe à une aide de 1 M€ qui s'étale de 2008 à 2015 pour la gestion Vauban, et notamment la Citadelle, tout ce qui est défrichage, gestion du site de la citadelle, et une ligne financière en fonctionnement qui porte sur des actions d'animation et de sensibilisation et de communication autour de cette thématique et du patrimoine, donc dotée de 35 000 € par an dans le cadre de cette seconde ligne.

Un certain nombre d'actions sont programmées :

- soutien au réseau Vauban,
- coordination du programme des journées européennes du patrimoine et fonds de soutien au porteur de projets,
- contribution à un chantier de jeunes international pour la première fois cette année, c'est une opération qui concernera le fort de Chaudanne,
- et promotion touristique du patrimoine Vauban sur l'A36, et là c'est une aide de 15 000 € pour renouveler les panneaux touristiques afin de prendre en compte l'inscription des fortifications Vauban au patrimoine de l'UNESCO,

Et donc une répartition des subventions aux porteurs de projets pour un montant de 11 820 € dont le détail vous est donné en page 206. Vous verrez que cela concerne 8 porteurs, pour un montant total de 11 820 €.

On vous demande de prendre connaissance de ce programme, de vous prononcer sur l'attribution de subventions dans le cadre du fonds d'aide des journées européennes du patrimoine pour un montant donc de 11 820 €, et de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % du montant total à la Ville de Besançon pour la mise en place de panneaux touristiques sur l'A36 suite à l'inscription UNESCO, et autoriser enfin un transfert de crédit de la section fonctionnement vers la section investissement lors de la DM2 à l'automne 2009.

**M. LE PRESIDENT.**- Bien, vous êtes d'accord ?

**M. ROSSELOT.**- Je voudrais juste...

**M. LE PRESIDENT.**- Oui, Monsieur ROSSELOT, je vous en prie.

**M. ROSSELOT.**- Si vous le permettez, Monsieur le Président, en deux mots, rappeler que si le Vauban du roi, du grand roi, a marqué la ville de Besançon, le ou les Vauban de la République, de la troisième République, dans ce grand élan patriotique d'après la défaite de Sedan, ont marqué eux, le ou les Vauban, beaucoup de villages de notre agglomération, et que cette ceinture de fortifications peut donner tout son sens à notre intercommunalité. Donc moi, j'avais suggéré depuis longtemps... il paraît qu'on ne prend pas assez de hauteur, je trouve que justement les forts de Pugey et même Montfaucon et bien d'autres sont plus hauts que la Citadelle, mais bon, j'avais suggéré depuis longtemps que l'agglomération s'approprie le sujet. Faute de cela, une association vient de se créer qui ne demande rien d'autre que de travailler dans cet objectif-là d'intérêt général. Il n'a échappé à personne que du point de vue touristique, on n'a ni le Mont Blanc ni la Côte d'Azur, mais on a quelque chose que les autres n'ont pas, la fortification, le thème de la fortification dont beaucoup de touristes européens sont friands. Voilà. Alors probablement que cette association qui ne vise que des buts d'intérêt général sollicitera, pour donner un peu de concret à cette idée, sollicitera la Communauté, notre intercommunalité, et j'espère qu'elle trouvera auprès de l'exécutif un quelconque écho. Il ne s'agit pas de tout mélanger avec l'UNESCO, il ne s'agit pas de tout précipiter, il s'agit de donner de l'amplitude, de l'ampleur, et une cohérence d'ores et déjà, au moins dans les idées, dans la sensibilisation de ce thème de la fortification.

**M. LE PRESIDENT.**- J'espère que cette subvention lui permettra de trouver un siège d'ailleurs qui ne soit pas le siège d'un groupe politique.

**M. ROSSELOT.**- Non ! Alors celle-là, je ne pensais pas qu'on la ressortirait, franchement !

**M. LE PRESIDENT.-** Je dis ça comme ça.

**M. ROSSELOT.-** Avec le peu de moyens... Vous savez, comme je vous l'ai déjà dit 1 000 fois, c'est 100 fois plus facile d'être à votre place que d'être à la mienne, avec des dizaines de collaborateurs qui peuvent... non, mais attendez ! C'est 100 fois plus facile d'être à votre place, Messieurs les adjoints et Monsieur le Maire, qu'à la mienne, avec des dizaines de collaborateurs, de la disponibilité, des moyens, toutes choses que nous n'avons pas. Alors si vous en êtes à un sectarisme de ce genre, de monter en épingle quelque chose qui n'aurait pas dû l'être, ce que d'ailleurs j'ai dit tout de suite, eh bien franchement cela me déçoit pour la République et pour l'esprit de coordination et d'intérêt général qui doit nous animer, franchement !

**M. LE PRESIDENT.-** Je dis simplement que c'est bien, mais que je pense qu'une association de ce type-là ne peut renvoyer ses mails depuis un groupe politique bien connu à Besançon, ce n'est pas signe de...

**M. ROSSELOT.-** Je suis tout à fait d'accord, mais franchement, encore une fois, par rapport aux moyens que vous avez et les nôtres, il peut se produire des erreurs, voilà ! J'ai été le premier à le reconnaître. Si cela ne vous suffit pas, franchement je ne sais pas ce qu'il faut faire. Mais c'est vraiment un sacré sectarisme que de voir les choses comme cela !

Le principal, je retiens que vous êtes ouvert à des démarches concrètes de cette association.

**M. LE PRESIDENT.-** Monsieur ROSSELOT, je suis toujours très ouvert à tout, ensuite c'est l'Assemblée qui décidera, nous sommes effectivement investis dans le...

**M. ROSSELOT.-** Ce que j'ai mis dans la presse aurait dû vous suffire, ce que j'ai mis dans la presse aurait dû vous suffire !

**M. LE PRESIDENT.-** Alors simplement, je voulais donner une information sur les panneaux sur l'autoroute, pour remercier toutes celles et ceux qui s'en sont occupés, parce que vous n'imaginez pas combien il est difficile, non pas d'obtenir deux panneaux sur l'autoroute, mais simplement de changer le texte de deux panneaux sur l'autoroute. Je n'accable pas les élus qui pourraient par exemple faire partie des autoroutes, ils ont fait le maximum pour nous aider, mais il faut savoir que cela a duré plus d'un an, enfin un an, pas plus d'un an, un an, et que nous avons demandé d'autres panneaux et que nous n'aurons pas la possibilité de les mettre tout de suite car c'est très très compliqué, et qu'on nous a interdit de mettre « fortifications de Vauban » parce que pour une raison très simple, c'est que... cela va vous faire sourire, c'est que Vauban n'est pas mort depuis plus de 1 000 ans et qu'on peut mettre Vercingétorix mais qu'on ne peut pas mettre Vauban parce qu'il n'est pas mort depuis plus de 1 000 ans. C'est la réponse qui nous a été donnée, c'est niveau gag, mais ce n'est pas par les autoroutes, c'est par la commission nationale des sites, il y aura donc marqué : « Fortifications de Besançon, patrimoine mondial de l'humanité ou de l'UNESCO » je ne sais plus, il n'y aura pas « fortifications Vauban », voilà. Donc cela va se faire.

**M. ROSSELOT.-** Monsieur le Président ?

**M. LE PRESIDENT.-** Quels sont ceux qui sont... non, vous êtes intervenu deux fois, Monsieur ROSSELOT, on va avancer.

**M. ROSSELOT.-** Pas là-dessus. J'ai droit à une deuxième fois.

**M. LE PRESIDENT.-** Vous êtes intervenu deux fois. Madame GELIN.

**M. ROSSELOT.-** Laissez-moi dire ce que j'ai envie de dire !

**Mme GELIN.-** Alors Madame GELIN elle avait quelque chose à dire. D'abord je ne fais pas partie de cette association, ce n'est pas un groupe politique qui la dirige. Donc je voulais que cela soit clairement dit devant toute l'Assemblée.

Ensuite, ce que je voulais dire également, c'est que le patrimoine, c'est l'affaire de tous les Français de l'humanité tout entière, et que de toutes les façons, quoi qu'il en soit, tout patrimoine mérite toute notre attention, c'est notre histoire, et donc on ne peut pas reprocher à Monsieur ROSSELOT de défendre notre patrimoine et notre histoire.

**M. LE PRESIDENT.-** Vous avez remarqué que je ne reprochais rien, d'ailleurs !

**Mme GELIN.-** Voilà, mais vous y avez donné une connotation politique qui n'était pas très agréable.

**M. LE PRESIDENT.-** Non, j'arrête là-dessus, je dis simplement... ne m'obligez pas à redire ce que j'ai déjà dit, que lorsqu'on veut lancer une association qui s'occupe d'un patrimoine qui sert à tous les Français, on ne la lance pas de la façon dont cela a été fait, c'est tout. Ce qui a d'ailleurs provoqué la colère de beaucoup de maires concernés parce qu'il ne faut pas tout mélanger. Je n'ai rien d'autre à ajouter là-dessus.

Quels sont ceux qui sont opposés à ce rapport ? Qu'ils lèvent la main.

**M. ROSSELOT.-** A propos de l'autoroute....

**M. LE PRESIDENT.-** Vous êtes intervenu deux fois, Monsieur ROSSELOT.  
Ce rapport est donc adopté.

**M. ROSSELOT.-** Non, je ne suis pas d'accord, à propos de l'autoroute, ce n'était pas le même sujet.

**M. LE PRESIDENT.-** Non, vous êtes intervenu deux fois sur ce rapport.

**M. ROSSELOT.-** Vous me devez la parole, ce n'était pas le sujet précédent, à propos de l'autoroute.

**M. LE PRESIDENT.-** Mais vous êtes intervenu sur le rapport deux fois.

**M. ROSSELOT.-** Non, mais pas sur l'autoroute.

**M. LE PRESIDENT.-** Ecoutez, je ne jouerai pas avec vous à ce jeu-là.  
Je passe au rapport suivant, le rapport 5.6, fonds d'aide aux manifestations et actions culturelles,  
Jean-Yves PRALON.

Rapport n°5.6 – Fonds d'aide aux manifestations et actions culturelles et sportives 2009 : attribution de subventions

**M. PRALON.-** Le rapport 5.6 vous demande de répartir un reliquat d'enveloppe qu'on a à ce titre sur l'année de 60 000 €. Nous avons déjà consommé, si je veux bien dire, 50 350 € dans le cadre de ce fonds, donc c'est une répartition sur les 9 650 € qui vous est proposée à hauteur de 3 000 € pour trois demandes qui nous sont présentées par Montferrand pour Vélo Passion, le comité des fêtes de l'an 2000 réunissant les communes d'Abbans-Dessus, Busy, Boussières, Torpes, et Vorges-les-Pins, et une subvention de 500 € enfin pour l'Université de Franche-Comté sur la semaine de l'astrophysique, sachant qu'il nous restera donc un reliquat pour d'autres opérations à conduire d'ici la fin de l'année.

**M. LE PRESIDENT.-** Simplement il faudra que l'on soit vigilant pour les subventions aux associations, qu'on globalise, parce que je vois par exemple la semaine de l'astrophysique, ils émargent sur deux chapitres différents.

**M. GUILLEMET.-** On s'était mis d'accord.

**M. LE PRESIDENT.-** Bon, vous vous étiez mis d'accord, ok, donc vous avez partagé les dépenses.

**M. PRALON.-** C'était volontaire.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, est-ce qu'il y a des oppositions ?  
Attribution de subvention au centre de séjour.

Rapport n° 5.7 – Attribution d'une subvention au Centre International de Séjour

**M. PRALON.-** Une attribution de subvention au Centre International de Séjour dont vous connaissez tous au moins... comment dire, son gestionnaire, Michel VAUTROT, qui est situé à proximité de Témis, donc qui a fait l'objet d'importants travaux de rénovation conduits pas la Ville de Besançon qui est propriétaire des lieux avec le soutien de la Région et du Département. Cette association doit à présent mettre à niveau et développer ses outils notamment de promotion et de communication afin de promouvoir de façon plus adaptée le centre rénové, et c'est à ce titre qu'ils nous ont sollicités pour un soutien financier exceptionnel lui permettant d'engager ces actions, sachant que le CIS, le Centre International de Séjour, contribue à proposer une offre en hébergement de qualité sur le territoire de l'agglomération, ce qui correspond aux orientations de la CAGB de favoriser l'accès aux sports, à la culture et au tourisme pour tous, et donc qui va dans un sens de l'élargissement de l'offre en hébergement. C'est une subvention exceptionnelle de 10 000 € qu'il vous est proposé d'attribuer à ce Centre International de Séjour.

**M. LE PRESIDENT.-** Sylvie JEANNIN.

**Mme JEANNIN.-** Je ne prends pas part au vote, de même que Danièle POISSENOT et Patrick BONTEMPS.

**M. LE PRESIDENT.-** Danièle POISSENOT parce que vous faites partie du Conseil d'administration, j'imagine. Merci beaucoup, autrement tout le monde est d'accord, l'ami VAUTROT va être content.

## Questions diverses

### Rapport n°10.1 - Bilan des travaux de la CCSPL en 2008

**M. LE PRESIDENT.-** Bilan des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**M. BAULIEU.-** Qui doit se réunir régulièrement et dont on doit rendre compte des travaux. En 2008 deux réunions, en juin sur les délégations de service public pépinière d'entreprises Palente et hôtel d'entreprises de Temis Innovation, de même que le rapport annuel sur les prix du service public d'élimination des ordures ménagères, et le 1<sup>er</sup> octobre sur le rapport d'activité du délégataire service public transports urbains.

**M. LE PRESIDENT.-** Il n'y a pas de remarque ?  
Le rapport suivant.

### Rapport n°10.2 – Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la CAGB et le CCAS pour l'assurance de leur flotte automobile

**M. BAULIEU.-** Il s'agit de la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la CAGB et le CCAS pour l'assurance de leur flotte automobile. En réalité, il s'agit essentiellement d'élargir ce groupement de commandes qui existe déjà donc au CCAS pour ce problème d'assurance flotte automobile, sans incidence financière pour notre établissement.

**M. LE PRESIDENT.-** Il n'y a pas de remarque ?

### Rapport n°10.3 – Remise de pénalités de retard

**M. BAULIEU.-** Le rapport suivant, remise des pénalités concernant l'entreprise SPIE Est basée à Champagny, et il s'agit d'un marché pour la fourniture et l'installation d'un éclairage de la façade Témis Innovation qui a rencontré quelques difficultés, marché dans lequel nous avons inscrit une pénalité de retard disproportionnée. Vous avez vu que pour un marché de 7 892,82 € il pourrait se solder par 18 000 € de pénalités.

**M. LE PRESIDENT.-** Ça fait beaucoup !

**M. BAULIEU.-** Et de la manière dont les choses se sont soldées, nous proposons tout simplement une remise totale de cette pénalité.

**M. LE PRESIDENT.-** Ça faisait plus que le marché ! Il y a un petit bug, là.  
Il n'y a pas de remarque ?  
C'est adopté.



**M. LE PRESIDENT.-** Vous avez aussi l'état des décisions dans le cas de mes délégations.

Il n'y a pas de remarque.

Maintenant il y a donc deux motions, elles ont dû être distribuées, j'imagine. Elles n'ont pas été distribuées ? On ne les distribue pas, ici ? Ah bon, alors je dois confondre avec une autre Assemblée.

Motion : La fermeture de la papeterie de Novillars

**M. LE PRESIDENT.-** Il y a deux motions, la première sur la fermeture de la papeterie de Novillars. Je vous la lis :

*« Le 16 juin, la Direction des Papeteries de Novillars annonçait brutalement au Comité d'Entreprise la décision du groupe Otor de fermer le site au cours du deuxième semestre de cette année. Il compte 69 emplois.*

*Les coûts de production et la fragilisation de la compétitivité du groupe Otor dont l'actionnaire principal est le fonds d'investissement américain CARLYLE bien connu, sont invoqués.*

*Certes le groupe annonce des mesures pour accompagner les salariés mais ce sont dorénavant 69 salariés et leurs familles qui se trouvent ainsi subitement plongés dans l'angoisse.*

*Des salariés qui se sont pourtant beaucoup investis dans le développement de leur entreprise.*

*L'annonce de la fermeture de cette papeterie est une très mauvaise nouvelle pour l'activité de la commune de Novillars et dans le Grand Besançon.*

*Au-delà de l'activité économique, c'est un symbole qui pourrait disparaître.*

*En effet, cette entreprise créée en 1883 était devenue un symbole à bien des égards et notamment en termes de stabilité malgré les réductions progressives d'effectifs, de développement durable dans son activité de récupération et de production de papier, et de sa volonté de s'adapter aux évolutions de notre société avec un projet de chaufferie ».*

Vous savez, qui pose d'ailleurs problème et pour lequel, je pense, le Préfet devrait certainement revoir. J'ajoute aussi que Novillars avait été vraiment pilote en faisant du traitement des eaux par rhizosphère, voilà c'est des racines qui filtrent.

Donc ce que je vous propose c'est :

*« Le Conseil de Communauté du Grand Besançon entend manifester :*

- son soutien aux salariés et à leurs représentants de leur action responsable pour le maintien de l'activité papetière à Novillars,*
- son aide et sa participation à toutes initiatives en faveur d'une reprise viable de l'entreprise,*
- sa participation à toutes initiatives en faveur de la réalisation de la chaufferie,*
- son soutien à la commune de Novillars dans ses démarches pour le maintien d'activités sur son territoire. »*

Monsieur le maire de Novillars, si vous voulez dire un mot.

**M. BELUCHE.-** Oui, bien évidemment je suis... enfin nous sommes sensibles à la démarche, à cette motion. Chacun comprendra ici l'impact d'une telle fermeture sur le tissu économique de l'Est bisontin, bien évidemment, sur l'identité de la commune de Novillars, puisque Novillars c'est d'abord ses papeteries, et puis moi j'ajouterai tout simplement que je crois qu'actuellement, dans Novillars, ce qui vraiment me mobilise c'est les 69 salariés, pas tous, parce qu'il y en a quand même quelques-uns qui étaient un petit peu dans la confiance, mais la grande majorité des personnels de cette entreprise l'ont découvert, ont pris vraiment un coup de massue sur la tête, et ce qui est difficile à gérer c'est, pour avoir rencontré donc les dirigeants parisiens du groupe, je veux dire qu'eux ils sont vraiment dans un déroulé de fermeture

alors que les salariés, eux, croient encore beaucoup à leur outil parce que ce n'est pas la première fois qu'ils se font secouer comme cela par l'histoire, sauf que là, on a un contexte international économique un peu plus compliqué, et c'est pour ça qu'effectivement il faut beaucoup insister sur cette chaufferie co-génération parce que c'est une des conditions, je dis bien une des conditions, pour le maintien de l'activité sur Novillars, maintien qui est quand même sur le fil. Et je crois qu'on ne sera pas trop nombreux à se mobiliser pour défendre cette activité.

J'ajoute que moi je suis complètement... ce n'est pas la première fois que cela arrive, mais je veux dire que les actionnaires ce n'est pas des philanthropes, et CARLYLE eh bien ils placent, ils misent et ils gagnent à tous les coups, et ceux qui ne rapportent pas, eh bien on les jette comme des Kleenex, selon l'expression à la mode aujourd'hui, et c'est quand même fort regrettable pour le moins. Merci.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci Monsieur le Maire.

Voilà... oui, Monsieur GUILLEMET.

**M. GUILLEMET.-** Oui, je m'interrogeais, parce qu'il y a une agence, l'ARD je crois, une agence régionale qui est chargée justement de travailler sur les reprises d'entreprises, nullement il est fait mention de cette agence, alors est-ce qu'on ne pourrait pas rajouter une phrase pour demander justement à l'ARD de travailler...

**M. LE PRESIDENT.-** J'ose imaginer que l'ARD, elle a pris contact avec eux, mais on peut rajouter en lien avec ARD, oui, on peut le rajouter.

Eric.

**M. ALAUZET.-** Oui, pour compléter moi je pense que la mobilisation doit être du même niveau que celle qui a été mise en place pour sauver les abattoirs et pour moi c'est très comparable, bien sûr les actionnaires sont beaucoup plus loin cette fois-ci, mais je crois que le Conseil général, le Conseil régional, nous à l'Agglomération, on doit tous se mettre ensemble pour sauver cette belle entreprise.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci. C'est pour ça qu'on rajoutera l'ARD, mais je pense que cela a été fait, et c'est pour ça que le but de cette motion, c'est de dire nous sommes disponibles pour l'initiative à mener en commun avec le Conseil général. Mais je pense que le maire de Novillars étant par ailleurs Conseiller général, je pense que le Conseil général a déjà pris des initiatives et que nous soutiendrons ces initiatives.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

On peut dire qu'elle est votée à l'unanimité. Je vous remercie pour les 69 personnes qui travaillent dans cette entreprise.

Motion : Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires du Réseau Routier National 2009 – 2014 et Voie des Mercureaux
--

**M. LE PRESIDENT.-** La deuxième motion concerne le PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires du réseau national 2014. Vous savez que c'est par un communiqué de presse du 15 juin que Monsieur le Préfet de région a présenté sa proposition de liste des opérations retenues dans le PDMI du réseau routier national. Il s'agit des opérations en Franche-Comté pour la période 2009 / 2014. On peut rappeler que désormais l'aménagement des routes nationales et l'entretien ne figurent plus dans les CPER, par ailleurs depuis la loi de 2004 le transfert d'un certain nombre d'anciennes routes nationales au département, le décroisement des financements, est une règle souhaitée par l'Etat.

Dans le programme ainsi proposé, seulement 8 projets prioritaires et complémentaires sont retenus sur les 15 projets proposés par le Préfet de région, et bien sûr les Mercureaux ne figurent pas.

Si les priorités affichées ne sont pas contestables, entre autres la desserte des gares TGV, force est de constater une grande inégalité de traitement selon les territoires.

Le Grand Besançon est gravement pénalisé par l'absence de programmation des études et du financement de la poursuite de la voie des Mercureaux qui devait être terminée, je le rappelle, en 2005. Nous disposons de courriers écrits des Préfets qui disaient que la voie des Mercureaux, suite à la mobilisation qui avait eu lieu sur le Plateau, entre autres avec et autour de notre ami Gilbert BRENET cela fait donc déjà tout de même quelques années, elle devait être terminée en 2005.

Malgré les démarches collectives des Présidents des collectivités, l'ensemble des parlementaires, l'Etat n'engage toujours pas la réalisation du tronçon entre Beure et Planoise (secteur Amitié), ni celui du Trou au Loup dont il n'est d'ailleurs plus question.

Ainsi, l'engorgement annoncé, ce n'est pas marqué mais je vous le dis, sur cette voirie à 2 x 1 voie, déjà saturée, entre deux tronçons rapides à 2 x 2 voies, donc d'un côté le tunnel des Mercureaux, de l'autre côté la 2 x 2 voies depuis les tours de l'Amitié, est certain dès la mise en service de la section Fontain / Beure, puisque c'est déjà embouteillé le soir actuellement.

On peut même s'attendre à une remontée de trafic dans le tunnel des Mercureaux ainsi que des nuisances environnementales majeures (bruit, pollution...) pour les riverains et les usagers de la voie.

On imagine mal l'efficacité par ailleurs d'un dispositif de régulation dynamique du trafic de l'agglomération bisontine prévue par le PDMI, ce qui veut dire que quand ce sera embouteillé, on dira : « Ne passez plus par là, reprenez la côte de Morre », par exemple c'est ça un trafic dynamique, c'est-à-dire attention bouchons, et cela n'a jamais réglé les problèmes.

Ces fortes nuisances environnementales... un dispositif de régulation dynamique qui vaut quand même, j'ai cru le voir, je ne sais pas si je me suis trompé, mais plusieurs millions d'euros, ce qui est quand même beaucoup. Ces fortes nuisances environnementales affecteront en particulier également le développement économique touristique de ce secteur, le parc de Micropolis en particulier. Je rappelle que le Conseil de communauté qui a déjà affecté 57,3 M€ à l'aménagement de la voie des contournements (Montboucons et Mercureaux) manifeste son désaccord face au désintérêt de l'Etat pour le Grand Besançon en matière d'infrastructures routières.

Le Conseil de Communauté demande à Monsieur le Préfet d'engager très rapidement une concertation, c'est-à-dire que j'ai demandé une table ronde au Préfet, avec tous les acteurs concernés, le Conseil général, le Conseil régional, les deux parlementaires afin que les études probables préalables à l'achèvement de la voie des Mercureaux soient menées dans le cadre du PDMI 2009-2014.

Je crois que là-dessus nous avons déjà été tous et très souvent unanimes, Gauche comme Droite, pour dire que demain c'était la catastrophe annoncée et que c'était en plus un très grand gâchis d'argent, puisque faire un contournement avec le coût que nous lui connaissons qui ne servira à rien jusqu'à ce que tout cela soit terminé, si ce n'est qu'à rendre encore plus complexe la situation actuelle, il y a quelque chose qui ne va pas. Bien sûr on nous dit qu'on savait bien que les travaux ne se feraient pas là, mais au minimum que les études se fassent et je pense qu'il faut que nous puissions faire monter la pression, parce que ce que je peux vous dire, c'est que lorsque le tunnel sera mis en service, que celles et ceux qui se feront... qui auront des remarques, pour ne pas dire autrement, ce seront les élus de l'Agglomération, le Président mais pas uniquement le Président, l'ensemble des maires des communes du secteur, à qui on dira : « Vous n'avez pas été assez fermes là-dessus car il faut vraiment que l'on avance, on ne peut pas accepter que la Franche-Comté demeure la seule capitale régionale en France qui n'ait pas un contournement », et je ne parle même pas du contournement de la rocade Nord / Est, enfin la voie, on ne parle même plus de rocade, de la voie Nord / Est, je n'en parle même pas.

C'est donc un propos qui se veut... je l'ai modifié pour ne pas qu'il ne soit du tout polémique, que tout le monde puisse le voter, on aurait pu mettre un certain nombre de choses qui auraient pu prêter à la polémique et que j'ai volontairement retirées car c'est un vrai problème, et je pense qu'il faut effectivement que nous puissions être unanimes là-dessus.

Monsieur BONNET.

**M. BONNET.**- Je pense que si on est d'accord sur le fond, dans la forme, quand vous dites que vous évitez la polémique, parler de désintérêt de l'Etat envers le Grand Besançon est peut-être un peu excessif.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est vrai !

**M. BONNET.**- Moi j'ai lu quand même que cette présentation du PDMI portait sur les travaux réalisables rapidement et qu'il y aura un temps pour les travaux susceptibles en premier temps d'études à l'automne, c'est ce qu'a dit le Préfet, je crois. Donc on ne peut pas à la fois stigmatiser l'Etat dans ce paragraphe et après demander à l'Etat d'intervenir. Si on attend quelque chose de l'Etat, on évite de le stigmatiser, à mon avis.

**M. LE PRESIDENT.**- Non, ce n'est pas stigmatiser, c'est simplement qu'on ne peut pas dire quand même que dans ce PDMI qui était sur le secteur de la Franche-Comté, on ne peut pas dire que le Grand Besançon était quand même particulièrement favorisé. Mais moi je crois qu'il faut le dire, ce n'est pas faire de la polémique que de dire cela, parce que je pense quand même que, dans le contexte actuel, il faut que nous disions bien justement que tous, tous nous sommes d'accord là-dessus. Jusqu'à présent, on a toujours été d'accord là-dessus, parce que cela concerne autant les gens du Plateau que ceux d'Ornans, que ceux de l'Ouest, que du Nord, c'est tout le monde qui est ennuyé avec cela, donc moi je pense que ce n'est pas du tout... quand on dit qu'il n'y a rien de mis sur la Franche-Comté en matière de travaux, c'est vrai, et d'ailleurs le maire de Pontarlier ne dit pas autre chose, et puis ce n'est pas vraiment... il dit des choses, il dit pareil le maire de Pontarlier, et puis ce n'est pas un maire... vous savez qui est notre ami Patrick GENRE.

Eric ALAUZET.

**M. ALAUZET.**- Je voterai cette motion, notamment parce qu'effectivement il faut achever ce contournement autour de Besançon, mais je voudrais tout de même faire deux remarques et d'importance puisqu'il a été question, il est fait référence aux nuisances environnementales majeures, il faut quand même admettre tous ensemble que les nuisances environnementales majeures, elles sont d'abord dues au mode de développement ici et ailleurs qui a privilégié les déplacements en voiture individuelle, dont ce problème-là n'est qu'un avatar, et que les priorités données aux infrastructures routières depuis des décennies dans notre pays et ici font que la situation est telle qu'on la trouve aujourd'hui, avec une urbanisation qui a généré des transports inflationnistes.

La deuxième, c'est que face à la débauche de projets d'infrastructures dans notre pays, il ne faut pas s'étonner, à un moment donné, qu'il n'y ait plus d'argent dans les caisses, et ne serait-ce que sur notre territoire, le fait d'avoir ces deux gares notamment génère des dépenses colossales. Il faut aller à 2 x 2 voies à la gare d'Auxon, il faut faire des 2 x 2 voies autour de Besançon, on ne peut donc que s'étonner à moitié, et là les responsabilités de l'Etat et des collectivités locales, je ne fais pas la différence, sont largement partagées. Voilà, donc je la voterai, mais franchement qu'on garde bien à l'esprit l'ensemble de la problématique pour pas voir les choses par le petit bout de la lorgnette.

**M. LE PRESIDENT.**- Pierre CONTOZ.

**M. CONTOZ.-** Oui, tu as raison de parler de la nécessité d'une pression sur ce dossier-là, et tu as bien fait de citer aussi le maire de Pontarlier qui est confronté à une réelle difficulté sur ce dossier. Je crois qu'il est peut-être temps de réunir l'association RN 57, on a toujours été soutenus de manière extrêmement forte par les élus du Haut-Doubs, il faut à nouveau, je crois, que l'on mette la pression avec cette association, on peut peut-être demander à notre collègue de Mamirolle, Daniel HUOT, de se rapprocher du Président qui est toujours le Président de l'association pour faire une réunion relativement rapidement de cette association.

**M. LE PRESIDENT.-** Qu'est-ce qu'en pense notre collègue de Mamirolle ?

**M. HUOT.-** Je partage cet avis-là, on peut relancer la RN 57 parce qu'elle est encore active, d'ailleurs, elle n'est pas éteinte.

**M. LE PRESIDENT.-** Donc on peut dire aussi qu'on souhaite d'ailleurs que l'association se repositionne, se réunisse rapidement, on peut peut-être le rajouter dans la motion. On rajoute dans la motion qu'effectivement on souhaite que l'association RN 57 puisse se réunir rapidement, et qu'on confie à cet égard cette responsabilité au maire de Mamirolle, Daniel HUOT.

Alors, ensuite ? Attendez, j'ai Yves GUYEN, Philippe BELUCHE, Jean-Yves PRALON. Il y en a d'autres ? Jean ROSSELOT, Claude VOIDEY, Pascal BONNET encore, et ensuite Jean-Yves PRALON, j'ai noté.

Yves.

**M. GUYEN.-** Merci Président. Je voudrais apporter une précision lorsqu'on parle de la priorité affichée et non contestable de l'accès à la gare TGV. Je voudrais apporter un bémol sur ces termes parce que lors d'une discussion que j'ai eue aujourd'hui, il s'avère que compte tenu des montants alloués pour la réalisation du barreau A36 / Devecey, le montant alloué aujourd'hui est de 37 M par l'Etat, le montant estimé des travaux est de 60 M. Donc il va manquer 23 M, je ne sais où est-ce qu'on va les trouver pour pouvoir réaliser la totalité de l'infrastructure. Les 37 M, lorsque j'ai posé la question : sur quelles infrastructures du barreau cela allait porter ? Le premier serait l'échangeur Nord de la zone de Valentin, et également l'échangeur RDI / RN57. Ce seraient les deux seules infrastructures qui pourraient être réalisées au 11 décembre 2011, ce qui veut dire que la RN57 entre l'autoroute A36, le RDI et entre le RDI et le rond-point de Devecey ne serait pas réalisée pour l'arrivée du TGV, mais, parce qu'il y a un "mais", pour réaliser l'échangeur de la RDI / RN57, les terrains de remblais se situent sur la commune de Cayenne, dans le secteur entre le RDI et Cayenne, ce qui veut dire que si on va chercher les déblais pour les monter en remblais sur cet échangeur...

**M. LE PRESIDENT.-** Châtillon, tu veux dire ?

**M. GUYEN.-** Cayenne / Châtillon, ce qui veut dire que si on va chercher ces déblais pour remonter en remblais sur l'échangeur, la priorité sera sur le barreau RDI / rond-point de Devecey pour la réalisation de la 2 x 2 voies, ce qui veut dire que la partie entre le RDI / RN57 et l'autoroute A36 sera différée en attendant les crédits qui pourront être trouvés. Alors je ne sais pas où et auprès de qui, mais je voulais apporter cette précision parce qu'elle me semble importante, et je souhaiterais que ce soit tout de même aussi mentionné dans cette motion, parce qu'il y a un poids à peser sur la réalisation de cette infrastructure.

**M. LE PRESIDENT.-** Alors que souhaiterais-tu que l'on mette, clairement ?

**M. GUYEN.-** Comment ?

**M. LE PRESIDENT.-** Quelle phrase souhaiterais-tu que l'on rajoute ?

**M. GUYEN.-** « Si les priorités affichées ne sont pas contestables », elles peuvent être contestables en ce qui nous concerne, parce qu'aujourd'hui les crédits alloués pour la réalisation d'infrastructures du barreau A36 / Devecey ne sont pas... comment dirais-je, à hauteur du montant des travaux.

**M. LE PRESIDENT.-** Je pense qu'on aurait peut-être meilleur temps de refaire une autre motion là-dessus, parce que j'ai peur que ça complexifie quand même, que ça ôte de la force à celle-là, et que ça diminue aussi ce que tu dis. Alors moi, ce que je propose, c'est que de toute façon lors du prochain Conseil, tu nous repréparas une motion que je présenterai à ce moment-là, parce que là, il me semble que tout mélanger, cela va perdre beaucoup de force. Parce que là, même là, je t'avoue que je n'ai pas tout capté.

**M. GUYEN.-** Je te ferai un croquis. Non, mais de toute façon je voulais le porter à connaissance parce que ça me semble important, et pour être prêts en 2011, c'est aujourd'hui.

**M. LE PRESIDENT.-** Moi ce que je te propose, Yves, c'est que... il manque de l'argent, je n'ai pas vu dans notre PPI qu'on avait prévu de financer cela, donc cela posera certainement un problème. Il faudrait simplement que tu puisses...

Oui, « Les priorités affichées ne sont pas contestables », remarque, elles ne sont pas contestables, non, pourquoi ? C'est bien, ce n'est pas contestable la gare TGV.

Philippe BELUCHE.

**M. BELUCHE.-** Je vais quasiment renoncer à mon intervention parce que j'ai peur qu'elle soit trop polémique. Juste, je voulais dire, pour Gabriel, il ne faut pas te justifier des 1,8 %, je veux dire comme tu l'as fait, parce que d'autres ne se gênent pas pour augmenter leur propre budget de 20 % du côté de Paris, là-haut, je ne sais plus dans quel coin exactement, et sans vergogne.

Puis, par rapport aux Mercureaux, moi j'attends avec impatience le coût, mais je ne sais pas si on aura la facture, de l'aménagement d'un avion pour le Président de la République, eh bien oui, je suis désolé, cela fait partie des éléments de la réalité.

**Un intervenant.-** Pourquoi un avion ?

**M. BELUCHE.-** C'est ce qu'il est train de faire. Vous n'êtes pas au courant, Monsieur ROSSELOT ?

**M. ROSSELOT.-** Non. De quoi s'agit-il ?

**M. BELUCHE.-** C'est la course à l'échalote ! Il veut un bel avion comme le Number One, donc cela fait partie tout de même des dépenses de l'Etat, mais moi je trouve quand même que là, pour le coup, il y a une forme, pour le coup, enfin en ce qui me concerne, une forme d'indécence, voilà. Merci.

**M. ROSSELOT.-** Je ne sais pas si cet avion...

**M. LE PRESIDENT.-** Monsieur ROSSELOT, vous aurez la parole tout à l'heure.  
Monsieur PRALON.

**M. ROSSELOT.**- Ah bon, excusez-moi.

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur PRALON.

**M. PRALON.**- Donc si j'ai la parole, mais ça ne va pas durer longtemps, tout simplement moi je trouve qu'on est bien gentil à l'Agglomération, parce moi j'étais déjà quand même au Conseil... comment ça s'appelait ? Le Conseil des communes du Grand Besançon, c'est devenu le District, on parle de la voie des Mercureaux depuis 15 ans, alors aujourd'hui moi je voudrais qu'on fasse abstraction de la politique, qu'on soit de Gauche ou de Droite, et qu'on soit tous unanimes à reconnaître que cette voie des Mercureaux c'est la priorité, c'est peut-être la priorité I pour moi au niveau du désenclavement de Besançon. Et puis je trouve qu'on est gentil quand on écrit à un moment donné : « Afin que les études préalables à l'achèvement soient menées dans le cadre du PDMI 2009-2014 », faire des études, ce n'est pas réaliser des travaux. Moi j'aimerais bien qu'on ait aussi, de la part de l'Etat, un planning d'engagement de ces travaux. Les études, c'est les études, le démarrage des travaux c'est tout autre chose, et je trouve qu'on est bien trop gentil dans la motion qui est présentée là.

**M. LE PRESIDENT.**- Alors on peut proposer, effectivement, que les études préalables et le début des travaux... on peut rajouter « et le début des travaux », parce que vous savez, si on veut quand même... moi je pense qu'aujourd'hui il faut, et je ne veux vraiment pas avoir l'impression d'en faire une affaire politique, parce que je sais bien, pour avoir participé à presque toutes les manifestations depuis 15 ou 20 ans, ce n'est pas une affaire politique cette affaire-là, c'est l'ensemble des maires, moi je suis sûr que vous allez voir le maire d'Ornans, par exemple, il va être d'accord.

Je pense qu'il faut peut-être qu'on montre notre volonté d'aller plus vite parce tout simplement on ne va plus pouvoir circuler à Besançon, vous n'allez plus pouvoir passer, quand vous allez... parce que ne perdez pas de vue que lorsque la voie des Mercureaux va être faite, l'ensemble des camions qui descendent actuellement la côte du Comice, ils vont se trouver aux Mercureaux, et tous ces gens-là vont se retrouver en bas, coincés en bas, ça va être un bordel infernal ! C'est la catastrophe annoncée ! Donc moi, je pense que quand il y a des projets comme ça, qui sont aussi importants, on peut quand même... c'est pour ça, vous avez vu, j'ai quand même bien... je n'ai pas voulu faire trop polémique, parce qu'il me semblait qu'on devait être d'accord. Moi j'irai voir... je suis déjà allé voir avec Françoise BRANGET et Jacques GROSPERRIN la direction des routes, je retournerai volontiers avec Françoise BRANGET et Jacques GROSPERRIN à la direction des routes. Si on veut faire en sorte que ces travaux démarrent, on le peut.

Alors moi je propose, avant de passer la parole à Jean ROSSELOT, de rajouter : « Afin que les études préalables au démarrage des travaux permettant l'achèvement de la voie des Mercureaux soient menées dans le cadre du PDMI 2009-2014. »

Jean ROSSELOT.

**M. ROSSELOT.**- Oui, c'est vrai, je suis assez d'accord avec ce que vous venez de dire, mais je souscris assez à ce que dit Eric ALAUZET, surprise, étonnement, mais surprise à demi. Surprise à demi, l'Etat qui a déjà 140 Mds de dettes sur le dos avec le plan de relance a complètement inversé ses priorités depuis 2 ou 3 ans sous l'effet des tendances nouvelles et d'ailleurs justes. Il a doublé ses lignes de TGV, passées de 2 000 à 4 000 kilomètres, il a doublé ses crédits en faveur des TCSP des villes, il a changé le nom de la direction des routes qui est devenue la direction des infrastructures pour bien montrer, comme le disait Eric ALAUZET, qu'il fallait donner un coup d'arrêt au « sans cesse et plus de routiers », alors ceci étant dit, il faut quand même comprendre ça au départ, mais ceci étant dit, je ne peux que rejoindre tous, et d'abord vous, Monsieur le Président, l'aspiration à ce qu'il soit fait quelque chose d'absolument nécessaire et indispensable.

Sinon, effectivement, je pense qu'il faut donner un signal par une... j'allais dire par une sainte alliance des collectivités et établissements publics locaux, 4 / 5, enfin vous les connaissez, le Département, tout ça, un signal, je ne sais pas lequel. J'évoquais au Conseil municipal des exemples, qui se répandent dans la France en ce moment, d'emprunts locaux, donner un signal pour que l'Etat, quand même, rajoute quelque chose pour aller... vous savez, la politique, c'est l'art des choix, il faut arriver à ce qu'ils détricotent quelque part pour qu'ils le remettent là, mais pour cela il faut donner un signal, voilà.

**M. LE PRESIDENT.-** Je crois que dans le cadre des compétences de chacun, on ne peut pas demander... l'Etat est souvent très critique par rapport au croisement des politiques. Je crois qu'il faut quand même, à partir du moment où les routes nationales, une partie importante des routes nationales, ont été remises entre autres au Département, je crois qu'il faut dire quand même que nous, ce qu'on demande... on ne demande pas de faveur, on ne demande pas de faveur ! On demande d'être traité comme ont été traitées toutes les capitales régionales, on n'en demande pas plus. Toutes les capitales régionales, les voies de contournement ont été faites, et souvent avec des financements pas comme le nôtre. Quand je regarde par exemple le TGV, ce que la Région de Franche-Comté met, ce que le Département du Doubs met, ce que les Communautés d'Agglomération au-delà du parcours mettent, attendez, c'est quand même seulement la deuxième fois depuis que l'on fait des TGV que l'on demande aux collectivités de payer. On aurait fait notre TGV Rhin / Rhône il y a 15 ans, on ne nous aurait rien demandé de payer, on nous a rien demandé de payer pour le TGV...

**M. ROSSELOT.-** C'est la sphère publique dans son ensemble !

**M. LE PRESIDENT.-** D'accord, c'est simplement pour dire... à partir du moment, Monsieur ROSSELOT, vous me dites que vous êtes d'accord là-dessus, d'ailleurs, moi je vais en rester là, je retiens surtout ça.

**M. ROSSELOT.-** Effectivement, sauf désintérêt, mettez retard, quelque chose à la place de désintérêt parce que ce n'est pas du désintérêt, comme on vient de l'expliquer tout de suite, mettez quelque chose qui ressemble plutôt à retard.

**M. LE PRESIDENT.-** Ecoutez, Monsieur ROSSELOT, si cela peut permettre que vous votiez cette motion, moi je veux bien mettre retard parce qu'à mon avis ce n'est pas ça... ce qui est important c'est que nous soyons unis là-dessus.

**M. ROSSELOT.-** Je suis d'accord.

**M. LE PRESIDENT.-** Moi, vous savez, je suis un homme de consensus, vous le savez bien.

*(Rires dans l'Assemblée)*

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, c'est vrai !

**M. ROSSELOT.-** Je suis bien placé pour le savoir !

**M. LE PRESIDENT.-** Et c'est, Monsieur ROSSELOT, la preuve même que lorsque vous faites de bonnes propositions, elles sont prises en compte par le Président.

Alors c'est où ? Le retard...



**M. ROSSELOT.-** Oui, il faut ajouter ça.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, je vais le mettre.  
Ensuite, Claude VOIDEY.

**M. VOIDEY.-** Monsieur le Président, merci de me donner la parole.

Lorsque j'ai lu votre interview sur l'Est Républicain en début de semaine, cela m'a mis hors de moi. Quand j'entends parler de gâchis financier inqualifiable, je vous demande de vous rappeler un petit peu ce qui s'est passé pour le grand canal. Attention, que l'on soit pour ou contre. Lorsque toutes les acquisitions foncières avaient été réalisées, votre parti politique est arrivé au pouvoir il y a quelques années et a tout chamboulé, là je vous demande le gâchis financier qui a pu se passer. Alors apportez-nous des précisions. Merci.

**M. LE PRESIDENT.-** Moi, je ne vais pas lancer le débat sur le grand canal, chacun sait ici que d'autres vont le relancer d'ailleurs et que le grand canal n'aurait pas évité les camions sur l'A36, non, non, c'est ton avis Claude, tu as le droit. Moi j'assume personnellement que c'est un immense gâchis financier que de foutre 150 à 200 M€ sur une voie qui, en fait, on a financé... c'est combien, le coût, pour l'instant, du contournement ? Ce qu'on a déjà payé ? 150 au moins.

**M. ROY.-** L'Agglomération, 36.

**M. LE PRESIDENT.-** On a mis 150 M€ pour faire deux tuyaux qui vont se retrouver en un fil où il y aura 2 x 1 voie pour organiser le blocage de la capitale régionale, donc moi je dis qu'actuellement c'est un gâchis financier, c'est un gâchis à hauteur des 150 millions, et ça, moi je l'assume. Mais maintenant j'ai retrouvé la phrase, vous voulez qu'on mette quoi, Monsieur ROSSELOT ?

**M. VOIDEY.-** Moi je reste sur mon gâchis financier pour le grand canal.

**M. LE PRESIDENT.-** Mais ça, c'est ton avis. Manifeste ton désaccord... mais on aura l'occasion de reparler du grand canal parce que je crois qu'il va ressortir, dans ce cas on me dira comment on le finance parce que déjà le dernier on ne savait pas le financer, mais enfin c'est un autre problème.

Monsieur ROSSELOT, vous désirez qu'on mette quoi ? « Manifeste son désaccord face au retard ».

**M. ROSSELOT.-** Retard à la place de désintérêt, comme le suggérait Pascal BONNET d'ailleurs.

**M. LE PRESIDENT.-** D'accord, je suis d'accord, ça ne changera rien. Ce qu'il faut montrer, c'est qu'on est unis là-dessus.

Alors ensuite, Pascal BONNET.

**M. BONNET.-** Moi je voulais simplement proposer plutôt que de désintérêt, de parler de notre souhait de voir un plus grand intérêt, mais enfin bon, si vous parlez de retard... mais je crois que vous pouvez peut-être faire référence, ce que vous avez dit tout à l'heure, sur un souci d'équité entre les capitales régionales.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, on peut mettre ça aussi, ce n'est pas... « Afin que la capitale régionale... Afin que la capitale régionale soit traitée au même niveau que les autres capitales », très bien.

Alors il y avait ensuite Christophe LIME.

**M. LIME.-** Oui, Monsieur le Maire, Monsieur le Président...

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, je t'en prie.

**M. LIME.-** Oui, on doit se connaître par ailleurs, je pense !

**M. LE PRESIDENT.-** Je t'ai reconnu.

**M. LIME.-** Ça fait plusieurs fois que sur ce problème-là j'ai envie de me souvenir, il n'y a quand même pas si longtemps que ça, quand j'ai commencé à être réélu, les premiers qui m'ont formé c'était Gilbert CARREY que tout le monde a bien connu ici, et il sait quelle position il avait sur ce contournement, et un des arguments qu'il développait d'une façon très forte, c'était dire : « Vous n'arriverez pas à le financer », et quand il m'a dit au départ, et malheureusement je n'ai pas pu le connaître longtemps parce qu'il est décédé 2 ans après mon premier mandat, il m'avait dit : « Tu ne verras pas le bout du contournement, y compris toi », alors il parlait de l'ensemble du contournement, parce que bien entendu...

**M. LE PRESIDENT.-** En allant jusque sur l'Est, oui, on est d'accord.

**M. LIME.-** Oui, parce que bien entendu, quand on parle du contournement de Besançon, ce n'est pas que de l'arrivée de Lyon, la route de Lyon, la route de Pontarlier, jusqu'au départ sur Vesoul, c'était aussi le fait de contourner complètement la ville de Besançon, et c'est comme cela que ça avait été présenté au départ, parce qu'il faut se souvenir qu'il y a 10 ans, quand on a lancé les études, c'était le contournement complet de la ville de Besançon. Alors, bien entendu, on va soutenir cela et on l'a toujours soutenu par rapport au fait de dire que quand on a lancé maintenant les opérations, et le Président l'a bien rappelé, on ne va pas s'arrêter au milieu parce que quand on voit aujourd'hui les investissements qu'on a pu réaliser, et quand on voit la galère que ça va être devant Micropolis, y compris qui va remettre en cause tout le fonctionnement autour de Besançon, puisqu'on est en train de travailler dans un cadre de plan de circulation, et y compris encore hier soir on était devant une partie de la population en disant : « Il va y avoir l'ouverture de la voie des Mercureaux, c'est pour cela que dans le cadre de la réorganisation, y compris avec la mise en place du TCSP, on est en train de réorganiser l'ensemble de la ville parce qu'on est sur ce projet-là », je pense qu'on va être très rapidement en termes de difficultés, et je pense que d'insister par rapport à cela... parce que je pense que les gens ne comprendraient pas que ce barreau-là ne soit pas réalisé, et y compris, ils nous mettront tous en responsabilité, tous les politiques, il n'y en aura pas qui seront des bons ou de mauvais, etc., c'est que l'on sera tous responsables...

**M. LE PRESIDENT.-** C'est ce que j'ai dit tout à l'heure.

**M. LIME.-** De la mairie, du Conseil général, du Conseil régional, de l'Etat, sur cette incompétence, parce que c'est ça, c'est notre rôle, ce sera des hommes et des femmes politiques qui seront incompétents, et donc aujourd'hui, moi je pense que sur cet aspect-là on joue aussi la crédibilité de l'ensemble des élus politiques, quel que soit le niveau et je pense que c'est là-dessus qu'il faut qu'on insiste.

**M. LE PRESIDENT.-** Mais tu as bien compris que c'est ce que je défends, parce que je l'ai déjà dit et redit, quand je parle de catastrophe annoncée, je sais que le responsable déjà, quand ce sera terminé en 2011-2012, ce sera entre autres le Président de l'Agglomération et le Maire de Besançon qui n'aura cessé de crier qu'il fallait le faire, mais ce sera quand même moi le responsable. Oui, il en faut bien, des responsables !

Bien, alors pour terminer, il n'y a plus d'intervention ? Gabriel BAULIEU, et je vous dirai ce que je propose. Alors, je propose donc que par rapport à ce texte on rajoute, on met : « manifeste son désaccord face au retard du Grand Besançon en matière d'infrastructures routières et afin que la capitale régionale soit traitée au même niveau que les autres capitales régionales » pour reprendre la remarque de Pascal BONNET. « Le Conseil de Communauté demande à Monsieur le Préfet d'engager très rapidement une concertation avec les acteurs concernés, préalable aux études concernées et le début des travaux permettant l'achèvement des travaux de la voie des Mercureaux qui sont menés dans le cadre du PDMI 2009-2014 », c'est-à-dire qu'on demande les études et le démarrage des travaux.

Par ailleurs, je rajoute aussi : « Par ailleurs, le Conseil d'Agglomération demande au maire de Mamirolle de prendre les contacts nécessaires à une implication forte de la situation RN57 » ou quelque chose dans ce genre-là, on ne va pas dire que l'association, qu'on la réactive, cela ne va pas plaire au Président, mais qu'elle se ré-implique dedans et qu'on te mandate pour cela.

Alors je pense qu'il faut aussi mettre un paragraphe, comme l'a souligné... à la fin : « c'est parce que les élus », on peut rajouter dans le sens que disait Christophe LIME, juste avant la conclusion : « parce que les élus sont conscients de leurs responsabilités par rapport à cette absence de réalisation, ils demandent fermement la réalisation... », « parce qu'ils sont responsables de leurs responsabilités par rapport à ce non-achèvement, le Conseil de Communauté demande à Monsieur le Préfet d'engager... » non ? Ça va, quelque chose comme cela ? Florent, tu trouveras quelque chose dans ce sens-là avec Christian BORNOT, vous avez compris le sens.

Quels sont ceux qui sont contre ?

Qui s'abstiennent ? I, Monsieur VOIDEY.

Je suis donc ravi que nous fassions cela à la quasi-unanimité.

Je vous remercie.

- : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant puisé, la séance est levée à 21h30)*